

Un exemplaire du présent prospectus simplifié provisoire a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada; toutefois, ce document n'est pas encore dans sa forme définitive et ne peut donc être utilisé aux fins de la vente de titres. Les renseignements qu'il contient sont susceptibles d'être complétés ou modifiés. Les titres qu'il décrit ne peuvent être vendus avant que l'autorité en valeurs mobilières n'ait visé le prospectus.

Le présent prospectus simplifié a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada sous un régime permettant d'attendre après le dépôt de sa version définitive pour déterminer certains renseignements concernant les titres offerts et d'omettre ces renseignements dans le présent prospectus simplifié. Ce régime exige que soit transmis aux souscripteurs un prospectus avec supplément — RFPV donnant ces renseignements omis, dans un certain délai à compter de la souscription.

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

L'information intégrée par renvoi au présent prospectus simplifié provient de documents déposés auprès des commissions de valeurs mobilières ou d'autorités analogues au Canada. On peut obtenir gratuitement des exemplaires des documents intégrés par renvoi au présent prospectus sur demande adressée au vice-président, chef du contentieux et secrétaire général de Gerdau Ameristeel Corporation au 4221, West Boy Scout Blvd., bureau 600, Tampa (Floride) États-Unis 33607 (téléphone : 813-286-8383) ou par Internet au www.sedar.com. Si le placement est fait au Québec, le présent prospectus simplifié contient une information conçue pour être complétée par la consultation du dossier d'information. On peut se procurer sans frais un exemplaire du dossier d'information auprès du vice-président, chef du contentieux et secrétaire général de Gerdau Ameristeel Corporation à l'adresse et au numéro de téléphone susmentionnés ou par Internet au www.sedar.com.

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ PROVISOIRE DE BASE — RFPV

Nouvelle émission

Le 12 octobre 2007



GERDAU AMERISTEEL

Gerdau Ameristeel Corporation

• \$ US

110 000 000 d'actions ordinaires

Nous offrons 110 000 000 de nos actions ordinaires et le présent prospectus vise leur placement. De ces actions ordinaires, 36 905 000 sont offertes au public par l'entremise des preneurs fermes mentionnés ci-dessous, et les 73 095 000 actions ordinaires restantes nous seront souscrites par Gerdau S.A. ou des membres du même groupe, appelés collectivement « Gerdau S.A. », au prix d'offre. Nos actions ordinaires en circulation sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto, ou TSX, et à celle de la Bourse de New York, ou NYSE, sous le symbole « GNA ». Nous avons fait une demande pour l'inscription des actions ordinaires supplémentaires offertes par les présentes, y compris celles devant être souscrites par Gerdau S.A., à la cote de la TSX et de la NYSE. L'inscription à la cote de ces bourses sera assujettie à l'obligation, pour nous, de remplir toutes leurs conditions à cet égard. Le 10 octobre 2007, le cours de clôture de nos actions ordinaires était de 12,57 \$ CA à la TSX et de 12,80 \$ US à la NYSE.

Les actions ordinaires offertes au public par les présentes sont vendues au Canada et (ou) aux États-Unis par J.P. Morgan Securities Inc., Corporation Marchés mondiaux CIBC, ABN AMRO Rothschild LLC, HSBC Securities (USA) Inc., Banc of America Securities LLC et BMO Nesbitt Burns Inc. ou des courtiers canadiens ou américains membres de leur groupe respectif, appelés collectivement aux présentes les « preneurs fermes ». Le prix des actions ordinaires offertes par les présentes a été établi par voie de négociations entre nous et les preneurs fermes. (Voir « Prise ferme ».) Le présent prospectus a été déposé auprès de la US Securities and Exchange Commission sous le régime d'information multijuridictionnel dans le cadre d'une déclaration d'enregistrement.

Un placement dans nos actions ordinaires comporte des risques, décrits à la rubrique « Facteurs de risque » débutant à la page 21 du présent prospectus.

Prix : • \$ US par action ordinaire

	Prix d'offre	Commission de prise ferme ⁽¹⁾	Prix pour Gerdau S.A.	Produit, avant déduction des frais, revenant à Gerdau Ameristeel Corporation ⁽¹⁾⁽³⁾
Par action	• \$ US	• \$ US	• \$ US	• \$ US
Total	• \$ US	• \$ US	• \$ US	• \$ US

1) Les preneurs fermes disposent également d'une option leur permettant de nous souscrire un maximum de 5 535 750 actions ordinaires supplémentaires, au prix d'offre (tel qu'il est rajusté, le cas échéant, au titre de tout dividende déclaré et payable sur les actions ordinaires avant l'exercice de l'option), déduction faite de la commission de prise ferme, dans les 30 jours suivant la date de clôture du placement, aux fins de couverture des attributions excédentaires, le cas échéant. Dans le présent prospectus, cette option est appelée « option d'attributions excédentaires ». Gerdau S.A. a convenu de nous souscrire, dans les deux jours suivant l'exercice de l'option d'attributions excédentaires, un nombre d'actions ordinaires supplémentaires lui permettant de maintenir sa participation à environ 66,5 %, au prix d'offre (tel qu'il est rajusté, le cas échéant, au titre de dividendes, tel qu'il est décrit ci-dessus). Dans le présent prospectus, cet engagement est appelé l'« engagement supplémentaire de Gerdau S.A. ». Le nombre maximum total d'actions ordinaires supplémentaires émissibles aux termes de l'option d'attributions excédentaires et de l'engagement supplémentaire de Gerdau S.A. est de 16 500 000. Si l'option d'attributions excédentaires est exercée intégralement, le prix d'offre total, la commission de prise ferme, le prix total pour Gerdau S.A. et le produit net, avant déduction des frais, nous revenant seront de • \$ US, • \$ US, • \$ US et • \$ US respectivement. Le présent prospectus vise le placement des actions ordinaires émissibles à l'exercice de l'option d'attributions excédentaires et de celles émissibles aux termes de l'engagement supplémentaire de Gerdau S.A. (Voir « Prise ferme ».) Sauf si le contexte l'interdit, les mentions dans le présent prospectus du « placement » et des « actions ordinaires » donnent à entendre que l'option d'attributions excédentaires ne sera pas exercée et qu'aucune action ordinaire ne sera souscrite aux termes de l'engagement supplémentaire de Gerdau S.A.

2) La commission de prise ferme ne sera pas payable à l'égard des 73 095 000 actions ordinaires souscrites par Gerdau S.A. ni des actions ordinaires supplémentaires souscrites par Gerdau S.A. aux termes de l'engagement supplémentaire de Gerdau S.A.

3) Avant déduction des frais estimatifs du placement, soit 2 000 000 \$ US, qui, comme la commission de prise ferme, seront payés sur le produit du placement. Les preneurs fermes offrent pour leur propre compte les actions ordinaires qu'ils ont achetées en prise ferme en vertu de la convention de prise ferme dont il est question à la rubrique « Prise ferme » et sous réserve de leur vente préalable et des réserves d'usage relatives à leur émission par nous et à leur acceptation par les preneurs fermes conformément aux modalités de la convention de prise ferme, et sous réserve de l'approbation de certaines questions d'ordre juridiques par Torys LLP pour notre compte et par Blake, Cassels & Graydon LLP pour celui des preneurs fermes en ce qui concerne les questions relevant du droit canadien, et par Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom LLP en ce qui concerne celles relevant du droit américain. Pendant le placement des actions ordinaires visées par le présent prospectus, les preneurs fermes peuvent procéder à des attributions excédentaires ou à des opérations visant à stabiliser ou à maintenir le cours des actions ordinaires à des niveaux autres que ceux qui existeraient autrement, conformément aux règles de stabilisation du marché. De telles opérations, une fois commencées, peuvent être arrêtées à tout moment. (Voir « Prise ferme ».)

Le tableau suivant présente en résumé certains renseignements relatifs à l'option permettant de souscrire des actions ordinaires supplémentaires accordée aux preneurs fermes dans le cadre du présent placement :

Position des preneurs fermes	Nombre maximal ou autre nombre de titres détenus	Période d'exercice/date d'acquisition	Prix d'exercice ou prix d'acquisition moyen
Option d'attributions excédentaires ⁽¹⁾	5 535 750	•	• \$ US

1) Gerdau S.A. a convenu de nous souscrire, dans les deux jours suivant l'exercice de l'option d'attributions excédentaires, un nombre d'actions ordinaires supplémentaires lui permettant de maintenir sa participation à environ 66,5 %, au prix d'offre.

Des membres faisant respectivement partie du même groupe que J.P. Morgan Securities Inc., que ABN AMRO Rothschild LLC et que HSBC Securities (USA) Inc. sont des prêteurs dans le cadre de notre facilité de crédit à terme et de notre facilité de crédit-relais, et le produit net du présent placement sera utilisé pour rembourser partiellement cette dette. Par conséquent, en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières, nous pouvons être considérés comme un « émetteur associé » de J.P. Morgan Valeurs mobilières Canada Inc. et de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc., car ces preneurs fermes, ou les membres faisant partie de leur groupe respectif qui sont des prêteurs, peuvent avoir un intérêt dans la réussite du présent placement, en plus de la commission de prise ferme dont eux-mêmes ou les membres de leur groupe respectif pourraient bénéficier. (Voir « Prise ferme ».)

Les souscriptions d'actions ordinaires seront reçues sous réserve du droit de les refuser ou de les attribuer en totalité ou en partie et du droit de fermer les registres de souscription à tout moment sans préavis. Les actions ordinaires seront immatriculées au nom de la Depository Trust Company (la « DTC ») ou de son prête-nom, puis déposées auprès de la DTC à la date de la clôture du placement, qui devrait avoir lieu vers le • 2007, ou à une date ultérieure convenue entre nous et les preneurs fermes, mais dans tous les cas au plus tard le • 2007. Le souscripteur d'actions ordinaires qui souscrit ses actions par l'entremise des preneurs fermes canadiens ne recevra qu'une confirmation du client du courtier inscrit qui est un adhérent de Services de dépôt et de compensation CDS inc. et duquel ou par l'entremise duquel il a souscrit les actions ordinaires.



GERDAU AMERISTEEL
TM

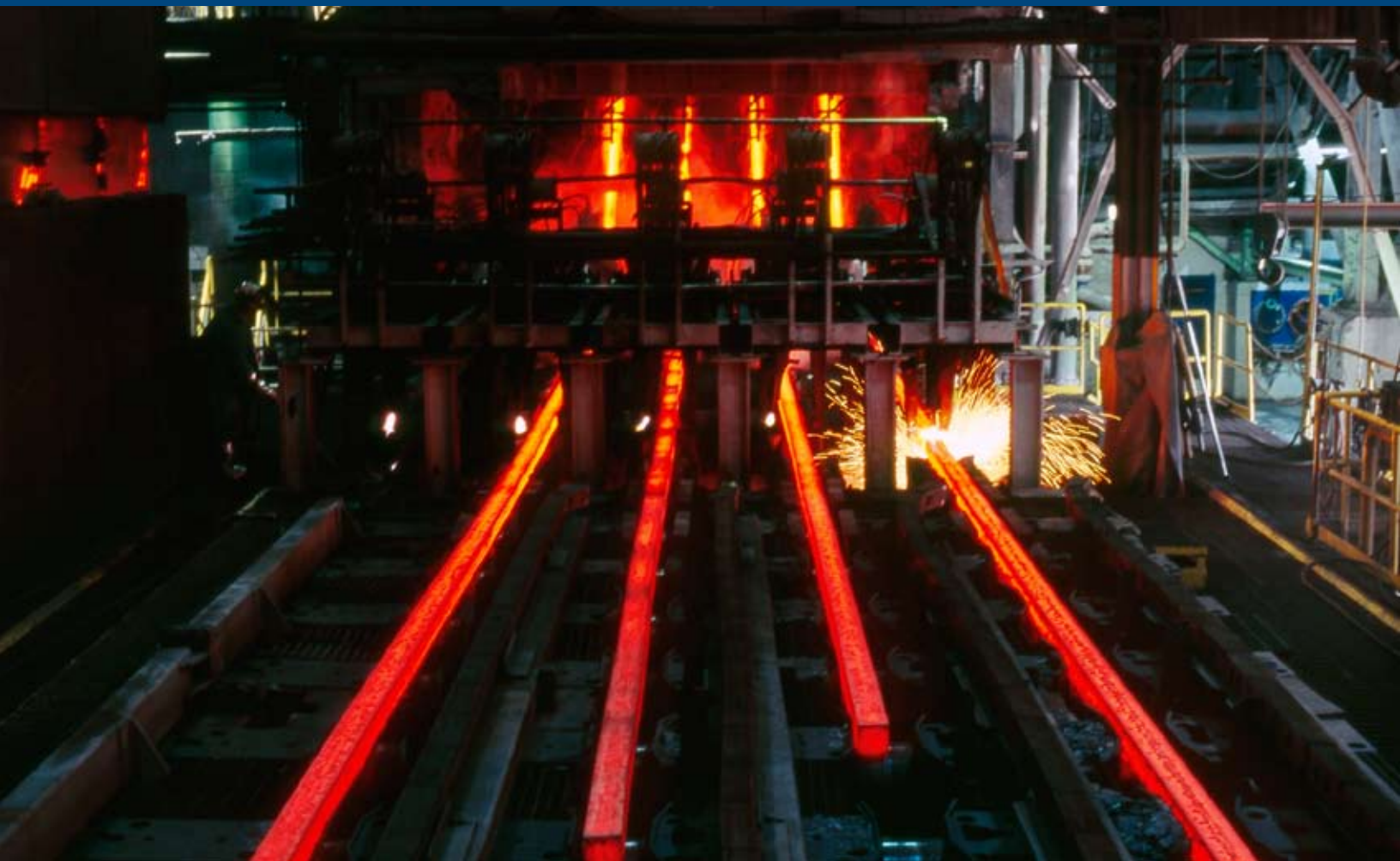


Table des matières

	<u>Page</u>
Sommaire du prospectus	1
Facteurs de risque.....	21
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	33
Information sur le taux de change.....	34
Emploi du produit	35
Dividendes	35
Fourchette des cours et volumes d'opérations	36
Structure du capital	37
Principales données financières et données d'exploitation consolidées historiques.....	38
Principales données financières et données d'exploitation cumulées condensées pro forma . . .	45
Secteur	50
Notre entreprise	52
Direction	75
Actionnaires principaux	79
Description des actions ordinaires	81
Certaines considérations fiscales pour les actionnaires américains	82
Prise ferme	89
Opérations entre apparentés	95
Placement auprès de Gerdau S.A.	96
Questions d'ordre juridique	96
Cabinets d'experts-comptables agréés indépendants, agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres.....	96
Experts	97
Documents intégrés par renvoi	98
Où obtenir de plus amples renseignements	100
Documents déposés faisant partie de la déclaration d'enregistrement	101
Admissibilité aux fins de placement.....	102
Droits de résolution et sanctions civiles	103
Attestation de la Société	A-1
Attestation des preneurs fermes	A-2

Vous ne devez accorder foi qu'aux renseignements figurant dans le présent prospectus ou dans les documents qui y sont intégrés par renvoi. Ni nous ni les preneurs fermes n'avons autorisé quiconque à vous fournir des renseignements différents. Si toutefois quelqu'un vous fournissait des renseignements différents ou incompatibles, vous ne devriez pas y accorder foi. Ni nous ni les preneurs fermes ne faisons d'offre visant la vente des titres visés par les présentes dans un territoire où il est interdit de les offrir ou de les vendre. Vous devez tenir pour acquis que les renseignements figurant dans le prospectus ou dans les documents qui y sont intégrés par renvoi sont exacts à la date qui figure sur la page couverture du présent prospectus. Notre entreprise, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et nos perspectives pourraient avoir changé depuis cette date.

Gerdau Ameristeel Corporation a été constituée sous le régime des lois de la province de l'Ontario le 10 septembre 1970 et prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 24 mai 2006. Gerdau Ameristeel (soit les activités nord-américaines du fabricant d'acier brésilien Gerdau S.A.) a réalisé l'acquisition du fabricant d'acier américain Chaparral Steel Company, ou Chaparral, le 14 septembre 2007. Notre siège social est situé au 1801, rue Hopkins Sud, Whitby (Ontario) Canada L1N 5T1. Nos bureaux administratifs sont situés au 4221, West Boy Scout Blvd., bureau 600, Tampa (Floride) États-Unis 33607.

Les données financières consolidées de Gerdau Ameristeel incluses dans le présent prospectus sont tirées des états financiers consolidés vérifiés de Gerdau Ameristeel au 31 décembre 2004 et pour l'exercice terminé à cette date, des états financiers comparatifs consolidés vérifiés révisés de Gerdau Ameristeel aux 31 décembre 2005 et 2006 et pour les exercices terminés à ces dates, et des états financiers comparatifs consolidés non vérifiés de Gerdau Ameristeel aux 30 juin 2006 et 2007 et pour les semestres terminés à ces dates (collectivement, les « états financiers de Gerdau Ameristeel »), qui sont intégrés par renvoi au présent prospectus (sauf les états financiers consolidés vérifiés de Gerdau Ameristeel au 31 décembre 2004 et pour l'exercice terminé à cette date, qui ne sont pas intégrés par renvoi au présent prospectus, mais qui sont accessibles au public à l'adresse www.sedar.com). Les données financières consolidées de Chaparral incluses dans le présent prospectus sont tirées des états financiers consolidés vérifiés de Chaparral aux 31 mai 2006 et 2007 et pour les trois exercices terminés le 31 mai 2007 (collectivement, les « états financiers de Chaparral »), inclus dans notre déclaration d'acquisition d'entreprise datée du 11 octobre 2007, qui est intégrée par renvoi au présent prospectus.

Les données financières condensées cumulées pro forma non vérifiées incluses dans le présent prospectus sont tirées des états financiers de Gerdau Ameristeel et des états financiers de Chaparral, et tiennent compte de l'acquisition de Chaparral par Gerdau Ameristeel, qui a été réalisée le 14 septembre 2007. Le bilan consolidé pro forma non vérifié au 30 juin 2007 a été dressé en regroupant le bilan consolidé de Gerdau Ameristeel au 30 juin 2007 et le bilan consolidé de Chaparral au 31 mai 2007 et il tient compte de l'acquisition de Chaparral comme si elle avait eu lieu le 30 juin 2007. L'état des résultats pro forma cumulé condensé non vérifié pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 a été dressé en regroupant l'état des résultats consolidé révisé de Gerdau Ameristeel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 et l'état des résultats d'exploitation de Chaparral pour la période de douze mois terminée le 30 novembre 2006, qui a été établi en regroupant l'état des résultats d'exploitation consolidé de Chaparral pour l'exercice terminé le 31 mai 2006 et l'état des résultats d'exploitation consolidé de Chaparral pour le semestre terminé le 30 novembre 2006, mais en excluant l'état des résultats d'exploitation consolidé de Chaparral pour le semestre terminé le 30 novembre 2005, et il tient compte de l'acquisition de Chaparral comme si elle avait eu lieu le 1^{er} janvier 2006. L'état des résultats pro forma cumulé condensé non vérifié pour le semestre terminé le 30 juin 2007 a été dressé en regroupant l'état des résultats consolidé de Gerdau Ameristeel pour le semestre terminé le 30 juin 2007 et l'état des résultats d'exploitation de Chaparral pour le semestre terminé le 31 mai 2007, qui a été établi sur la base de l'état des résultats d'exploitation consolidé de Chaparral pour l'exercice terminé le 31 mai 2007, compte non tenu de l'état des résultats d'exploitation consolidé de Chaparral pour le semestre terminé le 30 novembre 2006.

Pour les besoins de présentation, les résultats financiers de Gerdau Ameristeel et de Chaparral sont établis en dollars américains et conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis, ou PCGR des États-Unis.

Dans le présent prospectus, à l'égard de Chaparral, BAIIA désigne le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements. En ce qui concerne Gerdau Ameristeel et la société issue du regroupement, le BAIIA est calculé en ajoutant le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements, la part des actionnaires sans contrôle et les distributions en espèces provenant de coentreprises détenues à 50 %, déduction faite des bénéfices provenant de coentreprises détenues à 50 %. Conformément aux PCGR des États-Unis, nous comptabilisons nos coentreprises détenues à 50 % à la valeur de consolidation, si bien que le BAIIA ne tient pas compte des résultats de nos coentreprises détenues à 50 %, mais inclut les distributions en espèces provenant de coentreprises détenues à 50 %. Nous sommes d'avis que le BAIIA, qui n'est pas une mesure conforme aux PCGR, est une mesure supplémentaire utile pour calculer l'encaisse disponible avant le service de la dette, les dépenses en immobilisations et l'impôt sur les bénéfices. Le lecteur est avisé que le BAIIA n'est pas destiné à remplacer le bénéfice net comme indicateur du rendement ni les flux de trésorerie provenant de l'exploitation en tant que mesure des liquidités et des flux de trésorerie. Le BAIIA, conformément à son emploi dans le présent prospectus, ne peut pas nécessairement être comparé à d'autres indicateurs du rendement intitulés de manière semblable par d'autres sociétés. Un rapprochement du BAIIA et du bénéfice net est présenté dans chaque rubrique du présent prospectus où un BAIIA est présenté.

Les données relatives au marché et certaines prévisions relatives au secteur figurant dans le présent prospectus et les documents qui y sont intégrés par renvoi ont été tirées d'études de marché, de renseignements accessibles au public et de publications sur le secteur. Ces dernières indiquent en règle générale que les renseignements qu'elles contiennent ont été obtenus de sources jugées fiables, mais que l'exactitude et le caractère exhaustif de ces renseignements ne sont pas garantis. De la même manière, les prévisions relatives au secteur et les études de marché, bien qu'elles soient à notre avis fiables, n'ont pas été vérifiées de manière indépendante et ni nous ni les preneurs fermes ne faisons de déclaration quant à l'exactitude de l'information.

Sauf avis indication contraire, ou si le contexte l'interdit, **toutes les mentions de « \$ » ou de « \$ US » désignent les dollars américains**, et toutes les mentions de « \$ CA », les dollars canadiens; toutes les mentions de « tonnes » désignent des tonnes américaines ou des « tonnes nettes » (soit 2 000 livres); et toutes les mentions du « placement » et des « actions ordinaires » donnent à entendre que Gerdau S.A. nous achète 73 095 000 actions ordinaires, que l'option d'attributions excédentaires n'est pas exercée et que Gerdau S.A. n'achète pas d'actions ordinaires supplémentaires aux termes de l'engagement supplémentaires de Gerdau S.A. De plus, aux présentes, aux fins d'uniformisation avec la présentation de nos états financiers, l'information relative aux tonnes expédiées ou à des productions semblables exclut notre part des activités de nos coentreprises détenues à 50 %, sauf l'information relative à la capacité, qui l'inclut.

Sommaire du prospectus

Le texte qui suit n'est qu'un résumé et il doit par conséquent être intégralement lu à la lumière de l'information plus détaillée figurant ailleurs dans le présent prospectus ou qui y est intégrée par renvoi. Vous devriez lire le présent prospectus au complet, notamment la rubrique « Facteurs de risque » et les documents intégrés par renvoi au présent prospectus.

Le 14 septembre 2007, Gerdau Ameristeel a fait l'acquisition de Chaparral Steel Company. Sauf comme il est par ailleurs décrit dans les présentes ou si le contexte exige une interprétation différente, dans le présent prospectus (i) la « société issue du regroupement », « nous », « nôtre » et « nos » renvoient à Gerdau Ameristeel Corporation, ses filiales (y compris Chaparral Steel Company et ses filiales) et ses coentreprises détenues à 50 %, (ii) « Gerdau Ameristeel » désigne Gerdau Ameristeel Corporation, ses filiales et ses coentreprises détenues à 50 % avant l'acquisition de Chaparral Steel Company, et (iii) « Chaparral » désigne Chaparral Steel Company et ses filiales.

Aperçu

Nous venons au deuxième rang des fabricants d'acier du secteur des mini-acières en Amérique du Nord, affichant une capacité de production annuelle d'environ 11,7 millions de tonnes de produits d'acier finis en usine. Grâce à un réseau à intégration verticale comprenant 19 mini-acières (dont une détenue à 50 %), 19 installations de recyclage de ferraille et 62 installations en aval (dont huit installations de fabrication détenues en coentreprise), nous desservons principalement une clientèle établie partout aux États-Unis et au Canada.

Le 14 septembre 2007, Gerdau Ameristeel a fait l'acquisition de la totalité des actions en circulation de Chaparral pour une contrepartie au comptant de 86 \$ l'action, soit un total de 4,23 G\$. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, le chiffre d'affaires net de la société issue du regroupement a été de 6,1 G\$, sur une base pro forma. Nous prévoyons que l'acquisition de Chaparral créera des synergies d'exploitation annuelles avant impôt de plus de 55 M\$ avant la fin de 2008.

Nous affecterons le produit net du présent placement au remboursement partiel des prêts que nous avons contractés pour l'acquisition de Chaparral.

Motif de l'acquisition

Le regroupement de Gerdau Ameristeel et de Chaparral étend nos activités tout en diversifiant à la fois notre portefeuille de produits et notre portée géographique. Par suite de l'acquisition de Chaparral :

- nous croyons être bien placés pour profiter de la position de chef de file de Chaparral dans le segment des profilés, qui est alimenté par la construction non résidentielle et industrielle;
- nous avons élargi notre gamme de produits par l'ajout de la ligne de Chaparral qui offre différents types, tailles et qualités de profilés et de barres, y compris les produits longs à forte valeur ajoutée de Chaparral comme les palplanches profilées en Z et d'autres barres de qualité spéciale;
- nous croyons avoir étendu notre portée géographique et notre clientèle, solidifiant ainsi notre position dans les marchés de l'est et de l'ouest des États-Unis;

- nous croyons avoir la possibilité de renforcer notre profil financier grâce au rendement financier élevé de Chaparral, qui est soutenu par sa structure de coûts attrayante et ses installations modernes de production à grande échelle;
- nous prévoyons créer des synergies importantes, notamment des synergies d'exploitation annuelles avant impôt de plus de 55 M\$ avant la fin de 2008, au chapitre de l'exploitation, de l'approvisionnement et de la logistique, ainsi que des dépenses réduites au chapitre de la gouvernance et des coûts liés aux sociétés ouvertes; et
- nous bénéficions d'une échelle d'activités accrue et d'une trésorerie renforcée qui, selon nous, constitueront une plateforme améliorée qui nous permettra de profiter des possibilités de croissance.

Nos activités

Nos produits sont généralement vendus à des centres de services de produits d'acier, à des entrepreneurs de constructions métalliques ou directement à des fabricants d'équipement d'origine pour être utilisés dans de nombreux secteurs, notamment ceux de la construction non résidentielle, de la construction des infrastructures et de la construction commerciale, industrielle et résidentielle, des pièces métalliques pour la construction, de la fabrication, de l'automobile, des mines, de la transmission électrique et cellulaire et de la fabrication d'équipement. Nos produits sont surtout vendus aux segments non résidentiels et liés aux infrastructures du secteur de la construction. Selon FMI, cabinet de consultants du secteur de la construction, les segments non résidentiels du secteur de la construction devraient croître à un taux annuel composé d'environ 8 % pour la période allant de 2005 à 2010.

Nos activités sont réparties en deux divisions opérationnelles, à savoir les mini-acières et les installations en aval.

Mini-acières. La société issue du regroupement possède et exploite quinze mini-acières aux États-Unis et trois au Canada et elle détient une participation de 50 % dans la mini-acière de Gallatin située au Kentucky, en coentreprise avec Dofasco Inc. Nous fabriquons et commercialisons un large éventail de produits d'acier, notamment des barres d'armature en acier (barres d'armature), des barres d'acier marchand, des profilés, des poutres, des profilés spéciaux, du fil machine en bobines (fil machine) et, par l'entremise de notre coentreprise, des tôles laminées. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, sur une base pro forma, les expéditions de produits d'acier finis en usine de la société issue du regroupement ont été d'environ 9,6 millions de tonnes et, pour le semestre terminé le 30 juin 2007, sur une base pro forma, elles ont été d'environ 5,1 millions de tonnes. Plus de 90 % de l'approvisionnement en matières premières nécessaires aux activités de nos mini-acières se compose de ferraille recyclée, ce qui fait de nous le deuxième recycleur d'acier en Amérique du Nord. Neuf de nos mini-acières s'approvisionnent en ferraille auprès d'un réseau interne de 19 installations de recyclage de ferraille. Nous sommes d'avis que nos activités de recyclage procurent à ces mini-acières une source stable d'approvisionnement en matières premières primaires.

Installations en aval. La société issue du regroupement possède des entreprises à valeur ajoutée secondaires désignées sous le nom d'installations en aval. Ces installations de fabrication d'acier et de transformation de produits traitent l'acier produit principalement dans nos mini-acières. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, sur une base pro forma, les expéditions de produits d'acier transformés de nos installations en aval ont été d'environ 1,2 million de tonnes, soit environ 12 % des expéditions totales de produits d'acier finis, générant environ 15 % de notre

chiffre d'affaires net. Pour le semestre terminé le 30 juin 2007, sur une base pro forma, les expéditions de produits d'acier ouvrés de nos installations en aval ont été d'environ 0,7 million de tonnes, soit environ 14 % des expéditions totales de produits d'acier finis, générant environ 18 % de notre chiffre d'affaires net. Nos installations en aval s'occupent des activités suivantes : fabrication de barres d'armature et revêtement époxydique, fabrication de crampons de rails de chemin de fer, écrouissage, transformation de poutrelles ultra-légères et fabrication de guides d'ascenseurs, de treillis métalliques et de clous attachés, tréfilage, production de poteaux de clôture et de boulets à broyage.

Atouts concurrentiels

Nous sommes d'avis que les atouts suivants permettront à la société issue du regroupement d'être plus concurrentielle dans ses marchés stratégiques.

Chef de file sur le marché. La société issue du regroupement est le deuxième producteur d'acier dans le secteur des mini-acières en Amérique du Nord. Grâce à un réseau de 19 mini-acières et de 62 installations en aval stratégiquement réparties aux États-Unis et au Canada, nous sommes en mesure de desservir efficacement notre clientèle, à partir d'une base locale, dans un vaste secteur géographique du marché nord-américain de l'acier. Notre capacité de production et le large éventail de formes et de tailles de nos profilés et de nos barres d'acier nous permettent de répondre à une grande variété de besoins en termes de produits d'acier et de produits transformés. Notre vaste portée géographique et l'importante diversité de nos produits, combinées à notre système de gestion des commandes centralisé, font en sorte que nous sommes particulièrement bien placés pour desservir les grands centres de services de produits d'acier et d'autres clients qui cherchent de plus en plus à s'approvisionner auprès d'un petit nombre de fournisseurs. Nous sommes d'avis que l'acquisition de Chaparral nous permettra de desservir nos clients plus efficacement dans tout le marché américain, étendra notre portée géographique, améliorera notre structure de coûts et élargira la gamme des produits que nous offrons à notre clientèle. Plus particulièrement, l'ajout des installations de Chaparral nous procure une présence géographique près de certains des marchés finaux les plus attrayants, notamment le nord-est des États-Unis (principale région consommatrice de profilés d'acier en Amérique du Nord) et le sud-ouest des États-Unis, qui connaît une croissance rapide.

Activités intégrées verticalement. Les mini-acières de la société issue du regroupement sont intégrées à 62 installations de fabrication d'acier en aval et à 19 installations de recyclage de la ferraille comme matière première en amont. L'intégration en aval fournit un marché captif pour une partie importante de la production de nos mini-acières et des données de marché précieuses sur la demande d'utilisation finale des produits d'acier. En règle générale, nos activités en aval génèrent un rendement des investissements élevé et elles sont moins capitalistiques et sont assujetties à une concurrence moins forte en matière d'importations que nos mini-acières. Par ailleurs, nos activités en aval contrebalancent en partie le caractère cyclique et volatil des activités de base des mini-acières et nous permettent de dégager des marges à valeur ajoutée supplémentaires sur l'acier produit par nos mini-acières. Nos entreprises en aval comptent pour environ 12 % des expéditions totales de produits d'acier finis de la société issue du regroupement. Nos 19 installations de recyclage de ferraille en amont répondent à environ 35 % des besoins en ferraille de nos mini-acières, ce qui diminue notre dépendance à l'égard d'autres fournisseurs de ferraille.

Politique financière prudente et profil de trésorerie solide. Nous sommes d'avis que Gerdau Ameristeel et Chaparral ont toutes deux bénéficié récemment de la combinaison suivante :

marges d'exploitation élevées et faibles besoins en termes de dépenses en immobilisations. La société issue du regroupement continuera d'appliquer une approche rigoureuse pour l'utilisation de ses actifs et elle demeurera engagée à maintenir un profil de financement modéré, soit un ratio dette/capitalisation ciblé de 35 %.

Améliorations possibles sur le plan de l'exploitation. L'intégration des activités de nos installations nous a permis de réaliser des économies de coûts importantes grâce au partage des meilleures pratiques d'exploitation, à l'optimisation du transport, à des gains d'efficacité dans l'ordonnancement de la production des mini-acières, aux activités d'approvisionnement consolidées et à l'efficacité des fonctions de gestion et d'administration. Nous croyons pouvoir réaliser d'autres économies de coûts à moyen et à long terme grâce à ces éléments et à des améliorations opérationnelles résultant de la coordination des technologies de fabrication, du partage du savoir et de la promotion d'une culture d'entreprise axée sur l'amélioration continue. Nous prévoyons réaliser des économies semblables par suite de l'intégration des activités de Chaparral à celles de Gerdau Ameristeel.

Système de gestion rigoureux. Nous croyons que nos employés sont notre ressource la plus précieuse et qu'ils sont essentiels au maintien de notre avantage concurrentiel. Notre culture d'entreprise est axée sur l'engagement de tous les employés à l'égard d'un système de gestion commun et rigoureux centré sur l'amélioration continue. Nous avons mis en place un système de gestion qui établit des repères communs à l'ensemble du secteur relativement aux principales mesures touchant l'exploitation et la sécurité. Ce système comprend des programmes de formation et de sécurité et des primes au rendement conçues pour améliorer le rendement et motiver les employés. Nous croyons que Chaparral partage cette culture, ce qui facilitera l'intégration des deux sociétés et renforcera nos atouts à cet égard.

Parrainage solide. Nous bénéficions d'un accès à la base de connaissances et du parrainage de notre société mère, Gerdau S.A., un des plus importants fabricants de produits d'acier longs au monde, présent depuis plus de 100 ans dans le secteur sidérurgique. Nous prévoyons continuer à bénéficier de l'expérience en gestion et fabrication de Gerdau S.A. Compte tenu du vivier de talents, du soutien technique et de la puissance financière de Gerdau S.A., nous sommes d'avis que nous sommes positionnés stratégiquement pour croître et connaître le succès dans le secteur sidérurgique nord-américain.

Équipe de direction chevronnée. Notre équipe de la haute direction, qui possède une expérience marquée dans le secteur de la fabrication, est axée sur la croissance. La vaste expérience de la direction a joué un rôle majeur dans notre croissance historique et elle constitue une base solide pour l'expansion de nos activités. Par exemple, les membres de la direction ont des antécédents reconnus en matière de gestion et d'intégration des acquisitions. Nous comptons nous appuyer sur cette expérience pour l'intégration de Chaparral et les acquisitions futures.

Notre stratégie

Notre stratégie comporte les trois principaux éléments suivants :

Durabilité. Nous mettons l'accent sur la durabilité à long terme en priorisant les liens avec nos clients, l'efficacité opérationnelle et les principales mesures en matière d'exploitation, d'environnement et de sécurité.

- Nous croyons que nous nous démarquons de nos concurrents par la diversité et la qualité de nos produits, notre rendement en termes de livraison, notre système de gestion des commandes centralisé et notre capacité à remplir rapidement les commandes à partir de plusieurs sources de stocks. Nous proposons une des gammes les plus étendues de produits d'acier longs en Amérique du Nord, qui est renforcée par suite de l'acquisition de Chaparral compte tenu de sa position de chef de file dans le segment des profilés. Par ailleurs, nous améliorons régulièrement notre éventail de produits afin de répondre aux besoins de nos clients. Nous croyons que bon nombre de nos clients nous considèrent comme leur principal fournisseur pour une vaste gamme de leurs besoins. Grâce à notre réseau étendu de mini-acières et d'installations en aval, nous croyons pouvoir démarquer la société issue du regroupement en misant sur une des gammes les plus importantes de produits d'acier longs aux États-Unis et au Canada et sur la poursuite de notre engagement à offrir un service à la clientèle hors pair.
- Nous encourageons le partage des meilleures pratiques dans l'ensemble du réseau mondial du groupe Gerdau afin d'améliorer et de rehausser le rendement sur le plan opérationnel. En capitalisant sur l'expérience d'exploitation de Gerdau S.A., nous continuerons de chercher régulièrement les occasions de créer des synergies d'exploitation entre chacune de nos mini-acières, de même que des synergies issues de l'intégration verticale entre nos installations de recyclage de ferraille, nos mini-acières et nos installations en aval.
- Nous avons mis en place un système de gestion qui établit des repères communs à l'ensemble du secteur relativement aux principales mesures touchant l'exploitation et la sécurité. Ce système comprend des programmes de formation et de sécurité et des primes au rendement conçues pour améliorer le rendement et motiver les employés.

Croissance interne. La combinaison de Gerdau Ameristeel et de Chaparral crée des possibilités importantes pour la diversification de notre portefeuille de produits par l'ajout de produits longs à forte valeur ajoutée, dont les palplanches profilées en Z protégées par brevet de Chaparral et une ligne de différents types, tailles et qualités de profilés et de barres. Nous croyons que cela nous permettra d'étendre le nombre et le genre de produits que nous vendons à notre clientèle existante et d'attirer de nouveaux clients. La société issue du regroupement cherchera aussi à miser sur ses atouts commerciaux existants pour continuer à développer des produits et services novateurs, à accroître sa part de marché, à élargir son portefeuille de produits et sa portée géographique et à miser sur sa capacité existante à augmenter la production en réponse à la demande du marché.

Croissance par acquisitions. Compte tenu du rythme des regroupements dans le secteur sidérurgique et de la tendance croissante de nos clients à s'appuyer sur un nombre restreint de fournisseurs clés, nous sommes d'avis qu'il existe des occasions importantes de croissance future par l'entremise d'acquisitions sélectives, comme l'acquisition de Chaparral. Nous avons l'intention de continuer à appliquer une stratégie d'acquisition qui vise l'amélioration de notre rendement financier à long terme et l'élargissement de notre portefeuille de produits et de notre portée géographique. Nous avons également l'intention de poursuivre les acquisitions d'installations de recyclage de ferraille, comme celle de Fargo Iron and Metal Company en février 2006, qui, selon nous, renforceront l'approvisionnement en matières premières de nos mini-acières. Nous prévoyons améliorer notre ligne de produits et continuer à faire l'acquisition d'entreprises en aval, comme l'acquisition d'une participation majoritaire dans Pacific Coast Steel (« PCS ») en novembre 2006 et l'acquisition d'Enco Materials, Inc. (« Enco ») en octobre 2007. Étant donné notre taille et nos succès antérieurs en matière de gestion et d'intégration des

acquisitions, nous croyons bénéficier d'une position stratégique qui nous permet de continuer à jouer un rôle actif dans les regroupements continus au sein du secteur sidérurgique nord-américain.

Évolution récente

Chaparral

Le 14 septembre 2007, nous avons fait l'acquisition de la totalité des actions en circulation de Chaparral pour une contrepartie au comptant de 86 \$ l'action, soit un montant total de 4,23 G\$. Pour financer l'acquisition de Chaparral, nous avons emprunté, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive, 2,75 G\$ en vertu d'une facilité de crédit à terme et 1,15 G\$ en vertu d'une facilité de crédit-relais. La facilité de crédit à terme est composée de trois tranches dont les durées varient de cinq à six ans, et la facilité de crédit-relais a une durée de 90 jours qui peut être prolongée d'une autre période de 90 jours à notre choix. Nous pouvons choisir de rembourser à tout moment, en totalité ou en partie, les prêts contractés aux termes de chacune des facilités, sans pénalité ni prime. (Voir « Situation de trésorerie et sources de financement de la société issue du regroupement ».) Le produit net du présent placement sera affecté au remboursement partiel des prêts que nous avons contractés pour l'acquisition de Chaparral.

Le 18 septembre 2007, dans le cadre de l'acquisition de Chaparral, nous avons procédé à l'achat de 99,96 % des billets de premier rang à 10 % échéant en 2013 en circulation de Chaparral aux termes d'une offre publique d'achat pour une contrepartie au comptant totale de 341,6 M\$. L'achat du nombre restant de billets de premier rang a eu lieu le 2 octobre 2007.

Les principales données financières consolidées historiques de Chaparral aux 31 mai 2006 et 2007 et pour les trois exercices terminés le 31 mai 2007 sont incluses dans le présent prospectus et sont tirées des états financiers consolidés vérifiés de Chaparral inclus dans notre déclaration d'acquisition d'entreprise datée du 11 octobre 2007, qui est intégrée par renvoi au présent prospectus. Certaines autres données financières et d'exploitation importantes de Chaparral pour le trimestre terminé le 31 août 2007 sont indiquées ci-dessous.

Pour le trimestre terminé le 31 août 2007, les expéditions de produits d'acier finis en usine de Chaparral ont été d'environ 570 000 tonnes. Les prix de vente moyens pondérés obtenus par Chaparral pour le trimestre terminé le 31 août 2007 ont été de 767 \$ la tonne, et le coût des matières premières de ferraille utilisées dans la production pour la même période a été de 218 \$ la tonne. La marge sur le métal (soit la différence entre les prix de vente obtenus par les aciéries et le coût de la ferraille) dégagée par Chaparral a été de 549 \$ la tonne pour le trimestre terminé le 31 août 2007. Le BAIIA¹⁾ de Chaparral pour le trimestre terminé le 31 août 2007 a été de 146,9 M\$, et le chiffre d'affaires net pour la même période a été de 476,4 M\$.

¹⁾ Le BAIIA représente le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement.

Le tableau qui suit présente un rapprochement du BAIIA et du bénéfice net pour le trimestre terminé le 31 août 2007 :

(en millions de dollars)	Trimestre terminé le 31 août 2007
Bénéfice net	86,2 \$
Amortissement	12,2
Intérêts et autres charges liées à la dette	7,9
Charge d'impôts	40,6
BAIIA	146,9 \$

Exercice 2007

Le 24 mai 2007, nous avons annoncé que Barbara R. Smith, alors trésorière de Gerdau Ameristeel, assumerait, à compter du 31 juillet 2007, le rôle de vice-présidente, Finances, et chef des finances par suite de la retraite de Tom J. Landa qui occupait ce poste. M^{me} Smith s'est jointe à Gerdau Ameristeel à titre de trésorière en juillet 2006. Auparavant, elle a été vice-présidente principale et chef des finances de FARO Technologies, Inc. Elle compte aussi plus de 23 ans d'expérience à Alcoa Inc., où elle a occupé divers postes financiers, dont celui de chef des finances du Groupe aérospatiale, automobile et transport commercial, celui de chef des finances d'Alcoa Fujikura Ltd. et celui de directrice de la vérification interne.

Le 6 juin 2007, nous avons annoncé la nomination de Terry A. Sutter au poste de vice-président et chef de l'exploitation à compter du 11 juin 2007. À ce titre, M. Sutter est responsable de l'ensemble des activités manufacturières et commerciales consolidées pour l'Amérique du Nord, ainsi que de l'approvisionnement en matières premières. M. Sutter possède plus de 21 ans d'expérience dans les activités commerciales internationales et nord-américaines. Plus récemment, il a été président de Tyco Plastics and Adhesives, division de Tyco International, Ltd., et a été nommé président et chef de la direction de Covalence Specialty Materials Corp., société remplaçante de Tyco Plastics and Adhesives après le dessaisissement de celle-ci en faveur d'Apollo Management, une société de capital de risque privé.

Le 10 juillet 2007, la Commission du commerce international des États-Unis a annoncé sa décision de maintenir les ordonnances en matière de droits antidumping contre les importations de barres d'armature en provenance de la Chine, du Bélarus, de l'Indonésie, de la Lettonie, de la Moldavie, de la Pologne et de l'Ukraine, et de révoquer celle imposée aux importations de barres d'armature en provenance de la Corée du Sud. Dans sa décision, la commission en est venue à la conclusion que la révocation des ordonnances existantes à l'endroit des barres d'armature en provenance du Bélarus, de la Chine, de l'Indonésie, de la Lettonie, de la Moldavie, de la Pologne et de l'Ukraine mènerait probablement au maintien ou à la récurrence de préjudices importants sur une période raisonnablement prévisible, mais que la révocation de l'ordonnance existante touchant les importations en provenance de la Corée du Sud n'aurait pas un tel effet. Comme une partie importante du marché américain des barres d'armature est desservie par les importations, la décision vise à protéger le marché contre le dumping illégal de barres d'armature de la part de ces pays.

Le 1^{er} octobre 2007, nous avons fait l'acquisition d'Enco. Enco est active dans le marché des matériaux de construction commerciale, et produit des barres d'armature transformées, des produits de construction, des matériaux de coffrage et de rétention des coffrages ainsi que des produits architecturaux et structuraux en acier transformés. L'acquisition d'Enco comprend huit installations situées en Arkansas, au Tennessee et en Géorgie.

Exercice 2006

En juin 2006, nous avons acquis la totalité des actions en circulation de Sheffield Steel Corporation. Sheffield est une mini-acierie qui fabrique des produits d'acier longs, principalement des barres d'armature et des barres d'acier marchand, et qui affiche des expéditions annuelles d'environ 550 000 tonnes de produits d'acier finis. L'acquisition comprenait un atelier de fonte, un laminoir, une installation en aval et un chemin de fer sur courtes distances à Sand Springs (Oklahoma), un laminoir à Joliet (Illinois) et deux installations en aval à Kansas City (Missouri).

En novembre 2006, nous avons réalisé l'acquisition d'une participation majoritaire dans PCS, société de personnes qui exploite quatre usines de fabrication de barres d'armature à San Diego, San Bernardino, Fairfield et Napa (Californie), une à Las Vegas (Nevada) et une autre à Glendale (Arizona). L'acquisition de PCS nous a permis d'étendre nos activités vers la côte ouest des États-Unis et nous a donné la capacité de fournir et d'installer des barres d'armature sur les chantiers de construction (activité appelée placement de barres d'armature).

Le placement

Actions ordinaires

offertes	110 000 000 d'actions ordinaires, dont 36 905 000 actions ordinaires qui seront offertes au public par l'entremise des preneurs fermes et 73 095 000 actions ordinaires qui nous seront souscrites directement par Gerdau S.A. (Voir « Prise ferme » et « Placement auprès de Gerdau S.A. ».)
--------------------	---

Actions ordinaires en
circulation après le
placement

415 949 016¹⁾

Option d'attributions
excédentaires et
engagement
supplémentaire de
Gerdau S.A.

Les preneurs fermes disposent d'une option leur permettant de nous souscrire 5 535 750 actions ordinaires supplémentaires, au prix d'offre (tel qu'il est rajusté, le cas échéant, au titre de tout dividende déclaré et payable sur les actions ordinaires avant l'exercice de l'option), déduction faite de la commission de prise ferme, aux fins de couverture des attributions excédentaires, le cas échéant. Cette option peut être exercée en totalité ou en partie dans les 30 jours suivant la date de clôture du placement. Gerdau S.A. a convenu de nous souscrire, dans les deux jours suivant l'exercice de l'option d'attributions excédentaires, le nombre d'actions ordinaires supplémentaires lui permettant de maintenir sa participation d'environ 66,5 %, au prix d'offre (tel qu'il est rajusté au titre de dividendes, tel qu'il est décrit ci-dessus). Le nombre maximum total d'actions ordinaires supplémentaires émissibles aux termes de l'option d'attributions excédentaires et de l'engagement supplémentaire de Gerdau S.A. est de 16 500 000.

Emploi du produit

Nous affecterons le produit net du présent placement au remboursement partiel des prêts que nous avons contractés pour l'acquisition de Chaparral. (Voir « Emploi du produit ».)

Symbole à la Bourse de
Toronto GNA

Symbole à la Bourse de
New York GNA

1) Les actions ordinaires en circulation après le placement ne comprennent pas les 1 271 107 actions ordinaires émissibles à l'exercice d'options permettant de souscrire des actions ordinaires en vigueur au 30 septembre 2007.

Facteurs de risque

Un placement dans nos actions ordinaires est assujéti à certains risques. Les investisseurs éventuels devraient examiner attentivement l'information figurant à la rubrique « Facteurs de risque » et tous les autres renseignements figurant dans le présent prospectus et dans les documents qui y sont intégrés par renvoi avant de souscrire nos actions ordinaires.

Sommaire des données financières et des données d'exploitation consolidées historiques

Gerdau Ameristeel Corporation

Le sommaire des données financières consolidées historiques présenté ci-dessous aux 31 décembre 2005 et 2006 et pour les exercices terminés à ces dates est tiré des états financiers consolidés comparatifs vérifiés et révisés de Gerdau Ameristeel aux 31 décembre 2005 et 2006 et pour les exercices terminés à ces dates, lesquels sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus. Le sommaire des données financières consolidées historiques présenté ci-dessous au 31 décembre 2004 et pour l'exercice terminé à cette date est tiré des états financiers consolidés vérifiés de Gerdau Ameristeel au 31 décembre 2004 et pour l'exercice terminé à cette date, lesquels ne sont pas intégrés par renvoi dans le présent prospectus mais sont diffusés sur le site www.sedar.com. De même, le sommaire des données financières consolidées historiques présenté ci-dessous aux 30 juin 2006 et 2007 et pour les semestres terminés à ces dates est tiré des états financiers consolidés comparatifs non vérifiés de Gerdau Ameristeel, lesquels sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus. La direction est d'avis que ces états tiennent compte de tous les ajustements (comprenant les ajustements récurrents normaux) considérés comme nécessaires à la présentation d'une image fidèle des états financiers pour les périodes intermédiaires. Les résultats pour les semestres terminés les 30 juin 2006 et 2007 ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats à prévoir pour l'exercice complet ou toute période future. Les données présentées ci-dessous devraient être lues en parallèle avec les rapports de gestion ainsi qu'avec les états financiers consolidés comparatifs et les notes complémentaires connexes de

Gerdau Ameristeel, lesquels sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus et diffusés sur le site www.sedar.com.

(en millions de dollars, sauf les montants par action, ou à moins d'indication contraire)	Exercices terminés les 31 décembre			Semestres terminés les 30 juin	
	2004	2005	2006	2006 (données modifiées)	2007
Données tirées de l'état des résultats :					
Ventes nettes	3 009,9 \$	3 897,1 \$	4 464,2 \$	2 265,0 \$	2 674,8 \$
Bénéfice d'exploitation ¹	373,3	400,5	512,9	283,1	395,5
Bénéfice net ¹	337,7	295,5	378,6	216,5	272,7
Bénéfice par action — de base ¹	1,46 \$	0,97 \$	1,24 \$	0,71 \$	0,89 \$
Bénéfice par action — dilué ¹	1,45 \$	0,97 \$	1,24 \$	0,71 \$	0,89 \$
Autres données :					
BAIIA ²	527,3 \$	620,9 \$	756,4 \$	395,5 \$	489,1 \$
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation ¹	125,0	578,5	508,2	274,7	199,8
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(380,6)	(179,1)	(516,7)	(406,8)	(100,6)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	329,8	(73,0)	(296,5)	(81,2)	(79,3)
Dépenses en immobilisations	82,1 \$	135,9 \$	214,4 \$	88,0 \$	92,8 \$
Données d'exploitation :					
Production (en milliers de tonnes)					
Ateliers de fusion	5 550,6	6 124,1	6 679,1	3 402,3	3 527,0
Laminoirs	5 245,4	6 016,2	6 402,3	3 200,8	3 482,9
Expédition d'acier marchand (en milliers de tonnes)					
Barres d'armature	1 322,8	1 473,2	1 518,8	771,4	873,4
Laminés marchands et profilés spéciaux	2 312,7	3 054,2	3 152,7	1 673,3	1 630,5
Barres	786,7	703,0	729,6	378,2	378,6
Acier usiné	755,8	1 057,1	1 152,3	577,0	702,9
Total	5 178,0	6 287,5	6 553,4	3 399,9	3 585,4
Prix de vente (en dollars par tonne)					
Expédition externe des aciéries	492 \$	523 \$	575 \$	561 \$	617 \$
Expédition d'acier usiné	601	705	770	744	870
Ferraille facturée (en dollars par tonne)	189	178	194	194	224
Marge sur le métal (prix de vente moins la ferraille) (en dollars par tonne)					
Expédition externe des aciéries	302 \$	345 \$	381 \$	367 \$	393 \$
Expédition d'acier usiné	412	527	576	550	645
Coût de fabrication des aciéries (en dollars par tonne)	211 \$	239 \$	249 \$	242 \$	253 \$

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre			Au 30 juin 2007		
	2004	2005	2006 (données modifiées)	Données réelles	Données pro forma ³	Données pro forma ajustées ⁴
Données tirées du bilan :						
Trésorerie et placements à court terme	88,1 \$	414,3 \$	232,7 \$	257,1 \$	225,9 \$	225,9 \$
Fonds de roulement ¹	855,6	1 115,6	1 072,9	1 276,4	478,6	1 628,6
Immobilisations corporelles, montant net	919,9	955,6	1 119,5	1 182,9	1 878,9	1 878,9
Total de l'actif	2 592,5	2 829,5	3 176,4	3 448,2	8 364,7	8 364,7
Dette à long terme ⁵	519,3	529,3	431,4	455,0	3 535,4	3 295,9
Total de l'endettement ⁵	524,0	530,3	431,7	455,1	4 685,5	3 296,0
Capitaux propres ¹	1 364,8 \$	1 584,0 \$	1 853,5 \$	2 067,8 \$	2 067,8 \$	3 457,3 \$

1. Adoption de nouvelles positions comptables

Le 1^{er} janvier 2007, Gerdau Ameristeel a adopté rétroactivement le Financial Accounting Standards Board (« FASB ») Staff Position (« FSP ») No. AUG AIR-1, intitulé *Accounting for Planned Major Maintenance Activities* (le « FSP No. AUG AIR-1 »). Le FSP No. AUG AIR-1 modifie les directives sur la comptabilisation des travaux d'entretien majeurs prévus, et il interdit plus particulièrement l'utilisation de la méthode de « comptabilisation sur une base anticipée ». Conformément à ces nouvelles directives, nous comptabilisons maintenant les charges liées aux travaux d'entretien majeurs prévus et les coûts relatifs aux arrêts d'exploitation de l'usine aux fins d'entretien à titre de charges d'exploitation lorsqu'elles sont engagées.

Les états financiers consolidés comparatifs non vérifiés de Gerdau Ameristeel pour les semestres terminés les 30 juin 2006 et 2007, lesquels sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus, tiennent compte de l'ajustement au titre de la modification liée à la comptabilisation des travaux d'entretien majeurs prévus pour le semestre terminé le 30 juin 2006 et au 31 décembre 2006. L'ajustement au titre de la modification liée à la comptabilisation des travaux d'entretien majeurs prévus se présente comme suit dans le sommaire des données historiques tirées des états consolidés des résultats de Gerdau Ameristeel aux 31 décembre 2004, 2005 et 2006, respectivement, et pour les exercices terminés à ces dates, et pour le semestre terminé le 30 juin 2006 :

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice terminé le 31 décembre 2004		
	Données initialement présentées	Incidence de l'ajustement	Données ajustées
Bénéfice d'exploitation	373,3 \$	0,2 \$	373,5 \$
Charge d'impôts	110,1	0,1	110,2
Bénéfice net	337,7	0,1	337,8
Bénéfice par action — de base	1,46 \$	0,00 \$	1,46 \$
Bénéfice par action — dilué	1,45 \$	0,00 \$	1,45 \$

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice terminé le 31 décembre 2005		
	Données initialement présentées	Incidence de l'ajustement	Données ajustées
Bénéfice d'exploitation	400,5 \$	6,4 \$	406,9 \$
Charge d'impôts	144,7	2,3	147,0
Bénéfice net	295,5	4,2	299,7
Bénéfice par action — de base	0,97 \$	0,01 \$	0,98 \$
Bénéfice par action — dilué	0,97 \$	0,01 \$	0,98 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2006			
(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Données initialement présentées	Incidence de l'ajustement	Données ajustées
Bénéfice d'exploitation	512,9 \$	(6,3)\$	506,6 \$
Charge d'impôts	198,9	(2,3)	196,6
Bénéfice net	378,6	(4,1)	374,5
Bénéfice par action — de base	1,24 \$	(0,01)\$	1,23 \$
Bénéfice par action — dilué	1,24 \$	(0,01)\$	1,23 \$

Semestre terminé le 30 juin 2006			
(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Données initialement présentées	Incidence de l'ajustement	Données ajustées
Bénéfice d'exploitation	278,2 \$	4,9 \$	283,1 \$
Charge d'impôts	104,6	1,7	106,3
Bénéfice net	213,3	3,2	216,5
Bénéfice par action — de base	0,70 \$	0,01 \$	0,71 \$
Bénéfice par action — dilué	0,70 \$	0,01 \$	0,71 \$

L'ajustement au titre de la modification liée à la comptabilisation des travaux d'entretien majeurs prévus se présente comme suit dans le sommaire des données historiques tirées des bilans consolidés de Gerdau Ameristeel aux 31 décembre 2004, 2005 et 2006 :

Au 31 décembre 2004			
(en millions de dollars)	Données initialement présentées	Incidence de l'ajustement	Données ajustées
Total du passif à court terme	486,5 \$	(2,0)\$	484,5 \$
Total des capitaux propres	1 364,8	1,2	1 366,0

Au 31 décembre 2005			
(en millions de dollars)	Données initialement présentées	Incidence de l'ajustement	Données ajustées
Total du passif à court terme	435,0 \$	(8,4)\$	426,6 \$
Total des capitaux propres	1 584,0	5,4	1 589,4

Au 31 décembre 2006			
(en millions de dollars)	Données initialement présentées	Incidence de l'ajustement	Données ajustées
Total du passif à court terme	525,7 \$	(2,1)\$	523,6 \$
Total des capitaux propres	1 852,1	1,4	1 853,5

2. Le BAIIA se calcule en additionnant le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements, la part des actionnaires sans contrôle et les distributions en espèces provenant des coentreprises détenues à 50 %, déduction faite du bénéfice provenant des coentreprises détenues à 50 %.

Le tableau suivant présente le rapprochement du BAIIA et du bénéfice net pour les périodes indiquées :

(en millions de dollars)	Exercices terminés les 31 décembre			Semestres terminés les 30 juin	
	2004	2005	2006	2006 (données modifiées)	2007
Bénéfice net.	337,7 \$	295,5 \$	378,6 \$	216,5 \$	272,7 \$
Distributions en espèces provenant des coentreprises détenues à 50 %	82,8	115,8	101,6	61,1	31,7
Bénéfice provenant des coentreprises détenues à 50 %	(141,5)	(91,2)	(115,6)	(63,4)	(32,0)
Amortissement	81,9	105,7	146,5	54,6	59,2
Intérêts débiteurs et autres charges sur la dette	56,3	50,4	43,7	20,4	13,9
Charge d'impôts	110,1	144,7	198,9	106,3	133,8
Part des actionnaires sans contrôle	—	—	2,7	—	9,8
BAIIA	527,3 \$	620,9 \$	756,4 \$	395,5 \$	489,1 \$

3. Données pro forma tenant compte de l'acquisition de Chaparral.

4. Données pro forma ajustées pour tenir compte de l'acquisition de Chaparral et de la vente de 110 000 000 de nos actions ordinaires dans le cadre du présent placement (selon un prix offert présumé de 12,80 \$ par action, lequel correspond au prix de clôture de nos actions ordinaires à la NYSE le 10 octobre 2007), déduction faite des charges estimatives liées au placement et de la commission de placement ainsi que de l'emploi du produit net du placement.

5. Le total de l'endettement aux 31 décembre 2004 et 2005 tient compte des débentures convertibles subordonnées non garanties de Gerdau Ameristeel, lesquelles totalisent 86,5 M\$ et 96,6 M\$, respectivement, et le total de l'endettement au 30 juin 2007, sur une base pro forma et pro forma ajustée, tient compte d'un montant en capital de 300 M\$ en billets de premier rang à 10 % de Chaparral, lesquels viennent à échéance en 2013. Gerdau Ameristeel a racheté la totalité de ses débentures convertibles en septembre 2006 et a conclu l'achat de la totalité des billets de premier rang à 10 % en circulation de Chaparral en octobre 2007.

Société Chaparral Steel

Les principales données financières consolidées historiques présentées ci-dessous aux 31 mai 2006 et 2007 et pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 mai 2007 ont été tirées des états financiers consolidés vérifiés de Chaparral figurant dans notre déclaration d'acquisition d'entreprise datée du 11 octobre 2007, laquelle est intégrée par renvoi dans le présent prospectus. Les données qui suivent doivent être lues avec notre déclaration d'acquisition d'entreprise.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Exercices terminés les 31 mai		
	2005	2006	2007
Données de l'état des résultats :			
Chiffre d'affaires net	1 116,4 \$	1 466,7 \$	1 722,9 \$
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	120,2	239,3	406,7
Bénéfice net	78,1 \$	157,1 \$	269,3 \$
Autres données :			
BAIIA ¹	216,4 \$	321,4 \$	486,5 \$
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	25,1	260,8	273,5
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement . .	(27,0)	(181,3)	(255,5)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement . . .	2,6	(46,2)	(13,5)
Dépenses en immobilisations	26,6 \$	16,4 \$	22,2 \$
Données d'exploitation :			
Livraisons (en milliers de tonnes)			
Laminaires à profilés	1 426	1 916	1 935
Laminaires à barres	369	415	336
Total	1 795	2 331	2 271
Prix de vente (en dollars par tonne, déduction faite des frais de livraison)			
Laminaires à profilés	555 \$	576 \$	699 \$
Laminaires à barres	647	578	660
Combiné	574 \$	576 \$	693 \$

(en millions de dollars)	Aux 31 mai	
	2006	2007
Données du bilan :		
Trésorerie et placements à court terme	206,6 \$	443,4 \$
Fonds de roulement	428,2	706,8
Immobilisations corporelles, montant net	594,0	568,0
Total de l'actif	1 229,5	1 517,7
Total de la dette	300,0	300,0
Capitaux propres	668,5 \$	928,8 \$

1) Le BAIIA correspond au bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements.

Le tableau qui suit présente un rapprochement du BAIIA et du bénéfice net pour les périodes indiquées :

(en millions de dollars)	Exercices terminés les 31 mai		
	2005	2006	2007
Bénéfice net	78,1 \$	157,1 \$	269,3 \$
Amortissement.	48,9	50,1	48,0
Intérêts et autres charges liées à la dette	47,3	32,0	31,8
Charge d'impôts.	42,1	82,2	137,4
BAIIA	216,4 \$	321,4 \$	486,5 \$

Sommaire des données financières et des données d'exploitation cumulées condensées pro forma

Le sommaire des données financières cumulées condensées pro forma non vérifiées qui suit tient compte de l'acquisition de Chaparral par Gerdau Ameristeel, et est fondé sur les états financiers consolidés comparatifs historiques de Gerdau Ameristeel et sur les états financiers consolidés historiques de Chaparral qui figurent dans la déclaration d'acquisition d'entreprise de Gerdau Ameristeel datée du 11 octobre 2007, lesquels sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus. Le bilan cumulé condensé pro forma non vérifié au 30 juin 2007 a été préparé en regroupant le bilan consolidé de Gerdau Ameristeel au 30 juin 2007 et le bilan consolidé de Chaparral au 31 mai 2007, et tient compte de l'acquisition de Chaparral comme si elle avait eu lieu le 30 juin 2007. L'état cumulé condensé des résultats pro forma non vérifié pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 a été préparé en regroupant l'état consolidé révisé des résultats de Gerdau Ameristeel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 et l'état consolidé des résultats de Chaparral pour la période de douze mois terminée le 30 novembre 2006, lequel a été préparé en regroupant l'état consolidé des résultats de Chaparral pour l'exercice terminé le 31 mai 2006 et l'état consolidé des résultats de Chaparral pour le semestre terminé le 30 novembre 2006, moins l'état consolidé des résultats de Chaparral pour le semestre terminé le 30 novembre 2005, et tient compte de l'acquisition de Chaparral comme si elle avait eu lieu le 1^{er} janvier 2006. L'état cumulé condensé des résultats pro forma non vérifié pour le semestre terminé le 30 juin 2007 a été préparé en regroupant l'état consolidé des résultats de Gerdau Ameristeel pour le semestre terminé le 30 juin 2007 et l'état consolidé des résultats de Chaparral pour le semestre terminé le 31 mai 2007, lequel a été préparé à partir de l'état consolidé des résultats de Chaparral pour l'exercice terminé le 31 mai 2007, moins l'état consolidé des résultats de Chaparral pour le semestre terminé le 30 novembre 2006, et tient compte de l'acquisition de Chaparral comme si elle avait eu lieu le 1^{er} janvier 2006.

Le sommaire des données financières cumulées condensées pro forma non vérifiées a été préparé en fonction de l'information actuellement disponible et des hypothèses que nous jugeons appropriées, telles qu'elles sont décrites dans notre déclaration d'acquisition d'entreprise datée du 11 octobre 2007. Le sommaire des données financières cumulées condensées pro forma non vérifiées est présenté à titre informatif seulement et n'est pas nécessairement représentatif de la situation financière ou des résultats d'exploitation qui auraient été obtenus si les opérations dont nous tenons compte dans nos résultats pro forma s'étaient déroulées aux dates susmentionnées, ni des résultats d'exploitation futurs, puisque ces données financières cumulées condensées pro forma non vérifiées sont fondées sur des estimations de l'incidence financière qui pourraient se révéler inexactes.

(en millions de dollars)	Données pro forma pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006	Données pro forma pour le semestre terminé le 30 juin 2007
Données tirées de l'état des résultats :		
Ventes nettes	6 055,1 \$	3 582,7 \$
Bénéfice d'exploitation	723,2	589,2
Bénéfice net	332,8 \$	309,8 \$
Autres données :		
BAIIA ¹	1 124,6 \$	755,9 \$

(en millions de dollars)	Données pro forma au 30 juin 2007	
Données tirées du bilan :		
Trésorerie et placements à court terme		225,9 \$
Fonds de roulement		478,6
Immobilisations corporelles, montant net		1 878,9
Total de l'actif		8 364,7
Dette à long terme.		3 535,4
Total de l'endettement.		4 685,5 \$
	Données pro forma pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006	Données pro forma pour le semestre terminé le 30 juin 2007
Données d'exploitation :		
Production (en milliers de tonnes)		
Ateliers de fusion	9 191,1	4 800,4
Laminoirs	8 715,4	4 630,1
Expéditions d'acier marchand (en milliers de tonnes)		
Barres d'armature	1 518,8	873,4
Laminés marchands et profilés spéciaux	2 192,2	1 074,9
Produits de construction	3 248,5	1 718,6
Barres.	729,6	378,6
Tôle laminée plane (coentreprise).	772,9	400,8
Total, extérieur des aciéries.	8 462,0	4 446,3
Acier usiné.	1 152,3	702,9
Total.	9 614,3	5 149,2
Prix de vente (en dollars par tonne)		
Expéditions externes des aciéries	591 \$	643 \$
Expéditions d'acier usiné.	770	870
Ferraille facturée (en dollars par tonne).	192 \$	221 \$
Marge sur le métal (prix de vente moins la ferraille) (en dollars par tonne)		
Expéditions externes des aciéries	399 \$	422 \$
Expéditions d'acier usiné.	578	649
Coût de fabrication des aciéries (en dollars par tonne) . .	246 \$	246 \$

1. Le BAIIA se calcule en additionnant le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements, la part des actionnaires sans contrôle et les distributions en espèces provenant des coentreprises détenues à 50 %, déduction faite du bénéfice provenant des coentreprises détenues à 50 %.

Le tableau qui suit présente un rapprochement du BAIIA pro forma et du bénéfice net pro forma pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 et le semestre terminé le 30 juin 2007 :

	Données pro forma pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006	Données pro forma pour le semestre terminé le 30 juin 2007
Bénéfice net	332,8 \$	312,1 \$
Bénéfice provenant des coentreprises détenues à 50 %	(115,6)	(32,0)
Distributions en espèces provenant des coentreprises détenues à 50 %	101,6	31,7
Amortissement	315,3	132,3
Intérêts débiteurs et autres charges sur la dette	332,7	155,4
Charge d'impôts	155,1	146,5
Part des actionnaires sans contrôle	2,7	9,9
BAIIA	1 124,6 \$	755,9 \$

Situation de trésorerie et sources de financement de la société issue du regroupement

Notre politique financière consistait à réduire la dette et à remettre de l'argent aux actionnaires au moyen de dividendes. Pour faire l'acquisition de Chaparral, nous avons dû contracter une importante dette. Afin de financer l'acquisition, nous avons emprunté, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive, un montant de 2,75 G\$ aux termes d'une facilité de crédit à terme et un montant de 1,15 G\$ aux termes d'une facilité de crédit-relais, laquelle a été réduite à 1,0 G\$ au 28 septembre 2007 au moyen d'emprunts aux termes de notre facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang (décrite ci-dessous). La facilité de crédit à terme consiste en trois tranches d'une durée variant entre cinq et six ans, et la facilité de crédit-relais est d'une durée de 90 jours et peut être prolongée de 90 jours additionnels à notre gré. Nous pouvons décider de rembourser par anticipation une partie ou la totalité de ces facilités de crédit en tout temps sans pénalité ni prime.

La facilité de crédit à terme et la facilité de crédit-relais sont chacune garanties par Gerdau S.A. et certaines de ses filiales. La documentation relative aux facilités comprend des clauses restrictives financières qui exigent que Gerdau S.A. et ses filiales, sur une base consolidée, se soumettent à des tests visant à s'assurer qu'ils maintiennent un ratio maximal d'endettement total par rapport au BAIIA et un ratio minimal du BAIIA par rapport aux intérêts débiteurs. De plus, la facilité de crédit à terme exige que la valeur des créances de Gerdau S.A. aux termes de certains contrats de consignment cadres d'approvisionnement soit toujours supérieure au capital impayé au titre des emprunts à terme. Les facilités ne sont pas garanties mais prévoient une charge additionnelle liée aux contrats de consignment cadres d'approvisionnement de Gerdau S.A. qui prendrait effet à la survenance de certains événements liés aux contrats d'approvisionnement. Les facilités sont également assorties de clauses restrictives usuelles qui limitent notre capacité, y compris celle de deux de nos filiales, soit Gerdau Ameristeel US Inc. et GNA Partners, GP, à engager des sûretés additionnelles à l'égard de nos actifs et des leurs, à effectuer certaines opérations avec des sociétés affiliées et à conclure certaines opérations de fusion. En date des présentes, nous sommes à tous égards importants en conformité avec les modalités de nos facilités de crédit à terme et de crédit-relais.

Nous disposons également d'une facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang de 650,0 M\$ échéant en octobre 2010. En vertu de la facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang, nous sommes en mesure d'emprunter le moindre des deux montants suivants : i) 650,0 M\$; ii) la base d'emprunt (qui se fonde sur une tranche des stocks et des débiteurs détenus par la plupart de nos unités d'exploitation, moins certaines réserves), moins les emprunts et les obligations en vertu de lettres de crédit en cours et les autres obligations dues en vertu de la facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang. Puisque la base d'emprunt en vertu de la facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang se fondera sur les niveaux réels des stocks et des débiteurs, les emprunts disponibles aux termes de la facilité varieront. Les emprunts en vertu de la facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang sont garantis par nos stocks, nos débiteurs et certains autres meubles. Au 30 septembre 2007, les emprunts disponibles en vertu de notre facilité de crédit renouvelable se chiffraient à environ 432,8 M\$. Notre facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang comporte des clauses restrictives usuelles qui limitent notamment notre capacité à contracter des dettes supplémentaires, à émettre des actions rachetables et privilégiées, à verser des dividendes sur nos actions ordinaires, à vendre ou à autrement céder certains actifs et à conclure des fusions ou des regroupements. Ces clauses restrictives, de même que les clauses restrictives en vertu de notre facilité de crédit à terme et de notre facilité de crédit-relais décrites ci-dessus, limiteront notre pouvoir discrétionnaire dans l'exercice de nos activités.

Au 30 juin 2007, sur une base pro forma après prise en compte de l'acquisition de Chaparral, la société issue du regroupement avait une dette totale d'environ 4,7 G\$ aux termes de ses facilités de crédit de premier rang (incluant un montant en capital de 300 M\$ en billets de premier rang à 10 % de Chaparral, venant à échéance en 2013, dont la totalité a été achetée par Gerdau Ameristeel en septembre et en octobre 2007). Notre dette considérable pourrait limiter notre souplesse financière et d'exploitation. Plus particulièrement, nous pourrions être obligés d'appliquer une partie importante de nos flux de trésorerie d'exploitation et le produit de toute émission d'actions au remboursement de notre dette et au paiement des intérêts sur celle-ci, rendant ainsi plus difficile l'obtention de financement additionnel à des conditions favorables, ce qui aurait pour effet de limiter notre capacité à tirer profit d'importantes occasions d'affaires et de nous rendre plus vulnérables face aux ralentissements économiques. Consulter la rubrique « Facteurs de risque — Risques liés aux activités et au secteur de la société issue du regroupement — Notre niveau d'endettement pourrait avoir des effets défavorables sur notre capacité à réunir des capitaux additionnels pour le financement de nos activités, limiter notre capacité de réaction aux changements dans l'économie ou dans notre secteur et nous empêcher de remplir les obligations qui nous incombent en vertu de nos conventions de prêt ».

Notre stratégie d'affaires visera à maximiser les flux de trésorerie disponibles et à consolider notre profil financier en poursuivant les programmes en cours qui visent à augmenter la production en réaction à la demande sur le marché, à gérer les coûts de façon dynamique et à utiliser les flux de trésorerie disponibles pour réduire la dette. Nous continuerons à faire preuve de rigueur dans l'utilisation de nos actifs et maintiendrons notre engagement envers un profil de financement modéré avec un ratio dette/capitalisation de 35 %.

Le tableau qui suit présente nos obligations contractuelles au 30 juin 2007, sur une base pro forma après prise en compte de l'acquisition de Chaparral, mais ne tient pas compte du placement ni de l'emploi du produit du présent placement.

(en millions de dollars)	Total	Moins de un an	De un an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Après cinq ans
Total de la dette ¹	4 685,5 \$	1 150,1 \$	0,2 \$	1 952,7 \$	1 582,5 \$
Intérêts	1 507,6	191,1	535,5	535,1	245,9
Contrats de location-exploitation ²	70,7	11,9	18,8	14,8	25,2
Dépenses en immobilisations ³	156,1	117,1	27,3	11,7	–
Obligations d'achats inconditionnelles ⁴	208,4	149,7	22,1	16,4	20,2
Obligations au titre de la capitalisation du régime de retraite ⁵	13,0	13,0	–	–	–
Total des obligations contractuelles	6 641,3 \$	1 632,9 \$	603,8 \$	2 530,7 \$	1 873,9 \$

1. Les montants totaux sont présentés sur une base pro forma après prise en compte de l'acquisition de Chaparral. Ces montants figurent dans le bilan cumulé condensé pro forma de Gerdau Ameristeel au 30 juin 2007. Le total de la dette inclut un montant en capital de 300 M\$ en billets de premier rang à 10 % de Chaparral, venant à échéance en 2013, dont la totalité a été achetée par Gerdau Ameristeel en septembre et en octobre 2007.
2. Inclut les obligations de paiement minimal en vertu de contrats de location de matériel et de biens immobiliers en cours au 30 juin 2007.
3. Obligations d'achat en vertu de projets d'immobilisations en cours.
4. La plupart de ces obligations d'achat ont trait aux stocks et aux fournitures de consommation et d'entretien utilisés dans le cours normal des activités.
5. Il est impossible de déterminer le montant des cotisations au titre du régime de retraite et des avantages complémentaires de retraite après 2007 puisque le montant de toute cotisation est fortement tributaire de l'environnement économique futur et du rendement de l'actif du régime de retraite.

Facteurs de risque

Vous devriez étudier attentivement les risques suivants, ainsi que les autres renseignements figurant dans le présent prospectus et dans les documents qui y sont intégrés par renvoi, avant d'effectuer un placement dans nos actions ordinaires. Les risques et incertitudes décrits ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels nous sommes exposés. Des risques et incertitudes additionnels, notamment des risques que nous tenons actuellement pour négligeables, pourraient également avoir des incidences négatives sur nos activités.

Risques liés aux activités et au secteur de la société issue du regroupement

La surcapacité mondiale du secteur sidérurgique et la disponibilité de matériaux de substitution concurrentiels ont entraîné une vive concurrence et pourraient continuer d'exercer une pression à la baisse sur les prix de nos produits.

Nous sommes en concurrence avec de nombreux producteurs d'acier étrangers et nationaux, essentiellement des producteurs exploitant des mini-acières qui produisent de l'acier en faisant fondre de la ferraille dans des fours à arc électrique, mais également des producteurs intégrés qui produisent de l'acier à partir du coke et du minerai de fer. La concurrence est fondée sur les prix, la qualité et la capacité de répondre aux spécifications de la clientèle en ce qui a trait aux produits et aux délais de livraison. La surcapacité mondiale touchant la fabrication d'acier a, dans le passé, eu une incidence négative sur le prix de l'acier et pourrait avoir des effets défavorables sur notre chiffre d'affaires et nos marges bénéficiaires dans l'avenir. La construction de nouvelles aciéries, l'expansion et l'efficacité améliorée de la production des aciéries existantes, le redémarrage d'installations tournant au ralenti et la croissance de la capacité de production d'acier à l'étranger contribuent à l'augmentation de la capacité de production mondiale. Les hausses de la capacité de production mondiale combinées aux niveaux élevés des importations d'acier en Amérique du Nord pourraient exercer une pression à la baisse sur les prix de nos produits, ce qui pourrait avoir des effets défavorables importants sur notre chiffre d'affaires et nos marges bénéficiaires. De plus, dans le cas de certaines applications de produit, nous et d'autres fabricants d'acier sommes en concurrence avec des fabricants d'autres matériaux, notamment le plastique, le bois, l'aluminium (surtout dans le secteur de l'automobile), le graphite, les matériaux composites, la céramique, le verre et le béton. Les produits de substitution pourraient aussi avoir une incidence négative sur la demande des produits d'acier et exercer une pression à la baisse sur les prix.

La nature cyclique du secteur de l'acier et des secteurs que nous desservons ainsi que la conjoncture économique en Amérique du Nord et dans le monde pourraient faire fluctuer nos revenus et notre rentabilité.

Le secteur sidérurgique nord-américain est très cyclique par nature et est fortement tributaire de la conjoncture générale des principales économies du monde. Nous sommes particulièrement sensibles aux tendances présentes dans les secteurs cycliques, comme ceux de la construction, des électroménagers, de l'outillage, des équipements et du transport en Amérique du Nord, qui constituent des marchés importants pour nos produits.

Les conditions des marchés pour les produits d'acier aux États-Unis et au Canada ont fluctué au cours des ans. Des portions importantes de nos produits sont destinées au secteur des centres de services de produits d'acier. Bon nombre de nos marchés sont cycliques par nature, ce qui influe sur la demande de nos produits finis. Une interruption ou un ralentissement dans l'un ou l'autre

de ces secteurs ou marchés pourrait avoir des conséquences négatives importantes sur notre situation financière, notre production, notre chiffre d'affaires, nos marges et nos bénéfices. Nous sommes également sensibles aux tendances et aux événements qui peuvent avoir des répercussions dans ces secteurs ou marchés, notamment les grèves et les conflits de travail.

Les augmentations des coûts des matières premières et de l'énergie pourraient avoir des conséquences défavorables sur notre rentabilité.

Nos résultats d'exploitation sont fortement tributaires des coûts de la ferraille et des substituts de ferraille, lesquels constituent les principales matières premières des activités de nos mini-acières. Les prix de la ferraille sont assujettis à des forces du marché sur lesquelles nous exerçons peu d'emprise, notamment la demande de la part des producteurs d'acier américains et internationaux, les coûts de transport et la spéculation. L'augmentation du taux de consommation mondiale de ferraille, particulièrement en Chine, exerce une forte pression à la hausse sur le prix de la ferraille. La faiblesse du dollar américain et la forte demande mondiale de ferraille se traduisent par des prix actuellement élevés pour la ferraille. Par ailleurs, la marge sur le métal, soit la différence entre les prix de vente obtenus par les aciéries et le coût des matières premières de ferraille, est actuellement bien au-delà des sommets des dix dernières années. Nous ne savons pas combien de temps ces niveaux pourront être maintenus et, si les prix de la ferraille connaissent une augmentation importante sans hausse correspondante du prix des produits d'acier finis, nos marges bénéficiaires pourraient en souffrir de façon importante. Nous pourrions ne pas être en mesure de répercuter les coûts accrus de la ferraille sur nos clients en augmentant les prix de vente de l'acier par les aciéries et les prix des produits en aval. Des augmentations additionnelles des prix payés pour la ferraille et d'autres intrants pourraient également compromettre notre capacité de faire concurrence aux aciéries intégrées, faire en sorte que notre production décline et avoir des conséquences défavorables importantes sur notre chiffre d'affaires et nos marges bénéficiaires.

Les coûts de l'énergie représentent une partie importante des coûts de production des activités de la société issue du regroupement. Certaines de nos mini-acières ont des contrats d'approvisionnement en électricité à long terme avec les principaux services publics ou fournisseurs d'électricité. Les contrats d'approvisionnement en électricité comportent généralement deux volets : un volet ferme et un volet interruptible. Le volet ferme fournit la puissance de base pour le laminoir et les activités auxiliaires. Le volet interruptible fournit la puissance nécessaire aux fours à arc électrique, représente la majeure partie de la demande totale d'électricité et est, pour l'essentiel, tributaire des prix de l'électricité sur les marchés au comptant. Par conséquent, nous sommes fortement exposés aux variations du marché de l'électricité et cela pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur nos marges et nos résultats d'exploitation. En règle générale, nous n'avons pas de contrats à long terme pour le gaz naturel et, par conséquent, nous sommes assujettis aux variations de l'offre dans le marché et aux fluctuations des prix, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur nos marges et nos résultats d'exploitation.

Les importations d'acier en Amérique du Nord ont eu et pourraient de nouveau avoir des incidences défavorables sur les prix de l'acier et, en dépit des efforts de réglementation du commerce, le secteur pourrait ne pas être en mesure de réduire les importations d'acier.

Les importations d'acier en Amérique du Nord ont exercé ces dernières années, et pourraient exercer de nouveau à l'avenir, une pression à la baisse sur les prix de l'acier, ce qui a des effets

défavorables sur notre chiffre d'affaires et nos marges bénéficiaires. La concurrence est vive de la part des producteurs d'acier étrangers et elle pourrait s'intensifier en raison de l'augmentation de leur capacité de production, du raffermissement relatif du dollar américain par rapport aux devises et de la baisse de la demande intérieure d'acier dans leurs économies. Ces facteurs favorisent de hauts niveaux d'exportations d'acier vers l'Amérique du Nord à des prix réduits. Les mesures de protection adoptées par le gouvernement des États-Unis dans le passé pour réglementer le commerce de l'acier, notamment les quotas et les tarifs à l'importation, ont été de nature temporaire et, dans certains cas, l'Organisation mondiale du commerce a jugé que ces mesures violaient les règles du commerce international. Rien ne garantit que des mesures de protection seront prises à l'avenir et, malgré les efforts de réglementation du commerce, des importations à des prix déloyaux pourraient pénétrer les marchés nord-américains à l'avenir et entraîner une chute des prix qui pourrait avoir des conséquences négatives importantes sur notre compétitivité et notre capacité de maintenir nos niveaux de chiffres d'affaires et nos marges bénéficiaires.

Une modification de la capacité de production d'acier de la Chine ou un ralentissement de sa consommation d'acier pourrait avoir des incidences négatives importantes sur les prix intérieurs et mondiaux de l'acier et pourrait se traduire par une hausse des importations en Amérique du Nord.

Un des facteurs importants du raffermissement des prix de l'acier à l'échelle mondiale ces dernières années a été la croissance significative de la consommation d'acier en Chine, qui a dépassé la capacité du pays à fabriquer assez d'acier pour répondre à ses propres besoins. La Chine est ainsi devenue un importateur net de produits d'acier et un importateur net de matières premières et de fournitures nécessaires au processus de fabrication d'acier. Une réduction du taux de croissance économique de la Chine et une réduction consécutive de sa consommation d'acier, conjuguées à l'expansion de sa capacité de fabrication, pourraient avoir pour effet d'affaiblir considérablement la demande intérieure et mondiale d'acier ainsi que les prix de l'acier. À l'heure actuelle, on croit que l'offre d'acier en Chine pourrait bientôt excéder la demande, et qu'elle peut déjà l'excéder dans certains cas. Bon nombre de producteurs d'acier asiatiques et européens qui expédiaient leur production en Chine commencent à expédier leurs produits d'acier vers d'autres marchés du monde, dont le marché nord-américain, ce qui pourrait provoquer une érosion importante des marges en raison de la baisse des prix.

L'acquisition et l'intégration de Chaparral pourraient ne pas être un succès et diminuer notre rentabilité.

L'acquisition de Chaparral comporte des risques liés à la difficulté d'intégrer l'entreprise, les activités, les produits et les services de Chaparral à ceux de Gerdau Ameristeel, et ceux liés aux dépenses imprévues associées à cette intégration. L'intégration de Chaparral exigera que nous y consacrons beaucoup de temps. Le fait que notre attention sera détournée de nos activités courantes de même que les problèmes qui pourraient surgir dans le cadre de l'intégration des activités pourraient avoir des incidences défavorables importantes sur nos revenus et nos résultats d'exploitation. L'intégration peut aussi entraîner des coûts additionnels qui pourraient avoir des conséquences négatives sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière. De plus, par suite de l'acquisition de Chaparral, nous pourrions découvrir que nous avons acquis des passifs non mentionnés. Bien que nous ayons mené ce que nous croyons être une enquête prudente dans le cadre de l'acquisition de Chaparral, un niveau de risque inévitable persiste à l'égard de passifs non mentionnés ou inconnus ou de questions touchant Chaparral et nous ne

sommes pas indemnisés en cas de violation des déclarations, garanties ou engagements figurant dans la convention relative à l'acquisition de Chaparral. Il se peut que nous ne réussissions pas à surmonter ces risques ou tout autre problème rencontré dans le cadre de l'acquisition de Chaparral. Il se peut que nous ne parvenions pas à intégrer avec succès l'entreprise, les activités ou les lignes de produits de Chaparral à celles de Gerdau Ameristeel ou que nous ne réalisions pas tous les bénéfices ni toutes les synergies prévus par suite de l'acquisition, y compris les synergies d'exploitation annuelles avant impôt de plus de 55 M\$ prévues avant la fin de 2008. Nous croyons que l'acquisition de Chaparral pourrait avoir un effet de dilution sur nos bénéfices futurs après avoir tenu compte des synergies prévues et du présent placement. Si les bénéfices de l'acquisition ne dépassent pas les coûts liés à l'acquisition, nos résultats d'exploitation et notre situation financière pourraient en souffrir de façon importante.

Notre participation au regroupement du secteur de l'acier pourrait avoir des répercussions négatives sur nos activités.

Nous sommes d'avis qu'il continue d'y avoir des occasions de croissance future par l'entremise d'acquisitions sélectives, compte tenu du rythme des regroupements dans le secteur de l'acier et de la tendance croissante de nos clients à s'appuyer sur un nombre restreint de fournisseurs clés. Par conséquent, nous avons l'intention de continuer à appliquer une stratégie d'acquisition sélective et rigoureuse. Les acquisitions, les placements dans des coentreprises ou les alliances stratégiques futurs, de même que notre récente acquisition de Chaparral, devraient vraisemblablement comporter une partie ou la totalité des risques suivants et ceux-ci pourraient avoir des incidences défavorables importantes sur notre entreprise, nos résultats d'exploitation ou notre situation financière :

- la difficulté d'intégrer les activités et le personnel issus de l'acquisition à nos entreprises existantes;
- la perturbation potentielle de nos activités courantes;
- le détournement de ressources, dont le temps et l'attention de la direction;
- la création d'une dette additionnelle;
- l'incapacité de la direction à maintenir des normes, des contrôles, des procédures et des politiques uniformes;
- la difficulté de gérer la croissance d'une société plus grande;
- le risque de pénétrer des marchés dans lesquels nous avons peu d'expérience;
- le risque d'être engagés dans des conflits de travail, des litiges commerciaux ou réglementaires relatifs à la nouvelle entreprise;
- le risque associé à une responsabilité contractuelle ou opérationnelle envers les participants à nos entreprises ou des tiers par suite de notre participation;
- le risque de responsabilités en matière d'environnement ou autre liées à l'entreprise acquise;
- l'incapacité de travailler efficacement avec des partenaires en coentreprise ou dans le cadre d'alliances stratégiques; et
- la difficulté de mettre fin à des coentreprises ou des alliances stratégiques.

Les acquisitions ciblées peuvent exiger des dépenses en immobilisations et d'exploitation importantes pour qu'elles redeviennent ou demeurent rentables. Les acquisitions potentielles peuvent aussi être des aciéries en difficulté financière qui, en règle générale, n'entretiennent pas convenablement leurs actifs. Ces actifs pourraient avoir besoin de réparations et d'améliorations importantes. Nous pourrions aussi avoir à acheter des quantités considérables de matières premières, de pièces de rechange et d'autres matériaux pour ces installations avant qu'elles ne puissent reprendre leurs activités de manière rentable ou maintenir leur rentabilité. Ces aciéries en difficulté financière pourraient également ne pas avoir adopté les programmes environnementaux appropriés. Ces problèmes peuvent aussi exiger des dépenses importantes de notre part ou nous exposer à une responsabilité en matière d'environnement.

Pour demeurer concurrentiels, nous serons peut-être appelés à faire des acquisitions à l'avenir, mais nous ne pouvons vous garantir que nous pourrions réaliser ces opérations selon des modalités favorables ni que nous pourrions obtenir du financement, si nécessaire, pour ces opérations selon des modalités favorables. Nous ne pouvons pas non plus vous assurer que des opérations futures amélioreront notre position concurrentielle et nos perspectives commerciales de la manière prévue; si ce n'est pas le cas, nos résultats d'exploitation pourraient en souffrir de façon importante.

Les activités sidérurgiques exigent des dépenses en immobilisations et des frais d'entretien importants qui peuvent encourager les producteurs à maintenir la production dans des périodes où la demande est réduite, ce qui peut, en retour, exercer une pression à la baisse sur les prix de nos produits.

La fabrication d'acier est hautement capitalistique et exige que nous et les autres producteurs d'acier assumions d'importants coûts fixes et des frais d'entretien substantiels. Les niveaux élevés des coûts fixes nécessaires à l'exploitation d'une mini-acierie encouragent les exploitants à maintenir de hauts niveaux de production, même en périodes de demande réduite, ce qui peut exercer une pression à la baisse supplémentaire sur les prix de vente et les marges bénéficiaires durant ces périodes.

Les pannes d'équipement imprévues peuvent entraîner des baisses ou des interruptions de production.

Des interruptions dans nos installations de production accroîtraient nos coûts de production et réduiraient notre chiffre d'affaires et nos bénéfices pour la période visée. En plus des pannes d'équipement périodiques, nos installations sont assujetties aux risques de pertes catastrophiques découlant d'événements imprévus comme des incendies, des explosions ou de conditions météorologiques violentes. Nos procédés de fabrication dépendent de pièces d'équipement essentielles, comme les fours à arc électrique, les machines de coulée continue, les fours de réchauffement alimentés au gaz, les laminoirs et le matériel électrique, notamment des transformateurs à rendement élevé, et cet équipement peut, à l'occasion, connaître des temps d'arrêt par suite de pannes imprévues. Nous avons déjà connu et nous pouvons connaître à l'avenir d'importants arrêts d'exploitation ou des périodes de production réduite en raison de pannes d'équipement. Des interruptions imprévues dans nos capacités de production auraient des conséquences négatives sur notre productivité et nos résultats d'exploitation. De plus, toute interruption de la capacité de production peut exiger que nous engagions des dépenses en immobilisations substantielles afin de résoudre le problème, ce qui réduirait les liquidités disponibles pour nos activités. Notre assurance peut ne pas couvrir nos pertes. Par ailleurs, une

perturbation à long terme de nos activités pourrait porter préjudice à notre réputation et entraîner une perte de clients, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives importantes sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Notre niveau d'endettement pourrait avoir des effets défavorables sur notre capacité à réunir des capitaux additionnels pour le financement de nos activités, limiter notre capacité de réaction aux changements dans l'économie ou dans notre secteur et nous empêcher de remplir les obligations qui nous incombent en vertu de nos conventions de prêt.

Nous avons un niveau d'endettement élevé. Nous avons emprunté 3,9 G\$ pour financer l'acquisition de Chaparral et nous affecterons le produit net du présent placement au remboursement partiel de ces prêts. Notre endettement net s'élevait à 4,5 G\$ au 30 juin 2007, sur une base pro forma, compte tenu de l'acquisition de Chaparral. Notre niveau d'endettement pourrait avoir des conséquences importantes pour vous, notamment celles-ci :

- il pourrait limiter notre capacité à obtenir du financement additionnel pour le fonds de roulement, les dépenses en immobilisations, le développement de produits, les obligations au titre du service de la dette, les acquisitions et les besoins généraux de l'entreprise ou à d'autres fins;
- il pourrait limiter notre capacité à déclarer des dividendes sur nos actions ordinaires;
- une partie de nos flux de trésorerie provenant de l'exploitation doit être affectée au paiement des intérêts sur notre dette existante et n'est donc pas disponible à d'autres fins, y compris l'exploitation, les dépenses en immobilisations et les occasions d'affaires futures;
- certains de nos emprunts, y compris les emprunts contractés aux termes de nos facilités de crédit existantes, sont à taux variables, et nous exposent au risque d'une hausse des taux d'intérêt;
- il pourrait limiter notre capacité à nous adapter à une conjoncture économique changeante et nous placer dans une position concurrentielle désavantageuse par rapport à nos concurrents moins endettés;
- nous pourrions être vulnérables à un ralentissement économique généralisé; et
- nous pourrions être incapables d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont importantes pour notre croissance et nos stratégies.

En vertu des modalités régissant nos facilités de crédit existantes, nous sommes autorisés à contracter des dettes additionnelles dans certaines circonstances; si nous le faisons, nous pourrions accroître les risques décrits ci-dessus. Les nouvelles facilités de crédit conclues pour financer l'acquisition de Chaparral contiennent des clauses restrictives de nature financière qui exigent que Gerdau S.A. et ses filiales, sur une base consolidée, satisfassent à des tests relatifs à la dette maximale totale par rapport au BAIIA et au BAIIA minimum par rapport aux intérêts débiteurs. De plus, la facilité de crédit à terme exige que la valeur des comptes débiteurs de Gerdau S.A. dans le cadre de certains contrats de consignation cadres d'approvisionnement excède en tout temps le principal des prêts à terme impayés. Les nouvelles facilités de crédit ne sont pas garanties, mais elles prévoient une charge conditionnelle liée aux contrats de consignation cadres d'approvisionnement de Gerdau S.A. qui prendrait effet seulement à la survenance de certains événements liés aux contrats d'approvisionnement. Les nouvelles facilités de crédit contiennent également des clauses restrictives habituelles qui limitent notre capacité, y compris

celle de deux de nos filiales, Gerdau Ameristeel US Inc. et GNA Partners, GP, à grever nos actifs de charges additionnelles, à conclure certaines opérations avec des membres de notre groupe et à procéder à certaines opérations de fusion. Notre facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang contient aussi des clauses restrictives habituelles qui limitent notre capacité à contracter des dettes additionnelles, à émettre des actions rachetables et des actions privilégiées, à verser des dividendes sur nos actions ordinaires, à vendre ou à aliéner par ailleurs certains actifs et à procéder à des fusions ou des regroupements, entre autres choses. Ces clauses restrictives limitent la liberté que nous avons dans l'exploitation de notre entreprise.

Nous sommes assujettis aux lois et règlements en matière d'environnement et de santé et sécurité au travail, et la conformité à ces lois et règlements pourrait être coûteuse et réduire notre rentabilité.

Nous devons respecter un ensemble évolutif de lois et de règlements en matière d'environnement et de santé et sécurité au travail (les « lois ESS »). Ces lois et règlements visent notamment les émissions atmosphériques, les déversements au sol, les eaux de surface et la nappe phréatique, la lutte contre le bruit, la production, la manutention, le stockage, le transport et l'élimination des substances et des déchets dangereux, le nettoyage des sites contaminés, la qualité de l'air intérieur et la santé et la sécurité des travailleurs. Ces lois et règlements varient selon les endroits et peuvent être de compétence fédérale, provinciale, étatique ou municipale. Il existe un risque que nous ne nous soyons pas conformés à toutes ces exigences ou que nous ne nous y conformions pas à l'avenir. Des infractions pourraient entraîner des pénalités ou l'interruption ou la cessation des activités, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables importantes pour nous.

Nos activités comportent l'utilisation d'équipements et de matériel complexes et de grande taille ainsi que l'exposition à diverses substances. Par conséquent, il y a des risques inhérents pour la santé et la sécurité de notre personnel. À l'occasion, il peut y avoir des maladies et des accidents professionnels, dont des blessures graves et des décès. Toute occurrence grave de cette nature pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur nos activités.

Nous produisons certains déchets, essentiellement de la poussière de four à arc électrique, qui sont classés comme dangereux et doivent être dûment gérés en vertu des lois ESS applicables. Aux États-Unis et au Canada, certaines lois ESS imposent une responsabilité solidaire à certaines catégories de personnes en ce qui a trait aux coûts d'enquête et de nettoyage des sites contaminés, sans égard à la faute ni à la légalité de l'élimination originelle. Certaines de nos installations actuelles ou antérieures sont en exploitation depuis de nombreuses années et, pendant tout ce temps, elles ont utilisé des substances et ont éliminé des déchets qui peuvent nécessiter un nettoyage. Nous pourrions être tenus responsables des coûts de ces nettoyages. Les coûts de nettoyage des sites contaminés, connus ou non encore découverts, pourraient être substantiels et avoir des conséquences défavorables importantes sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Notre estimation des coûts de restauration se fonde sur notre analyse de chaque site et sur la nature des activités de restauration que nous prévoyons entreprendre. Bien que les coûts définitifs associés à la restauration ne soient pas connus de façon précise, nous avons estimé la valeur actuelle de tous les coûts restants au 31 décembre 2006 et au 30 juin 2007, sur une base pro forma, à environ 22,2 M\$ et 13,7 M\$, respectivement, ces coûts étant inscrits à titre de passif dans nos états financiers.

Des modifications, comme de nouvelles lois ou politiques d'exécution, y compris les restrictions actuellement proposées à l'égard des émissions de mercure et d'autres polluants et l'interprétation actuellement proposée des règles existantes applicables à l'élimination des résidus générés par les déchiqueteurs de ferraille, et la réponse législative aux changements climatiques, pourraient avoir des conséquences défavorables importantes sur notre entreprise, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

Nous devons obtenir des permis et des autorisations auprès des gouvernements en vertu des lois ESS. Ces permis ou autorisations peuvent faire l'objet d'un refus, d'une révocation ou de modifications dans diverses circonstances, y compris au moment où nous tentons d'obtenir le renouvellement des permis existants. Le défaut d'obtenir les permis et autorisations ou d'en respecter les conditions peut avoir des conséquences défavorables sur nos activités et notre situation financière et nous assujettir à des pénalités. En outre, nous pourrions être tenus d'obtenir d'autres permis d'exploitation ou autorisations gouvernementales et d'engager des frais additionnels. Nous pourrions ne pas être en mesure de respecter toutes les exigences réglementaires applicables. De plus, nous pourrions être assujettis à des amendes, des pénalités ou d'autres obligations découlant des mesures imposées en vertu des lois ESS. En outre, nos dépenses en immobilisations au chapitre de l'environnement et de la santé et sécurité au travail pourraient augmenter de manière importante à l'avenir.

De plus, et comme il est indiqué plus loin sous « Notre entreprise — Questions d'ordre environnemental et réglementaire », la présence potentielle de matériaux radioactifs dans la ferraille que nous faisons fondre dans les fours à arc électrique de nos mini-acières pose un risque économique important et peut constituer un risque pour nos travailleurs.

Chaparral doit se conformer au même ensemble de lois et de règlements en matière d'environnement et de santé et sécurité au travail que ceux décrits ci-dessus dans la mesure où ils s'appliquent aux États-Unis. L'existence de passifs environnementaux non mentionnés par Chaparral et notre responsabilité à l'égard de toute question environnementale relative à Chaparral pourraient avoir des conséquences défavorables importantes sur notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Des lois et des règlements visant à réduire les gaz à effet de serre et autres émissions atmosphériques pourraient être adoptés et avoir des incidences défavorables importantes sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Nous prévoyons que nos installations canadiennes et américaines pourraient, à l'avenir, être touchées par des mesures fédérales, provinciales et étatiques en matière de changements climatiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres émissions atmosphériques. Le secteur sidérurgique canadien, par exemple, tient des discussions suivies avec le gouvernement fédéral sur la mise en oeuvre d'exigences de réduction du volume des émissions qui devraient être mises en application progressivement à partir de 2010. Au Canada, les gouvernements provinciaux continuent de discuter activement d'autres mesures législatives, dont un certain nombre pourraient entrer en vigueur sous peu étant donné que le début de la première période de conformité au Protocole de Kyoto, soit l'année 2008, approche à grands pas. Aux États-Unis, certains gouvernements étatiques, dont ceux de la Californie et d'une coalition de plus en plus importante d'États de l'Est et du centre du littoral de l'Atlantique, prennent également des mesures actives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, et il y a des indications selon lesquelles des politiciens fédéraux adopteraient la même direction — ainsi, une loi fédérale qui limiterait les émissions de gaz à effet de serre a été déposée de nouveau au Congrès américain et pourrait être promulguée. Bien que les détails de ce nouveau

régime législatif subissent encore des changements continuels au Canada et aux États-Unis, le résultat pourrait avoir des incidences défavorables importantes sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

En se mettant sous la protection des lois sur la faillite, certains de nos concurrents ont été libérés du fardeau de leur dette et de charges héritées du passé, ce qui peut leur permettre d'être plus concurrentiels.

De nombreuses sociétés sidérurgiques américaines et canadiennes se sont placées sous la protection des lois de la faillite au cours des quelques dernières années. Plusieurs d'entre elles ont continué d'exercer leurs activités tout en réduisant leurs prix afin de maintenir les volumes et les flux de trésorerie et ont obtenu des concessions de la part de leurs employés, de leurs fournisseurs et de leurs prêteurs. Au sortir de la faillite, ces sociétés, ou les nouvelles entités qui ont acquis leurs installations dans le processus de faillite, ont été libérées de nombreuses obligations, notamment au chapitre de la dette, des coûts environnementaux, des avantages sociaux et des autres obligations envers les employés et les retraités généralement appelées « charges héritées du passé ». Par conséquent, elles peuvent exercer leurs activités de manière plus concurrentielle que nous et d'autres producteurs demeurés solvables.

Nos régimes de retraite sont actuellement sous-financés.

Nous avons plusieurs régimes de retraite qui sont actuellement sous-financés, et une conjoncture économique défavorable pourrait nous obliger à faire des versements en espèces importants pour financer les régimes, ce qui pourrait réduire les espèces disponibles pour d'autres besoins de l'entreprise. Au 31 décembre 2006, sur une base pro forma, la valeur totale des actifs de nos régimes de retraite (y compris les régimes de retraite complémentaire de l'ancienne Co-Steel) s'élevait à 459,6 M\$, tandis que l'obligation estimative totale au titre des prestations totalisait 600,3 M\$, soit un déficit total de 140,7 M\$ dont nous sommes responsables. Nous avons fait des versements au comptant de 19,6 M\$ à notre régime de retraite à prestations déterminées pour le semestre terminé le 30 juin 2007, sur une base pro forma. Nous prévoyons cotiser un montant additionnel de 13 M\$ durant le reste de 2007. Au cours des prochaines années, les exigences de financement pourraient être beaucoup plus élevées, selon la conjoncture économique, et limiter les liquidités dont nous disposons.

Nous pourrions ne pas être en mesure de renégocier des conventions collectives à leur échéance et nos résultats financiers pourraient subir les contrecoups d'interruptions de travail.

Au 30 septembre 2007, environ 34 % de nos employés étaient représentés par les Métallurgistes unis d'Amérique (« MUA ») et d'autres syndicats en vertu de diverses conventions collectives. Ces conventions comportent des dates d'échéance différentes. En 2007, nous avons signé de nouvelles conventions collectives avec des employés des installations de Beaumont (Texas), St. Paul (Minnesota), Wilton (Iowa), Whitby (Ontario), Selkirk (Manitoba), Joliet (Illinois), Sand Springs (Oklahoma) et Calvert City (Kentucky).

Nous pourrions ne pas être en mesure de négocier de nouvelles conventions sans interruption de travail lorsque nos conventions en vigueur viendront à échéance. Un arrêt de travail pourrait, selon sa durée et les activités touchées, avoir des conséquences défavorables importantes sur nos activités. Des activités de syndicalisation pourraient avoir lieu dans une ou plusieurs de nos autres installations ou dans d'autres sociétés dont nous dépendons pour nos matières premières, le transport et d'autres services. Ces activités pourraient entraîner une perte de production et de

revenus marquée et avoir des conséquences défavorables importantes sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Nous sommes exposés aux fluctuations des taux d'intérêt.

Certains de nos emprunts, essentiellement des emprunts contractés en vertu de notre facilité de crédit garantie de premier rang, ont des taux d'intérêt variables et nous exposent à des risques liés aux taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt augmentent, nos obligations au titre du service de la dette sur les emprunts à taux variable augmenteront et notre bénéfice net diminuera. Des fluctuations importantes des taux d'intérêt peuvent faire augmenter nos frais d'intérêt et avoir des conséquences défavorables importantes sur nos résultats d'exploitation ou notre situation financière.

Les fluctuations du taux de change pourraient avoir des conséquences négatives sur nos résultats financiers ou notre position concurrentielle.

Nous présentons nos résultats financiers en dollars américains. Une partie du chiffre d'affaires net et des frais d'exploitation est cependant libellée en dollars canadiens. Par conséquent, les fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien ont une incidence sur les résultats d'exploitation. De plus, nos activités canadiennes font concurrence aux producteurs américains et sont moins concurrentielles lorsque le dollar canadien s'apprécie par rapport au dollar américain.

Par ailleurs, les fluctuations de la valeur du dollar canadien et du dollar américain par rapport à d'autres monnaies peuvent avoir des incidences négatives sur notre entreprise. Quand le dollar canadien ou le dollar américain est fort, les importations d'acier coûtent moins cher, ce qui peut donner lieu à des importations accrues de produits d'acier au Canada ou aux États-Unis en provenance de concurrents étrangers. Nos produits d'acier fabriqués au Canada ou aux États-Unis peuvent alors coûter relativement plus cher que les produits importés, ce qui pourrait avoir des incidences négatives importantes sur notre chiffre d'affaires, nos revenus, nos marges et notre rentabilité.

Les estimations utilisées pour dresser nos états financiers peuvent différer des résultats réels.

Nous dressons nos états financiers conformément aux PCGR des États-Unis, ce qui exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, les montants déclarés comme actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et les montants déclarés des produits et des charges de la période comptable. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Des écarts significatifs entre les résultats réels et les estimations pourraient avoir des incidences défavorables importantes sur nos résultats financiers et nos résultats d'exploitation.

Nous dépendons de nos hauts dirigeants et nous pourrions ne pas être en mesure de remplacer des dirigeants clés s'ils quittent l'entreprise.

Nos activités et nos clients potentiels dépendent en grande partie du rendement de notre équipe de haute direction. Nous n'avons conclu aucune convention de non-concurrence avec nos hauts dirigeants, à l'exception de Mario Longhi, notre président et chef de la direction. Nous ne pouvons vous garantir que ces personnes demeureront à notre emploi. De plus, nous ne pouvons garantir que nous pourrions leur trouver des remplaçants qualifiés si ces personnes

cessent de nous offrir leurs services. La perte des services d'un ou de plusieurs membres de notre équipe de haute direction ou notre difficulté à attirer, retenir et maintenir en poste d'autres hauts dirigeants pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous dépendons de nos coentreprises pour une partie de nos revenus et flux de trésorerie, mais nous ne contrôlons ni ces coentreprises ni leurs distributions.

Nous avons trois coentreprises détenues à 50 % qui contribuent à nos résultats financiers mais que nous ne contrôlons pas. Ces coentreprises ont contribué pour 32 M\$ à notre bénéfice net du semestre terminé le 30 juin 2007 et pour 115,6 M\$ au bénéfice net de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, dans chaque cas sur une base pro forma. Nous avons reçu 31,7 M\$ de distributions en espèces de nos coentreprises pour le semestre terminé le 30 juin 2007 et 101,6 M\$ de distributions en espèces pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006. Cependant, comme nous ne contrôlons pas ces coentreprises, nous ne pouvons pas, sans l'accord de notre associé, faire en sorte qu'une coentreprise nous distribue son bénéfice d'exploitation. De plus, la convention de financement existante de Gallatin lui interdit de nous distribuer des espèces à moins que des engagements financiers particuliers ne soient remplis. En outre, puisque nous ne contrôlons pas ces coentreprises, elles pourraient être exploitées d'une manière qui, à notre avis, ne correspond ni à notre intérêt et ni à celui des coentreprises.

Risques liés au placement

Gerdau S.A. et ses actionnaires contrôlants exercent un contrôle sur nous et leurs intérêts peuvent être différents des nôtres.

À l'heure actuelle, Gerdau S.A. est propriétaire véritable d'environ 66,5 % de nos actions ordinaires en circulation et, une fois le présent placement réalisé, elle continuera d'être propriétaire véritable d'environ 66,5 % de nos actions ordinaires en circulation. Les modalités d'achat par Gerdau S.A. sont établies dans une convention conclue entre nous et Gerdau S.A., comme il est décrit à la rubrique « Placement auprès de Gerdau S.A. ». Gerdau S.A. est elle-même contrôlée par la famille Gerdau Johannpeter. Quatre des dix membres de notre conseil d'administration sont des administrateurs indépendants au sens des lois applicables. Trois administrateurs sont des membres ou d'anciens membres de la direction de la société issue du regroupement, trois administrateurs sont des membres ou d'anciens membres de la direction de Gerdau S.A. et quatre administrateurs sont des membres de la famille dominante. Par conséquent, Gerdau S.A. et la famille dominante influent de manière importante sur les décisions qui nous touchent, notamment l'élection des membres de notre conseil d'administration, le contrôle de notre direction et de nos politiques et la détermination du résultat des opérations commerciales et d'autres questions qui exigent l'approbation des actionnaires (comme les fusions, les regroupements ou la vente de la totalité ou de la presque totalité de nos actifs). Gerdau S.A. et la famille dominante peuvent avoir des intérêts différents des vôtres et elles peuvent exercer leur contrôle sur nous d'une manière incompatible avec vos intérêts.

Le cours de nos actions ordinaires peut être volatil et la valeur de votre investissement pourrait diminuer.

Le cours de nos actions ordinaires a déjà été volatil et il pourrait l'être encore en réaction à l'évolution du secteur et à des facteurs commerciaux particuliers, comme les variations des résultats d'exploitation trimestriels, la conjoncture économique générale, les changements de

recommandations des analystes en valeurs mobilières en ce qui a trait à nos titres et d'autres facteurs. Ces facteurs pourraient faire en sorte que le cours de nos actions ordinaires baisse, ce qui pourrait faire diminuer fortement la valeur de votre placement.

Nous pouvons émettre des titres de participation additionnels, ce qui peut faire diminuer notre bénéfice par action.

Nous avons déjà émis, et nous pouvons encore le faire, des titres de participation pour financer nos activités, y compris pour financer des acquisitions. Si nous émettons des actions ordinaires additionnelles, vous connaîtrez une dilution de notre bénéfice par action. De plus, lorsque notre intention d'émettre des titres de participation additionnels sera connue du public, cela pourra avoir des conséquences défavorables importantes sur le cours de nos actions.

Étant donné que nous sommes une société canadienne, certaines responsabilités civiles et certains jugements pourraient ne pas être exécutoires contre nous.

Nous avons été constitués sous le régime des lois du Canada. Certains de nos administrateurs et dirigeants et certains des experts nommés ailleurs dans le présent prospectus sont des résidents de pays autres que les États-Unis, y compris le Canada. Une partie de nos actifs et des actifs de ces personnes se trouve à l'extérieur des États-Unis. Par conséquent, il peut être difficile pour un actionnaire d'engager une poursuite aux États-Unis contre ces non-résidents des États-Unis ou de faire exécuter aux États-Unis des jugements rendus par un tribunal américain contre nous ou ces personnes. Il peut également être difficile pour des actionnaires de faire exécuter au Canada un jugement rendu aux États-Unis, ou de gagner un procès au Canada, uniquement sur le motif de la violation des lois sur les valeurs mobilières des États-Unis.

Une partie du produit net du présent placement sera versée à des membres du groupe de certains de nos preneurs fermes. Cela peut constituer un conflit d'intérêts.

Dans le cadre de nos nouvelles facilités de crédit à terme et de crédit-relais, que nous avons utilisées pour financer l'acquisition de Chaparral, JP Morgan Chase Bank, N.A. est l'agent administratif et ABN AMRO Bank N.V., HSBC Securities (USA) Inc. et J.P. Morgan Securities Inc. sont les co-chefs de file et les co-syndicataires chefs de file. Des membres appartenant respectivement aux mêmes groupes que ABN AMRO Bank N.V., HSBC Securities (USA) Inc. et J.P. Morgan Securities Inc. sont aussi des prêteurs dans le cadre des nouvelles facilités de crédit à terme et de crédit-relais. Nous avons l'intention d'affecter le produit net du présent placement au remboursement partiel des prêts que nous avons contractés pour l'acquisition de Chaparral.

Ces affiliations peuvent présenter un conflit d'intérêts puisque J.P. Morgan Securities Inc., ABN AMRO Rothschild LLC et HSBC Securities (USA) Inc., leurs prêteurs affiliés ou les courtiers canadiens membres du groupe de J.P. Morgan Securities Inc. et de HSBC Securities (USA) Inc. peuvent avoir un intérêt dans la réussite du présent placement en plus des rabais de prise ferme et des commissions de prise ferme dont elles-mêmes ou des membres de leurs groupes pourraient bénéficier. (Voir « Prise ferme ».)

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Certaines déclarations figurant dans le présent prospectus et dans les documents qui y sont intégrés par renvoi constituent des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens de la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et des lois provinciales canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les mots « prévoir », « avoir l'intention », « estimer », « évaluer », « planifier », « s'efforcer », « projeter », « s'attendre », et les formes futures et conditionnelles de verbes et expressions semblables, lorsqu'ils ont trait à nous ou à notre direction, constituent souvent des « énoncés prospectifs ». Les énoncés prospectifs pourraient également figurer dans divers documents déposés auprès des autorités en valeurs mobilières canadiennes et de la SEC.

Ces énoncés prospectifs ne sont pas des faits vérifiés, mais ils indiquent nos attentes actuelles concernant des résultats et des événements futurs. Bien que nos énoncés relatifs aux événements futurs s'appuient sur notre jugement et soient fondés sur des hypothèses que nous jugeons raisonnables, ils ne constituent en rien une garantie de rendement, et vous ne devriez pas vous y fier indûment. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des incertitudes et à d'autres variables, dont plusieurs échappent à notre volonté, ce qui pourrait faire en sorte que les résultats et les événements réels diffèrent considérablement de ceux que nous avons prévus, y compris les éléments suivants, décrits en détail à la rubrique « Facteurs de risque » :

- la surcapacité mondiale dans le secteur sidérurgique et la disponibilité de matériaux de substitution concurrentiels;
- la nature cyclique du secteur de l'acier et des secteurs que nous desservons;
- les hausses des coûts de la ferraille d'acier, de l'énergie et d'autres matières premières;
- les règlements relatifs à l'importation et au commerce de l'acier;
- un changement dans la capacité de production d'acier de la Chine ou un ralentissement de la consommation d'acier dans ce pays;
- les risques liés à l'acquisition et à l'intégration de Chaparral;
- notre participation aux regroupements d'entreprises dans le secteur de l'acier;
- les immobilisations et les dépenses semblables considérables inhérentes à nos activités;
- les pannes d'équipement et les pannes ou interruptions imprévues en usine;
- notre niveau d'endettement;
- les frais engagés pour respecter les lois en matière d'environnement et de santé et sécurité au travail;
- l'adoption de lois visant à réduire les gaz à effet de serre et autres émissions atmosphériques;
- des concurrents peuvent se libérer du fardeau de leurs dettes et de charges héritées du passé en se plaçant sous la protection des lois sur la faillite;
- notre capacité à financer nos régimes de retraite;
- notre capacité à renégocier nos conventions collectives et à éviter des conflits de travail;

- les risques liés aux taux d'intérêt;
- les risques liés à la fluctuation du change;
- le degré d'exactitude des estimations utilisées dans l'établissement de nos états financiers;
- la perte d'employés clés;
- notre dépendance à l'égard de coentreprises sur lesquelles nous n'avons aucune emprise.

Tout énoncé prospectif qui figure dans le présent prospectus n'est donné qu'en date de cet énoncé et nous ne nous engageons nullement à tenir à jour ces énoncés, sauf tel qu'il est prévu par la loi. Les comparaisons de résultats de périodes courantes et à ceux de périodes antérieures ne se veulent pas l'expression de tendances futures ni des indications de rendement futur, sauf indication contraire, et elles ne devraient être considérées que comme des données historiques.

Information sur le taux de change

Le tableau suivant présente, pour chaque période indiquée, les taux plafonds et planchers du dollar américain exprimés en dollars canadiens, le taux de change à la fin de cette période et la moyenne des taux de change pour chaque jour de cette période, d'après le cours acheteur à midi à New York pour les virements électroniques en dollars canadiens, tels qu'ils sont certifiés pour les besoins douaniers par la Federal Reserve Bank of New York. Ces taux de change sont présentés à des fins informatives seulement et ils ne sont pas les mêmes que ceux utilisés aux fins de conversion du dollar canadien en dollar américain dans nos états financiers consolidés.

	Exercice terminé le 31 décembre			Semestre terminé le 30 juin	
	2004	2005	2006	2006	2007
Plancher	1,1775 \$	1,1507 \$	1,0989 \$	1,0989 \$	1,0579 \$
Plafond	1,3970 \$	1,2703 \$	1,1726 \$	1,1726 \$	1,1852 \$
Fin de période	1,2034 \$	1,1656 \$	1,1652 \$	1,1150 \$	1,0634 \$
Moyenne	1,3017 \$	1,2115 \$	1,1340 \$	1,1381 \$	1,1345 \$

Le 10 octobre 2007, le cours acheteur à midi était de 0,9813 \$ CA pour 1,00 \$

Emploi du produit

Nous estimons, sur la base d'un prix d'offre présumé de 12,80 \$ l'action, qui correspond au cours de clôture de nos actions ordinaires à la Bourse de New York le 10 octobre 2007, que le produit net que nous tirerons du présent placement, déduction faite de la commission de prise ferme et des frais estimatifs du placement, sera d'environ 1,39 G\$. Si l'option d'attributions excédentaires est exercée intégralement et que Gerdau S.A. souscrit toutes les actions ordinaires émissibles aux termes de l'engagement supplémentaire de Gerdau S.A., nous estimons que ce produit s'établira à environ 1,6 G\$. Nous affecterons le produit net du présent placement au remboursement partiel des prêts que nous avons contractés pour l'acquisition de Chaparral.

Bien que nous ayons l'intention de dépenser le produit net provenant du placement dont nous disposons comme il est indiqué ci-dessus, il se pourrait, dans certaines circonstances et pour des raisons commerciales valables, qu'une réaffectation de ce produit soit nécessaire ou souhaitable.

Dividendes

Aucun dividende n'a été versé entre janvier 2003 et janvier 2005, moment où le conseil d'administration de Gerdau Ameristeel a approuvé la déclaration d'un dividende trimestriel en espèces de 0,02 \$ par action ordinaire.

La déclaration et le paiement des dividendes sur nos actions ordinaires se font au gré du conseil d'administration. Depuis janvier 2005, des dividendes sur les actions ordinaires ont été payés au début des mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque année.

La Société a aussi versé un dividende exceptionnel de 0,14 \$ par action ordinaire en 2005, de 0,22 \$ par action ordinaire en 2006 et de 0,27 \$ par action ordinaire en 2007.

Fourchette des cours et volumes d'opérations

Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la TSX et de la NYSE sous le symbole « GNA ».

Au 10 octobre 2007, le cours de clôture de nos actions ordinaires était de 12,57 \$ CA à la TSX et de 12,80 \$ à la NYSE.

Le tableau suivant indique les cours planchers et plafonds de nos actions ordinaires et leurs volumes d'opérations, tels qu'ils ont été publiés par la TSX et la NYSE entre janvier 2006 et septembre 2007.

Mois	TSX			NYSE		
	Plafond (\$ CA)	Plancher (\$ CA)	Volume (millions)	Plafond (\$)	Plancher (\$)	Volume (millions)
<u>2006</u>						
Janvier	8,85	6,45	6,44	7,75	5,58	7,36
Février	9,45	6,89	17,14	8,25	6,18	11,71
Mars	11,45	8,82	9,75	9,85	7,64	14,17
Avril	12,40	10,64	9,55	11,02	9,28	9,39
Mai	12,24	9,18	11,16	10,96	8,18	10,29
Juin	11,18	8,64	8,44	10,04	7,84	7,18
Juillet	12,09	10,36	6,12	10,70	8,97	8,65
Août	11,80	10,47	9,41	10,40	9,31	8,53
Septembre	11,35	9,27	7,16	10,23	8,39	6,19
Octobre	12,00	9,75	6,27	10,67	8,61	5,56
Novembre	12,00	11,01	6,94	10,66	9,63	6,18
Décembre	11,72	10,06	5,57	10,34	8,83	8,68
<u>2007</u>						
Janvier	12,38	9,56	7,42	10,50	8,11	9,67
Février	13,99	11,30	9,87	11,82	9,57	15,47
Mars	13,71	12,01	5,15	11,90	10,14	8,84
Avril	14,28	12,59	5,07	12,80	11,14	7,70
Mai	17,75	13,00	11,64	16,35	11,73	20,09
Juin	17,28	15,35	7,14	16,50	14,32	12,44
Juillet	17,25	13,51	8,31	16,48	12,78	16,61
Août	14,74	10,28	9,39	13,66	9,60	20,50
Septembre	12,45	10,80	7,67	12,40	10,35	18,23

Structure du capital

Le tableau qui suit présente notre trésorerie, nos placements à court terme et la structure de notre capital au 30 juin 2007 : i) sur une base réelle, ii) sur une base pro forma pour tenir compte de l'acquisition de Chaparral, et iii) sur une base pro forma ajustée pour tenir compte de l'acquisition de Chaparral et de la vente de 110 000 000 de nos actions ordinaires dans le cadre du présent placement (selon un prix offert présumé de 12,80 \$ par action, lequel correspond au prix de clôture de nos actions ordinaires à la NYSE le 10 octobre 2007), déduction faite des charges estimatives liées au placement et de la commission de placement ainsi que de l'emploi du produit net du placement. Ce tableau devrait être lu parallèlement aux états financiers consolidés, aux états financiers pro forma et aux notes complémentaires intégrées par renvoi dans le présent prospectus.

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2007		
	Données réelles	Données pro forma	Données pro forma ajustées
Trésorerie et placements à court terme	257,1 \$	225,9 \$	225,9 \$
Tranche à court terme des emprunts à long terme	0,1 \$	1 150,1 \$	0,1 \$
Emprunts à long terme, moins la tranche à court terme	455,0	3 535,4	3 295,9
Total de la dette ¹	455,1 \$	4 685,5 \$	3 296,0 \$
Capitaux propres			
Capital-actions (nombre d'actions ordinaires autorisé : illimité; en circulation : nombre réel et pro forma — 305 635 915, nombre pro forma ajusté — 415 635 915)	1 017,8 \$	1 017,8 \$	2 407,3 \$
Bénéfices non répartis	1 007,0	1 007,0	1 007,0
Cumul des autres éléments du résultat étendu	43,0	43,0	43,0
Total des capitaux propres	2 067,8 \$	2 067,8 \$	3 457,3 \$
Total de la structure du capital	2 522,9 \$	6 753,3 \$	6 753,3 \$

1. Le total de l'endettement tient compte d'un montant en capital de 300 M\$ en billets de premier rang à 10 % de Chaparral, venant à échéance en 2013, dont la totalité a été achetée par Gerdau Ameristeel en septembre et octobre 2007.

Le tableau ci-dessus ne tient pas compte de 1 194 523 actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice d'options visant l'achat d'actions ordinaires en cours au 30 juin 2007.

Principales données financières et données d'exploitation consolidées historiques

Gerdau Ameristeel Corporation

Les principales données financières consolidées historiques présentées ci-dessous aux 31 décembre 2005 et 2006 et pour les exercices terminés à ces dates sont tirées des états financiers consolidés comparatifs vérifiés et révisés de Gerdau Ameristeel aux 31 décembre 2005 et 2006 et pour les exercices terminés à ces dates, lesquels sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus. Les principales données financières consolidées historiques présentées ci-dessous au 31 décembre 2004 et pour l'exercice terminé à cette date sont tirées des états financiers consolidés vérifiés de Gerdau Ameristeel au 31 décembre 2004 et pour l'exercice terminé à cette date, lesquels ne sont pas intégrés par renvoi dans le présent prospectus mais sont diffusés sur le site www.sedar.com. De même, les principales données financières consolidées historiques présentées ci-dessous aux 30 juin 2006 et 2007 et pour les semestres terminés à ces dates sont tirées des états financiers consolidés comparatifs non vérifiés de Gerdau Ameristeel, lesquels sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus. La direction est d'avis que ces états tiennent compte de tous les ajustements (comprenant les ajustements récurrents normaux) considérés comme nécessaires à la présentation d'une image fidèle des états financiers pour les périodes intermédiaires. Les résultats pour les semestres terminés les 30 juin 2006 et 2007 ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats à prévoir pour l'exercice complet ou toute période future. Les données présentées ci-dessous devraient être lues en parallèle avec les rapports de gestion ainsi qu'avec les états financiers consolidés comparatifs et les notes complémentaires connexes de Gerdau Ameristeel, lesquels sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus et diffusés sur le site www.sedar.com.

(en millions de dollars, sauf les montants par action, ou à moins d'indication contraire)	Exercices terminés les 31 décembre			Semestres terminés les 30 juin	
	2004	2005	2006	2006 (données modifiées)	2007
Données tirées de l'état des résultats :					
Ventes nettes	3 009,9 \$	3 897,1 \$	4 464,2 \$	2 265,0 \$	2 674,8 \$
Bénéfice d'exploitation ¹	373,3	400,5	512,9	283,1	395,5
Bénéfice net ¹	337,7	295,5	378,6	216,5	272,7
Bénéfice par action — de base ¹	1,46 \$	0,97 \$	1,24 \$	0,71 \$	0,89 \$
Bénéfice par action — dilué ¹	1,45 \$	0,97 \$	1,24 \$	0,71 \$	0,89 \$
Autres données :					
BAIIA ²	527,3 \$	620,9 \$	756,4 \$	395,5 \$	489,1 \$
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation ¹	125,0	578,5	508,2	274,7	199,8
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(380,6)	(179,1)	(516,7)	(406,8)	(100,6)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	329,8	(73,0)	(296,5)	(81,2)	(79,3)
Dépenses en immobilisations	82,1 \$	135,9 \$	214,4 \$	88,0 \$	92,8 \$

(en millions de dollars, sauf les montants par action, ou à moins d'indication contraire)	Exercices terminés les 31 décembre			Semestres terminés les 30 juin	
	2004	2005	2006	2006 (données modifiées)	2007
Données d'exploitation :					
Production (en milliers de tonnes)					
Ateliers de fusion	5 550,6	6 124,1	6 679,1	3 402,3	3 527,0
Laminaires	5 245,4	6 016,2	6 402,3	3 200,8	3 482,9
Expédition d'acier marchand (en milliers de tonnes)					
Barres d'armature	1 322,8	1 473,2	1 518,8	771,4	873,4
Laminés marchands et profilés spéciaux	2 312,7	3 054,2	3 152,7	1 673,3	1 630,5
Barres	786,7	703,0	729,6	378,2	378,6
Acier usiné	755,8	1 057,1	1 152,3	577,0	702,9
Total	5 178,0	6 287,5	6 553,4	3 399,9	3 585,4
Prix de vente (en dollars par tonne)					
Expédition externe des aciéries	492 \$	523 \$	575 \$	561 \$	617 \$
Expédition d'acier usiné	601	705	770	744	870
Ferraille facturée (en dollars par tonne)	189	178	194	194	224
Marge sur le métal (prix de vente moins la ferraille) (en dollars par tonne)					
Expédition externe des aciéries	302 \$	345 \$	381 \$	367 \$	393 \$
Expédition d'acier usiné	412	527	576	550	645
Coût de fabrication des aciéries (en dollars par tonne)	211 \$	239 \$	249 \$	242 \$	253 \$

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre			Au 30 juin 2007		
	2004	2005	2006 (données modifiées)	Données réelles	Données pro forma ³	Données pro forma ajustées ⁴
Données tirées du bilan :						
Trésorerie et placements à court terme	88,1 \$	414,3 \$	232,7 \$	257,1 \$	225,9 \$	225,9 \$
Fonds de roulement ¹	855,6	1 115,6	1 072,9	1 276,4	478,6	1 628,6
Immobilisations corporelles, montant net	919,9	955,6	1 119,5	1 182,9	1 878,9	1 878,9
Total de l'actif	2 592,5	2 829,5	3 176,4	3 448,2	8 364,7	8 364,7
Dette à long terme ⁵	519,3	529,3	431,4	455,0	3 535,4	3 295,9
Total de l'endettement ⁵	524,0	530,3	431,7	455,1	4 685,5	3 296,0
Capitaux propres ¹	1 364,8 \$	1 584,0 \$	1 853,5 \$	2 067,8 \$	2 067,8 \$	3 457,3 \$

1. Adoption de nouvelles positions comptables

Le 1^{er} janvier 2007, Gerdau Ameristeel a adopté rétroactivement le Financial Accounting Standards Board (« FASB ») Staff Position (« FSP ») No. AUG AIR-1, intitulé *Accounting for Planned Major Maintenance Activities* (le « FSP No. AUG AIR-1 »). Le FSP No. AUG AIR-1 modifie les directives sur la comptabilisation des travaux d'entretien majeurs prévus, et il interdit plus particulièrement l'utilisation de la méthode de « comptabilisation sur une base anticipée ». Conformément à ces nouvelles directives, nous comptabilisons maintenant les charges liées aux travaux d'entretien majeurs prévus et les coûts relatifs aux arrêts d'exploitation de l'usine aux fins d'entretien à titre de charges d'exploitation lorsqu'elles sont engagées.

Les états financiers consolidés comparatifs non vérifiés de Gerdau Ameristeel pour les semestres terminés les 30 juin 2006 et 2007, lesquels sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus, tiennent compte de l'ajustement au titre de la modification liée à la comptabilisation des travaux d'entretien majeurs prévus pour le semestre terminé le 30 juin 2006 et au 31 décembre 2006. L'ajustement au titre de la modification liée à la comptabilisation des travaux d'entretien majeurs prévus se présente comme suit dans les principales données historiques tirées des états consolidés des résultats de Gerdau Ameristeel aux 31 décembre 2004, 2005 et 2006, respectivement, et pour les exercices terminés à ces dates, et pour le semestre terminé le 30 juin 2006 :

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice terminé le 31 décembre 2004		
	Données initialement présentées	Incidence de l'ajustement	Données ajustées
Bénéfice d'exploitation	373,3 \$	0,2 \$	373,5 \$
Charge d'impôts	110,1	0,1	110,2
Bénéfice net	337,7	0,1	337,8
Bénéfice par action — de base	1,46 \$	0,00 \$	1,46 \$
Bénéfice par action — dilué	1,45 \$	0,00 \$	1,45 \$

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice terminé le 31 décembre 2005		
	Données initialement présentées	Incidence de l'ajustement	Données ajustées
Bénéfice d'exploitation	400,5 \$	6,4 \$	406,9 \$
Charge d'impôts	144,7	2,3	147,0
Bénéfice net	295,5	4,2	299,7
Bénéfice par action — de base	0,97 \$	0,01 \$	0,98 \$
Bénéfice par action — dilué	0,97 \$	0,01 \$	0,98 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2006			
(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Données initialement présentées	Incidence de l'ajustement	Données ajustées
Bénéfice d'exploitation	512,9 \$	(6,3)\$	506,6 \$
Charge d'impôts	198,9	(2,3)	196,6
Bénéfice net	378,6	(4,1)	374,5
Bénéfice par action — de base	1,24 \$	(0,01)\$	1,23 \$
Bénéfice par action — dilué	1,24 \$	(0,01)\$	1,23 \$

Semestre terminé le 30 juin 2006			
(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Données initialement présentées	Incidence de l'ajustement	Données ajustées
Bénéfice d'exploitation	278,2 \$	4,9 \$	283,1 \$
Charge d'impôts	104,6	1,7	106,3
Bénéfice net	213,3	3,2	216,5
Bénéfice par action — de base	0,70 \$	0,01 \$	0,71 \$
Bénéfice par action — dilué	0,70 \$	0,01 \$	0,71 \$

L'ajustement au titre de la modification liée à la comptabilisation des travaux d'entretien majeurs prévus se présente comme suit dans les principales données historiques tirées des bilans consolidés de Gerdau Ameristeel aux 31 décembre 2004, 2005 et 2006 :

Au 31 décembre 2004			
(en millions de dollars)	Données initialement présentées	Incidence de l'ajustement	Données ajustées
Total du passif à court terme	486,5 \$	(2,0)\$	484,5 \$
Total des capitaux propres	1 364,8	1,2	1 366,0

Au 31 décembre 2005			
(en millions de dollars)	Données initialement présentées	Incidence de l'ajustement	Données ajustées
Total du passif à court terme	435,0 \$	(8,4)\$	426,6 \$
Total des capitaux propres	1 584,0	5,4	1 589,4

Au 31 décembre 2006			
(en millions de dollars)	Données initialement présentées	Incidence de l'ajustement	Données ajustées
Total du passif à court terme	525,7 \$	(2,1)\$	523,6 \$
Total des capitaux propres	1 852,1	1,4	1 853,5

2. Le BAIIA se calcule en additionnant le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements, la part des actionnaires sans contrôle et les distributions en espèces provenant des coentreprises détenues à 50 %, déduction faite du bénéfice provenant des coentreprises détenues à 50 %.

Le tableau suivant présente le rapprochement du BAIIA et du bénéfice net pour les périodes indiquées :

(en millions de dollars)	Exercices terminés les 31 décembre			Semestres terminés les 30 juin	
	2004	2005	2006	2006 (données modifiées)	2007
Bénéfice net.	337,7 \$	295,5 \$	378,6 \$	216,5 \$	272,7 \$
Distributions en espèces provenant des coentreprises détenues à 50 %	82,8	115,8	101,6	61,1	31,7
Bénéfice provenant des coentreprises détenues à 50 %	(141,5)	(91,2)	(115,6)	(63,4)	(32,0)
Amortissement	81,9	105,7	146,5	54,6	59,2
Charges d'intérêts et autres charges liées à la dette	56,3	50,4	43,7	20,4	13,9
Charge d'impôts	110,1	144,7	198,9	106,3	133,8
Part des actionnaires sans contrôle	–	–	2,7	–	9,8
BAIIA	527,3 \$	620,9 \$	756,4 \$	395,5 \$	489,1 \$

3. Données pro forma tenant compte de l'acquisition de Chaparral.

4. Données pro forma ajustées pour tenir compte de l'acquisition de Chaparral et de la vente de 110 000 000 de nos actions ordinaires dans le cadre du présent placement (selon un prix offert présumé de 12,80 \$ par action, lequel correspond au prix de clôture de nos actions ordinaires à la NYSE le 10 octobre 2007), déduction faite des charges estimatives liées au placement et de la commission de placement ainsi que de l'emploi du produit net du placement.

5. Le total de l'endettement aux 31 décembre 2004 et 2005 tient compte des débentures convertibles subordonnées non garanties de Gerdau Ameristeel, lesquelles totalisent 86,5 M\$ et 96,6 M\$, respectivement, et le total de l'endettement au 30 juin 2007, sur une base pro forma et pro forma ajustée, tient compte d'un montant en capital de 300 M\$ en billets de premier rang à 10 % de Chaparral, lesquels viennent à échéance en 2013. Gerdau Ameristeel a racheté la totalité de ses débentures convertibles en septembre 2006 et a conclu l'achat de la totalité des billets de premier rang à 10 % en circulation de Chaparral en octobre 2007.

Société Chaparral Steel

Les principales données financières consolidées historiques présentées ci-dessous aux 31 mai 2006 et 2007 et pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 mai 2007 ont été tirées des états financiers consolidés vérifiés de Chaparral figurant dans notre déclaration d'acquisition d'entreprise datée du 11 octobre 2007, laquelle est intégrée par renvoi dans le présent prospectus. Les données qui suivent doivent être lues avec notre déclaration d'acquisition d'entreprise.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Exercices terminés les 31 mai		
	2005	2006	2007
Données de l'état des résultats :			
Chiffre d'affaires net	1 116,4 \$	1 466,7 \$	1 722,9 \$
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	120,2	239,3	406,7
Bénéfice net	78,1 \$	157,1 \$	269,3 \$
Autres données :			
BAIIA ¹	216,4 \$	321,4 \$	486,5 \$
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	25,1	260,8	273,5
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement . . .	(27,0)	(181,3)	(255,5)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement . . .	2,6	(46,2)	(13,5)
Dépenses en immobilisations	26,6 \$	16,4 \$	22,2 \$
Données d'exploitation :			
Livraisons (en milliers de tonnes)			
Laminoirs à profilés	1 426	1 916	1 935
Laminoirs à barres	369	415	336
Total	1 795	2 331	2 271
Prix de vente (en dollars par tonne, déduction faite des frais de livraison)			
Laminoirs à profilés	555 \$	576 \$	699 \$
Laminoirs à barres	647	578	660
Combiné	574 \$	576 \$	693 \$

(en millions de dollars)	Aux 31 mai	
	2006	2007
Données du bilan :		
Trésorerie et placements à court terme	206,6 \$	443,4 \$
Fonds de roulement	428,2	706,8
Immobilisations corporelles, montant net	594,0	568,0
Total de l'actif	1 229,5	1 517,7
Total de la dette	300,0	300,0
Capitaux propres	668,5 \$	928,8 \$

- 1) Le BAIIA correspond au bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements.

Le tableau qui suit présente un rapprochement du BAIIA et du bénéfice net pour les périodes indiquées :

(en millions de dollars)	Exercices terminés les 31 mai		
	2005	2006	2007
Bénéfice net	78,1 \$	157,1 \$	269,3 \$
Amortissement	48,9	50,1	48,0
Intérêts et autres charges liées à la dette	47,3	32,0	31,8
Charge d'impôts	42,1	82,2	137,4
BAIIA	216,4 \$	321,4 \$	486,5 \$

Principales données financières et données d'exploitation cumulées condensées pro forma

Les principales données financières cumulées condensées pro forma non vérifiées qui suivent tiennent compte de l'acquisition de Chaparral par Gerdau Ameristeel, et sont fondées sur les états financiers consolidés comparatifs historiques de Gerdau Ameristeel et sur les états financiers consolidés historiques de Chaparral qui figurent dans notre déclaration d'acquisition d'entreprise datée du 11 octobre 2007, lesquels sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus. Le bilan cumulé condensé pro forma non vérifié au 30 juin 2007 a été préparé en regroupant le bilan consolidé de Gerdau Ameristeel au 30 juin 2007 et le bilan consolidé de Chaparral au 31 mai 2007, et tient compte de l'acquisition de Chaparral comme si elle avait eu lieu le 30 juin 2007. L'état cumulé condensé des résultats pro forma non vérifié pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 a été préparé en regroupant l'état consolidé révisé des résultats de Gerdau Ameristeel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 et l'état consolidé des résultats de Chaparral pour la période de douze mois terminée le 30 novembre 2006, lequel a été préparé en regroupant l'état consolidé des résultats de Chaparral pour l'exercice terminé le 31 mai 2006 et l'état consolidé des résultats de Chaparral pour le semestre terminé le 30 novembre 2006, moins l'état consolidé des résultats de Chaparral pour le semestre terminé le 30 novembre 2005, et tient compte de l'acquisition de Chaparral comme si elle avait eu lieu le 1^{er} janvier 2006. L'état cumulé condensé des résultats pro forma non vérifié pour le semestre terminé le 30 juin 2007 a été préparé en regroupant l'état consolidé des résultats de Gerdau Ameristeel pour le semestre terminé le 30 juin 2007 et l'état consolidé des résultats de Chaparral pour le semestre terminé le 31 mai 2007, lequel a été préparé à partir de l'état consolidé des résultats de Chaparral pour l'exercice terminé le 31 mai 2007, moins l'état consolidé des résultats de Chaparral pour le semestre terminé le 30 novembre 2006, et tient compte de l'acquisition de Chaparral comme si elle avait eu lieu le 1^{er} janvier 2006.

Les principales données financières cumulées condensées pro forma non vérifiées ont été préparées en fonction de l'information actuellement disponible et des hypothèses que nous jugeons appropriées, telles qu'elles sont décrites dans notre déclaration d'acquisition d'entreprise datée du 11 octobre 2007. Les principales données financières cumulées condensées pro forma non vérifiées sont présentées à titre informatif seulement et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des résultats d'exploitation qui auraient été obtenus si les opérations dont nous tenons compte dans nos résultats pro forma s'étaient déroulées aux dates susmentionnées, ni des résultats d'exploitation futurs, puisque ces données financières cumulées condensées pro forma non vérifiées sont fondées sur des estimations de l'incidence financière qui pourraient se révéler inexactes.

(en millions de dollars)	Données pro forma pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006	Données pro forma pour le semestre terminé le 30 juin 2007
Données tirées de l'état des résultats :		
Ventes nettes	6 055,1 \$	3 582,7 \$
Bénéfice d'exploitation	723,2	589,2
Bénéfice net	332,8 \$	309,8 \$
Autres données :		
BAIIA ¹	1 124,6 \$	755,9 \$

(en millions de dollars)		Données pro forma au 30 juin 2007
Données tirées du bilan :		
Trésorerie et placements à court terme		225,9 \$
Fonds de roulement		478,6
Immobilisations corporelles, montant net		1 878,9
Total de l'actif		8 364,7
Dette à long terme		3 535,4
Total de l'endettement		4 685,5 \$
	Données pro forma pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006	Données pro forma pour le semestre terminé le 30 juin 2007
Données d'exploitation :		
Production (en milliers de tonnes)		
Ateliers de fusion	9 191,1	4 800,4
Laminoirs	8 715,4	4 630,1
Expéditions d'acier marchand (en milliers de tonnes)		
Barres d'armature	1 518,8	873,4
Laminés marchands et profilés spéciaux	2 192,2	1 074,9
Produits de construction	3 248,5	1 718,6
Barres	729,6	378,6
Tôle laminée plane (coentreprise)	772,9	400,8
Total, extérieur des aciéries	8 462,0	4 446,3
Acier usiné	1 152,3	702,9
Total	9 614,3	5 149,2
Prix de vente (\$/tonne)		
Expéditions externes des aciéries	591 \$	643 \$
Expéditions d'acier usiné	770	870
Ferraille facturée (\$/tonne)	192 \$	221 \$
Marge sur le métal (prix de vente moins la ferraille) (\$/tonne)		
Expéditions externes des aciéries	399 \$	422 \$
Expéditions d'acier usiné	578	649
Coût de fabrication des aciéries (\$/tonne)	246 \$	246 \$

1. Le BAIIA se calcule en additionnant le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements, la part des actionnaires sans contrôle et les distributions en espèces provenant des coentreprises détenues à 50 %, déduction faite du bénéfice provenant des coentreprises détenues à 50 %.

Le tableau qui suit présente un rapprochement du BAIIA pro forma et du bénéfice net pro forma pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 et le semestre terminé le 30 juin 2007 :

	Données pro forma pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006	Données pro forma pour le semestre terminé le 30 juin 2007
Bénéfice net.	332,8 \$	312,1 \$
Bénéfice provenant des coentreprises détenues à 50 %	(115,6)	(32,0)
Distributions en espèces provenant des coentreprises détenues à 50 %	101,6	31,7
Amortissement	315,3	132,3
Intérêts débiteurs et autres charges sur la dette.	332,7	155,4
Charge d'impôts	155,1	146,5
Part des actionnaires sans contrôle	2,7	9,9
BAIIA	1 124,6 \$	755,9 \$

Situation de trésorerie et sources de financement de la société issue du regroupement

Notre politique financière consistait à réduire la dette et à remettre de l'argent aux actionnaires au moyen de dividendes. Pour faire l'acquisition de Chaparral, nous avons dû contracter une importante dette. Afin de financer l'acquisition, nous avons emprunté, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive, un montant de 2,75 G\$ aux termes d'une facilité de crédit à terme et un montant de 1,15 G\$ aux termes d'une facilité de crédit-relais, laquelle a été réduite à 1,0 G\$ au 28 septembre 2007 au moyen d'emprunts aux termes de notre facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang (décrite ci-dessous). La facilité de crédit à terme consiste en trois tranches d'une durée variant entre cinq et six ans, et la facilité de crédit-relais est d'une durée de 90 jours et peut être prolongée de 90 jours additionnels à notre gré. Nous pouvons décider de rembourser par anticipation une partie ou la totalité de ces facilités de crédit en tout temps sans pénalité ni prime.

La facilité de crédit à terme et la facilité de crédit-relais sont chacune garanties par Gerdau S.A. et certaines de ses filiales. La documentation relative aux facilités comprend des clauses restrictives financières qui exigent que Gerdau S.A. et ses filiales, sur une base consolidée, se soumettent à des tests visant à s'assurer qu'ils maintiennent un ratio maximal d'endettement total par rapport au BAIIA et un ratio minimal du BAIIA par rapport aux intérêts débiteurs. De plus, la facilité de crédit à terme exige que la valeur des créances de Gerdau S.A. aux termes de certains contrats de consignation cadres d'approvisionnement soit toujours supérieure au capital impayé au titre des emprunts à terme. Les facilités ne sont pas garanties mais prévoient une charge additionnelle liée aux contrats de consignation cadres d'approvisionnement de Gerdau S.A. qui prendrait effet à la survenance de certains événements liés aux contrats d'approvisionnement. Les facilités sont également assorties de clauses restrictives usuelles qui limitent notre capacité, y compris celle de deux de nos filiales, soit Gerdau Ameristeel US Inc. et GNA Partners, GP, à engager des sûretés additionnelles à l'égard de nos actifs et des leurs, à effectuer certaines opérations avec des sociétés affiliées et à conclure certaines opérations de fusion. En date des présentes, nous sommes à tous égards importants en conformité avec les modalités de nos facilités de crédit à terme et de crédit-relais.

Nous disposons également d'une facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang de 650,0 M\$ échéant en octobre 2010. En vertu de la facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang, nous sommes en mesure d'emprunter le moindre des deux montants suivants : i) 650,0 M\$; ii) la base d'emprunt (qui se fonde sur une tranche des stocks et des débiteurs détenus par la plupart de nos unités d'exploitation, moins certaines réserves), moins les emprunts et les obligations en vertu de lettres de crédit en cours et les autres obligations dues en vertu de la facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang. Puisque la base d'emprunt en vertu de la facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang se fondera sur les niveaux réels des stocks et des débiteurs, les emprunts disponibles aux termes de la facilité varieront. Les emprunts en vertu de la facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang sont garantis par nos stocks, nos débiteurs et certains autres meubles. Au 30 septembre 2007, les emprunts disponibles en vertu de notre facilité de crédit renouvelable se chiffraient à environ 432,8 M\$. Notre facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang comporte des clauses restrictives usuelles qui limitent notamment notre capacité à contracter des dettes supplémentaires, à émettre des actions rachetables et privilégiées, à verser des dividendes sur nos actions ordinaires, à vendre ou à autrement céder certains actifs et à conclure des fusions ou des regroupements. Ces clauses restrictives, de même que les clauses restrictives en vertu de notre facilité de crédit à terme et de notre facilité de crédit-relais décrites ci-dessus, limiteront notre pouvoir discrétionnaire dans l'exercice de nos activités.

Au 30 juin 2007, sur une base pro forma après prise en compte de l'acquisition de Chaparral, la société issue du regroupement avait une dette totale d'environ 4,7 G\$ aux termes de ses facilités de crédit de premier rang (incluant un montant de 300 M\$ en billets de premier rang à 10 % de Chaparral, venant à échéance en 2013, dont la totalité a été achetée par Gerdau Ameristeel en septembre et en octobre 2007). Notre dette considérable pourrait limiter notre souplesse financière et d'exploitation. Plus particulièrement, nous pourrions être obligés d'appliquer une partie importante de nos flux de trésorerie d'exploitation et le produit de toute émission d'actions au remboursement de notre dette et au paiement des intérêts sur celle-ci, rendant ainsi plus difficile l'obtention de financement additionnel à des conditions favorables, ce qui aurait pour effet de limiter notre capacité à tirer profit d'importantes occasions d'affaires et de nous rendre plus vulnérables face aux ralentissements économiques. Consulter la rubrique « Facteurs de risque — Risques liés aux activités et au secteur de la société issue du regroupement — Notre niveau d'endettement pourrait avoir des effets défavorables sur notre capacité à réunir des capitaux additionnels pour le financement de nos activités, limiter notre capacité de réaction aux changements dans l'économie ou dans notre secteur et nous empêcher de remplir les obligations qui nous incombent en vertu de nos conventions de prêt ».

Notre stratégie d'affaires visera à maximiser les flux de trésorerie disponibles et à consolider notre profil financier en poursuivant les programmes en cours qui visent à augmenter la production en réaction à la demande sur le marché, à gérer les coûts de façon dynamique et à utiliser les flux de trésorerie disponibles pour réduire la dette. Nous continuerons à faire preuve de rigueur dans l'utilisation de nos actifs et maintiendrons notre engagement envers un profil de financement modéré avec un ratio dette/capitalisation de 35 %.

Le tableau qui suit présente nos obligations contractuelles au 30 juin 2007, sur une base pro forma après prise en compte de l'acquisition de Chaparral, mais ne tient pas compte du placement ou de l'emploi du produit du placement.

(en millions de dollars)	Total	Moins de un an	De un an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Après cinq ans
Total de la dette ¹	4 685,5 \$	1 150,1 \$	0,2 \$	1 952,7 \$	1 582,5 \$
Intérêts	1 507,6	191,1	535,5	535,1	245,9
Contrats de location-exploitation ²	70,7	11,9	18,8	14,8	25,2
Dépenses en immobilisations ³	156,1	117,1	27,3	11,7	–
Obligations d'achats inconditionnelles ⁴ . .	208,4	149,7	22,1	16,4	20,2
Obligations au titre de la capitalisation du régime de retraite	13,0	13,0	–	–	–
Total des obligations contractuelles . .	6 641,3 \$	1 632,9 \$	603,8 \$	2 530,7 \$	1 873,9 \$

1. Les montants totaux sont présentés sur une base pro forma après prise en compte de l'acquisition de Chaparral. Ces montants figurent dans le bilan cumulé condensé pro forma de Gerdau Ameristeel au 30 juin 2007. Le total de la dette inclut un montant de 300 M\$ en billets de premier rang à 10 % de Chaparral, venant à échéance en 2013, dont la totalité a été achetée par Gerdau Ameristeel en septembre et en octobre 2007.
2. Inclut les obligations de paiement minimal en vertu de contrats de location de matériel et de biens immobiliers en cours au 30 juin 2007.
3. Obligations d'achat en vertu de projets d'immobilisations en cours.
4. La plupart de ces obligations d'achat ont trait aux stocks et aux fournitures de consommation et d'entretien utilisés dans le cours normal des activités.
5. Il est impossible de déterminer le montant des cotisations au titre du régime de retraite et des avantages complémentaires de retraite après 2007 puisque le montant de toute cotisation est fortement tributaire de l'environnement économique futur et du rendement de l'actif du régime de retraite.

Secteur

Le secteur de l'acier aux États-Unis est composé de deux segments principaux : les aciéries intégrées et les mini-aciéries. Les installations sidérurgiques intégrées utilisent des hauts fourneaux pour obtenir de l'acier en fusion à partir du minerai de fer et du coke. Les mini-aciéries, comme celles que nous possédons, utilisent des fours à arc électrique pour faire fondre de la ferraille et d'autres charges d'alimentation contenant du fer. Les mini-aciéries ont tendance à être plus petites et moins capitalistiques que les aciéries intégrées et elles peuvent donc être construites et exploitées à plusieurs endroits se trouvant plus près de l'utilisateur final. Les mini-aciéries sont responsables de la hausse de la production d'acier en Amérique du Nord.

Le secteur de l'acier peut également être divisé entre les produits longs et les produits laminés à plat. Les produits laminés à plat sont fabriqués sur des cylindres à faces plates plutôt qu'à faces rainurées ou découpées, et ils revêtent plusieurs formes comme des feuillards, des bandes et de la tôle. Les produits longs comprennent le fil machine, les barres et les profilés. Les producteurs qui exploitent des mini-aciéries comme nous ont tendance à se concentrer principalement sur les produits longs alors que les aciéries intégrées privilégient les produits laminés à plat. Toutefois, les mini-aciéries qui utilisent la technologie de la coulée à brames minces sont de plus en plus capables de concurrencer les producteurs intégrés qui fabriquent des produits laminés à plat.

L'acier est vendu à des clients d'une variété de secteurs, dont ceux de la construction non résidentielle, commerciale, industrielle et résidentielle, des pièces métalliques pour la construction, de la fabrication, du transport, des mines, de la transmission électrique et cellulaire et de la fabrication d'équipement. Beaucoup de clients sont desservis indirectement par des centres de services de produits d'acier, qui agissent comme intermédiaires pour une grande partie de l'approvisionnement en acier en Amérique du Nord.

Le secteur mondial de l'acier est hautement cyclique et concurrentiel en raison du grand nombre de producteurs d'acier, de la dépendance à l'égard de marchés finaux cycliques et de la grande volatilité des prix des matières premières et de l'énergie. Le succès futur des producteurs d'acier nord-américains dépend de nombreux facteurs, y compris la conjoncture économique générale, les niveaux et les prix des importations d'acier et la force du dollar américain.

À partir du milieu de l'an 2000 et jusqu'en 2002, le secteur nord-américain de l'acier a connu un cycle baissier important attribuable à une surcapacité de production mondiale, à des niveaux élevés d'importations à bas prix, notamment à des prix inférieurs aux coûts de production et d'expédition combinés, et à une conjoncture économique fragile. Ces facteurs ont entraîné une baisse des prix de l'acier et d'importantes fermetures d'installations sur les marchés intérieurs. À la fin de 2001, beaucoup de produits d'acier affichaient leur prix le plus bas des dix dernières années. Dans une telle conjoncture, bon nombre de sociétés sidérurgiques des États-Unis se sont placées sous la protection du chapitre 11 du *United States Bankruptcy Code* dès le début de l'an 2000.

En mars 2002, réagissant à cette situation, le président Bush a imposé une série de tarifs douaniers et de quotas sur certains produits d'acier importés en vertu de l'article 201 de la loi intitulée *Trade Act of 1974*. Ces mesures avaient pour but de permettre au secteur sidérurgique national de renforcer sa position concurrentielle au moyen de restructurations et de regroupements. Le 10 novembre 2003, l'Organe d'appel de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a rendu une décision confirmant une décision initiale d'un groupe spécial de l'OMC selon laquelle les tarifs sur les importations d'acier en vertu de l'article 201 violaient les règles de

l'OMC relatives aux mesures de sauvegarde. Le 4 décembre 2003, le président Bush a signé une proclamation mettant fin aux tarifs de sauvegarde sur l'acier et a annoncé que l'objectif des tarifs douaniers avait été atteint et que de nouvelles circonstances économiques indiquaient qu'il était temps d'y mettre fin. Les négociations sur le commerce international, comme les discussions en cours de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en vue d'un accord sur les subventions dans le secteur de l'acier et les négociations du cycle de Doha dans le cadre de l'OMC, pourraient avoir une incidence sur les futures règles de commerce international relatives au commerce des produits de l'acier.

Le secteur nord-américain de l'acier a fait l'objet de regroupements importants au cours des dernières années. Des sociétés sidérurgiques en faillite, écrasées par le poids de régimes de retraite sous-capitalisés, les coûts des soins de santé et d'autres charges héritées du passé, ont été libérées de leurs obligations et rachetées par d'autres producteurs d'acier. Ces regroupements se sont traduits par une structure de coûts moins élevés pour les entités issues des regroupements et par un secteur moins fragmenté. Dans le secteur des barres en 2002, le regroupement de Gerdau North America et de Co-Steel en octobre 2002 et l'acquisition de Birmingham Steel Corporation par Nucor Corporation en février 2002 ont fortement consolidé le marché. En outre, l'acquisition par Gerdau Ameristeel des actifs de North Star Steel auprès de Cargill, Incorporated en novembre 2004 et ses acquisitions de Sheffield Steel Corporation en juin 2006 et de Chaparral en septembre 2007 ont contribué à cette tendance au regroupement. Au cours de la dernière année seulement, Tata Iron and Steel Co. Ltd. a acquis Corus Group PLC, SSAB Svenskt Staal AB a acquis Ipsco Inc., Essar Global Ltd. a acquis Algoma Steel Inc. et United States Steel Corporation a annoncé l'acquisition proposée de Stelco Inc. Au cours des six dernières années, le regroupement dans le secteur sidérurgique nord-américain s'est traduit par la création de sociétés plus grandes, une réduction dans les structures de coûts et d'autres mesures de rationalisation chez les producteurs d'acier.

La création de producteurs d'acier plus gros et plus efficaces issus du regroupement dans le secteur sidérurgique a fortement contribué à la stabilisation des prix de l'acier. Par conséquent, les autres producteurs d'acier sont mieux placés pour adapter la capacité de production à la demande et ils bénéficient d'économies d'échelle. Ces facteurs ont amélioré la capacité des producteurs à réduire les coûts, à négocier des contrats de matières premières et à mieux répondre à la nature cyclique du secteur sidérurgique. De plus, la concurrence accrue observée dans le marché intérieur au début de 2000 en raison des importations a diminué, principalement par suite de la hausse des prix de l'acier dans le monde, des coûts de transport accrus découlant des hausses du prix du carburant et d'un dollar américain affaibli.

Le secteur sidérurgique a affiché un fort rendement au cours des dernières années, en raison de la hausse de la demande des produits utilisant l'acier et du maintien de la tendance au regroupement chez les producteurs d'acier. De plus, les États-Unis ont connu une reprise de leur secteur de la construction non résidentielle qui a été principalement alimentée par des projets de construction industrielle et liée aux infrastructures (dont les autoroutes, la construction liée à l'énergie et les installations de traitement de l'eau), d'aires d'entreposage, d'écoles et d'hôpitaux, ainsi que par un marché du détail en santé.

Notre entreprise

Aperçu

Nous venons au deuxième rang des fabricants d'acier du secteur des mini-acières en Amérique du Nord, affichant une capacité de production annuelle d'environ 11,7 millions de tonnes de produits d'acier finis en usine. Grâce à un réseau à intégration verticale comprenant 19 mini-acières (dont une détenue à 50 %), 19 installations de recyclage de ferraille et 62 installations en aval (dont huit installations de fabrication détenues en coentreprise), nous desservons principalement une clientèle établie partout aux États-Unis et au Canada.

Le 14 septembre 2007, Gerdau Ameristeel a fait l'acquisition de la totalité des actions en circulation de Chaparral pour une contrepartie au comptant de 86 \$ l'action, soit un total de 4,23 G\$. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, le chiffre d'affaires net de la société issue du regroupement a été de 6,1 G\$, sur une base pro forma. Nous prévoyons que l'acquisition de Chaparral créera des synergies d'exploitation annuelles avant impôt de plus de 55 M\$ avant la fin de 2008.

Nous affecterons le produit net du présent placement au remboursement partiel des prêts que nous avons contractés pour l'acquisition de Chaparral.

Motif de l'acquisition

Le regroupement de Gerdau Ameristeel et de Chaparral étend nos activités tout en diversifiant à la fois notre portefeuille de produits et notre portée géographique. Par suite de l'acquisition de Chaparral :

- nous croyons être bien placés pour profiter de la position de chef de file de Chaparral dans le segment des profilés, qui est alimenté par la construction non résidentielle et industrielle;
- nous avons élargi notre gamme de produits par l'ajout de la ligne de Chaparral qui offre différents types, tailles et qualités de profilés et de barres, y compris les produits longs à forte valeur ajoutée de Chaparral comme les palplanches profilées en Z et d'autres barres de qualité spéciale;
- nous croyons avoir étendu notre portée géographique et notre clientèle, solidifiant ainsi notre position dans les marchés de l'est et de l'ouest des États-Unis;
- nous croyons avoir la possibilité de renforcer notre profil financier grâce au rendement financier élevé de Chaparral, qui est soutenu par sa structure de coûts attrayante et ses installations modernes de production à grande échelle;
- nous prévoyons créer des synergies importantes, notamment des synergies d'exploitation annuelles avant impôt de plus de 55 M\$ avant la fin de 2008, au chapitre de l'exploitation, de l'approvisionnement et de la logistique, ainsi que des dépenses réduites au chapitre de la gouvernance et des coûts liés aux sociétés ouvertes; et
- nous bénéficions d'une échelle d'activités accrue et d'une trésorerie renforcée qui, selon nous, constitueront une plateforme améliorée qui nous permettra de profiter des possibilités de croissance.

Nos activités

Nos produits sont généralement vendus à des centres de services de produits d'acier, à des entrepreneurs de constructions métalliques ou directement à des fabricants d'équipement d'origine pour être utilisés dans de nombreux secteurs, notamment ceux de la construction non résidentielle, de la construction des infrastructures et de la construction commerciale, industrielle et résidentielle, des pièces métalliques pour la construction, de la fabrication, de l'automobile, des mines, de la transmission électrique et cellulaire et de la fabrication d'équipement. Nos produits sont surtout vendus aux segments non résidentiels et liés aux infrastructures du secteur de la construction. Selon FMI, cabinet de consultants du secteur de la construction, les segments non résidentiels du secteur de la construction devraient croître à un taux annuel composé d'environ 8 % pour la période de 2005 à 2010.

Nos activités sont réparties en deux divisions opérationnelles, à savoir les mini-acières et les installations en aval.

Mini-acières. La société issue du regroupement possède et exploite quinze mini-acières aux États-Unis et trois au Canada et elle détient une participation de 50 % dans la mini-acière de Gallatin située au Kentucky, en coentreprise avec Dofasco Inc. Nous fabriquons et commercialisons un large éventail de produits d'acier, notamment des barres d'armature en acier (barres d'armature), des barres d'acier marchand, des profilés, des poutres, des profilés spéciaux, du fil machine en bobines (fil machine) et, par l'entremise de notre coentreprise, des tôles laminées. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, sur une base pro forma, les expéditions de produits d'acier finis en usine de la société issue du regroupement ont été d'environ 9,6 millions de tonnes et, pour le semestre terminé le 30 juin 2007, sur une base pro forma, elles ont été d'environ 5,1 millions de tonnes. Plus de 90 % de l'approvisionnement en matières premières nécessaires aux activités de nos mini-acières se compose de ferraille recyclée, ce qui fait de nous le deuxième recycleur d'acier en Amérique du Nord. Neuf de nos mini-acières s'approvisionnent en ferraille auprès d'un réseau interne de 19 installations de recyclage de ferraille. Nous sommes d'avis que nos activités de recyclage procurent à ces mini-acières une source stable d'approvisionnement en matières premières primaires.

Installations en aval. La société issue du regroupement possède des entreprises à valeur ajoutée secondaires désignées sous le nom d'installations en aval. Ces installations de fabrication d'acier et de transformation de produits traitent l'acier produit principalement dans nos mini-acières. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, sur une base pro forma, les expéditions de produits d'acier transformés de nos installations en aval ont été d'environ 1,2 million de tonnes, soit environ 12 % des expéditions totales de produits d'acier finis, générant environ 15 % de notre chiffre d'affaires net. Pour le semestre terminé le 30 juin 2007, sur une base pro forma, les expéditions de produits d'acier ouvrés de nos installations en aval ont été d'environ 0,7 million de tonnes, soit environ 14 % des expéditions totales de produits d'acier finis, générant environ 18 % de notre chiffre d'affaires net. Nos installations en aval sont les suivantes :

- Fabrication de barres d'armature et revêtement époxydique — Nous sommes l'une des plus grosses entreprises de fabrication de barres d'armature et de revêtement époxydique en Amérique du Nord. Nos 51 installations de fabrication de barres d'armature, y compris nos quatre usines de revêtement époxydique, desservent également le secteur de la construction en béton partout aux États-Unis. Nos usines de barres d'armature ont une capacité de production annuelle d'environ 1,1 million de tonnes de barres d'armature façonnées et revêtues d'époxy. Les installations de fabrication achètent la majorité des barres d'armature dont elles ont besoin auprès des nos mini-acières, aux prix du marché, pour ensuite les couper

et les façonner afin de répondre aux spécifications de la clientèle en termes d'ingénierie, d'architecture et de produits finis. Les usines de revêtement époxydique appliquent un revêtement à l'époxy aux barres d'armature en vue de leur utilisation dans des projets de construction qui nécessitent de l'acier résistant à la rouille, notamment les ponts et les tunnels. En novembre 2006, nous avons commencé à offrir des services de fabrication et d'installation de barres d'armature sur la côte ouest des États-Unis par le biais de notre partenariat avec PCS.

- Usines de crampons de rails de chemin de fer — Nous avons trois usines de crampons de rails de chemin de fer où des barres carrées produites aux mini-acières de Charlotte et de Sand Springs sont transformées en crampons de rails. Les usines fabriquent les crampons de rails et les distribuent au secteur des chemins de fer partout en Amérique du Nord en vertu de contrats annuels. Les usines de crampons de rail achètent des matières premières à nos mini-acières, aux prix du marché.
- Usines d'écrouissage — Nous possédons deux usines d'écrouissage qui transforment des barres d'acier marchand laminées à chaud et des profilés d'acier légers en des barres laminées à froid pour leur donner des caractéristiques physiques améliorées. Les usines d'écrouissage se procurent environ 29 % des matières premières dont elles ont besoin auprès de nos mini-acières.
- Transformation de poutrelles ultra-légères et guides d'ascenseurs — Nous avons des installations en aval qui transforment des poutrelles d'acier ultra-légères en traverses pour le secteur des remorques de camions et transforment des sections de guides en acier pour des fabricants d'ascenseurs. Ces installations s'approvisionnent en poutrelles ultra-légères auprès de la mini-acière du Manitoba, aux prix du marché.
- Treillis métalliques, clous attachés et tréfilage — Nous possédons trois installations en aval spécialisées dans la fabrication de différents produits tréfilés finis. Ainsi, les installations d'Atlas et de Beaumont produisent des treillis métalliques et des clous tandis que l'installation de Carrollton fabrique principalement des produits issus de tréfilage et de traitement thermique.
- Poteaux de clôture — Avec l'acquisition de Sheffield Steel Corporation, nous avons commencé à produire des poteaux de clôture dans le Midwest américain. Les poteaux de clôture sont laminés à partir de billettes provenant de la mini-acière de Sand Springs.
- Boulets à broyage — À notre installation de Duluth (Minnesota), nous produisons des boulets à broyage d'un diamètre variant de 1 à 3,5 pouces grâce à des machines à forger. La mini-acière de St. Paul fournit toute la matière première. Les boulets à broyage sont utilisés dans les procédés à broyage et de dispersion de diverses installations de mines de minerais.

Atouts concurrentiels

Nous sommes d'avis que les atouts suivants permettront à la société issue du regroupement d'être plus concurrentielle dans ses marchés stratégiques.

Chef de file sur le marché. La société issue du regroupement est le deuxième producteur d'acier dans le secteur des mini-acières en Amérique du Nord. Grâce à un réseau de 19 mini-acières et de 62 installations en aval stratégiquement réparties aux États-Unis et au Canada, nous sommes en mesure de desservir efficacement notre clientèle, à partir d'une base locale, dans un vaste secteur géographique du marché nord-américain de l'acier. Notre capacité de production et le

large éventail de formes et de tailles de nos profilés et de nos barres d'acier nous permettent de répondre à une grande variété de besoins en termes de produits d'acier et de produits transformés. Notre vaste portée géographique et l'importante diversité de nos produits, combinées à notre système de gestion des commandes centralisé, fait en sorte que nous sommes particulièrement bien placés par desservir les grands centres de services de produits d'acier et d'autres clients qui cherchent de plus en plus à s'approvisionner auprès d'un petit nombre de fournisseurs. Nous sommes d'avis que l'acquisition de Chaparral nous permettra de desservir nos clients plus efficacement dans tout le marché américain, étendra notre portée géographique, améliorera notre structure de coûts et élargira la gamme des produits que nous offrons à notre clientèle. Plus particulièrement, l'ajout des installations de Chaparral nous procure une présence géographique près de certains des marchés finaux les plus attrayants, notamment le nord-est des États-Unis (principale région consommatrice de profilés d'acier en Amérique du Nord) et le sud-ouest des États-Unis, qui connaît une croissance rapide.

Activités intégrées verticalement. Les mini-aciéries de la société issue du regroupement sont intégrées à 62 installations de fabrication d'acier en aval et à 19 installations de recyclage de la ferraille comme matière première en amont. L'intégration en aval fournit un marché captif pour une partie importante de la production de nos mini-aciéries et des données de marché précieuses sur la demande d'utilisation finale des produits d'acier. En règle générale, nos activités en aval génèrent un rendement des investissements élevé et elles sont moins capitalistiques et sont assujetties à une concurrence moins forte en matière d'importations que les mini-aciéries. Par ailleurs, nos activités en aval contrebalancent en partie le caractère cyclique et volatil des activités de base des mini-aciéries et nous permettent de dégager des marges à valeur ajoutée supplémentaires sur l'acier produit par nos mini-aciéries. Nos entreprises en aval comptent pour environ 12 % des expéditions totales de produits d'acier finis de la société issue du regroupement. Nos 19 installations de recyclage de ferraille en amont répondent à environ 35 % des besoins en ferraille de nos mini-aciéries, ce qui diminue la dépendance à l'égard d'autres fournisseurs de ferraille.

Politique financière prudente et profil de trésorerie solide. Nous sommes d'avis que Gerdau Ameristeel et Chaparral ont toutes deux bénéficié récemment de la combinaison suivante : marges d'exploitation élevées et faibles besoins en termes de dépenses en immobilisations. La société issue du regroupement continuera d'appliquer une approche rigoureuse pour l'utilisation de ses actifs et elle demeurera engagée à maintenir un profil de financement modéré, soit un ratio dette/capitalisation ciblé de 35 %.

Améliorations possibles sur le plan de l'exploitation. L'intégration des activités de nos installations nous a permis de réaliser des économies de coûts importantes grâce au partage des meilleures pratiques d'exploitation, à l'optimisation du transport, à des gains d'efficacité dans l'ordonnancement de la production des mini-aciéries, aux activités d'approvisionnement consolidées et à l'efficacité des fonctions de gestion et d'administration. Nous croyons pouvoir réaliser d'autres économies de coûts à moyen et à long terme grâce à ces éléments et à des améliorations opérationnelles résultant de la coordination des technologies de fabrication, du partage du savoir et de la promotion d'une culture d'entreprise axée sur l'amélioration continue. Nous prévoyons réaliser des économies additionnelles par suite de l'intégration des activités de Chaparral à celles de Gerdau Ameristeel.

Système de gestion rigoureux. Nous croyons que nos employés sont notre ressource la plus précieuse et qu'ils sont essentiels au maintien de notre avantage concurrentiel. Notre culture d'entreprise est axée sur l'engagement de tous les employés à l'égard d'un système de gestion

commun et rigoureux centré sur l'amélioration continue. Nous avons mis en place un système de gestion qui établit des repères communs à l'ensemble du secteur relativement aux principales mesures touchant l'exploitation et la sécurité. Ce système comprend des programmes de formation et de sécurité et des primes au rendement conçues pour améliorer le rendement et motiver les employés. Nous croyons que Chaparral partage cette culture, ce qui facilitera l'intégration des deux sociétés et renforcera nos atouts à cet égard.

Parrainage solide. Nous bénéficions d'un accès à la base de connaissances et du parrainage de notre société mère, Gerdau S.A., un des plus importants fabricants de produits d'acier longs au monde, présent depuis plus de 100 ans dans le secteur sidérurgique. Nous prévoyons continuer à bénéficier de l'expérience en gestion et fabrication de Gerdau S.A. Compte tenu du vivier de talents, du soutien technique et de la puissance financière de Gerdau S.A., nous sommes d'avis que nous sommes positionnés stratégiquement pour croître et connaître le succès dans le secteur sidérurgique nord-américain.

Équipe de direction chevronnée. Notre équipe de la haute direction, qui possède une expérience marquée dans le secteur de la fabrication, est axée sur la croissance. La vaste expérience de la direction a joué un rôle majeur dans notre croissance historique et elle constitue une base solide pour l'expansion de nos activités. Par exemple, les membres de la direction ont des antécédents reconnus en matière de gestion et d'intégration des acquisitions. Nous comptons nous appuyer sur cette expérience pour l'intégration de Chaparral et les acquisitions futures.

Notre stratégie

Notre stratégie comporte les trois principaux éléments suivants :

Durabilité. Nous mettons l'accent sur la durabilité à long terme en priorisant les liens avec nos clients, l'efficacité opérationnelle et les principales mesures en matière d'exploitation, d'environnement et de sécurité.

- Nous croyons que nous nous démarquons de nos concurrents par la diversité et la qualité de nos produits, notre rendement en termes de livraison, notre système de gestion des commandes centralisé et notre capacité à remplir rapidement les commandes à partir de plusieurs sources de stocks. Nous proposons une des gammes les plus étendues de produits d'acier longs en Amérique du Nord, qui est renforcée par suite de l'acquisition de Chaparral compte tenu de sa position de chef de file dans le segment des profilés. Par ailleurs, nous améliorerons régulièrement notre éventail de produits afin de répondre aux besoins de nos clients. Nous croyons que bon nombre de nos clients nous considèrent comme leur principal fournisseur pour une vaste gamme de leurs besoins. Grâce à notre réseau étendu de mini-acières et d'installations en aval, nous croyons pouvoir démarquer la société issue du regroupement en misant sur une des gammes les plus importantes de produits d'acier longs aux États-Unis et au Canada et sur la poursuite de notre engagement à offrir un service à la clientèle hors pair.
- Nous encourageons le partage des meilleures pratiques dans l'ensemble du réseau mondial du groupe Gerdau afin d'améliorer et de rehausser le rendement sur le plan opérationnel. En capitalisant sur l'expérience d'exploitation de Gerdau S.A., nous continuerons de chercher régulièrement les occasions de créer des synergies d'exploitation entre chacune de nos mini-acières, de même que des synergies issues de l'intégration verticale entre nos installations de recyclage de ferraille, nos mini-acières et nos installations en aval.

- Nous avons mis en place un système de gestion qui établit des repères communs à l'ensemble du secteur relativement aux principales mesures touchant l'exploitation et la sécurité. Ce système comprend des programmes de formation et de sécurité et des primes au rendement conçues pour améliorer le rendement et motiver les employés.

Croissance interne. La combinaison de Gerdau Ameristeel et de Chaparral crée des possibilités importantes pour la diversification de notre portefeuille de produits par l'ajout de produits longs à forte valeur ajoutée, dont les palplanches profilées en Z protégées par brevet de Chaparral et une ligne de différents types, tailles et qualités de profilés et de barres. Nous croyons que cela nous permettra d'étendre le nombre et le genre de produits que nous vendons à notre clientèle existante et d'attirer de nouveaux clients. La société issue du regroupement cherchera aussi à miser sur ses atouts commerciaux existants pour continuer à développer des produits et services novateurs, à accroître sa part de marché, à élargir son portefeuille de produits et sa portée géographique et à miser sur sa capacité existante à augmenter la production en réponse à la demande du marché.

Croissance par acquisitions. Compte tenu du rythme des regroupements dans le secteur sidérurgique et de la tendance croissante de nos clients à s'appuyer sur un nombre restreint de fournisseurs clés, nous sommes d'avis qu'il existe des occasions importantes de croissance future par l'entremise d'acquisitions sélectives, comme l'acquisition de Chaparral. Nous avons l'intention de continuer à appliquer une stratégie d'acquisition qui vise l'amélioration de notre rendement financier à long terme et l'élargissement de notre portefeuille de produits et de notre portée géographique. Nous avons également l'intention de poursuivre les acquisitions d'installations de recyclage de ferraille, comme celle de Fargo Iron and Metal Company en février 2006, qui, selon nous, renforceront l'approvisionnement en matières premières de nos mini-acières. Nous prévoyons améliorer notre ligne de produits et continuer à faire l'acquisition d'entreprises en aval, comme l'acquisition d'une participation majoritaire dans PCS en novembre 2006 et l'acquisition d'Enco en octobre 2007. Étant donné notre taille et nos succès antérieurs en matière de gestion et d'intégration des acquisitions, nous croyons bénéficier d'une position stratégique qui nous permet de continuer à jouer un rôle actif dans les regroupements continus au sein du secteur sidérurgique nord-américain.

Nos produits

Barres d'acier marchand/profilés spéciaux

Les barres d'acier marchand et les profilés spéciaux comprennent les barres d'acier marchand, les profilés, les profilés spéciaux et les barres de qualité spéciale.

- *Les barres d'acier marchand* se composent de ronds, de carrés, de plats, d'angles et de profilés en U. Elles sont généralement vendues à des centres de services de produits d'acier et à des fabricants qui transforment l'acier afin de respecter des devis techniques et des spécifications relatives aux produits finis. Les barres d'acier marchand servent à fabriquer une grande variété de produits, notamment des treillis, des pylônes de transmission, des solives de plancher et de toit, des passerelles de sûreté, des meubles décoratifs, des rampes d'escalier et du matériel agricole. Elles exigent généralement un traitement et une manutention plus spécialisés que ceux réservés aux barres d'armature, dont le dressage, l'empilage et le bottelage spécialisé. En raison de leur variété de formes et de tailles, les barres d'acier marchand sont généralement produites dans des cycles de production courts, ce qui nécessite de fréquents changements à l'équipement du laminoir.

- *Les profilés spéciaux* sont des barres destinées à des applications particulières, comparative-ment aux barres d'acier marchand qui peuvent trouver de nombreuses applications. Les profilés spéciaux incluent les profilés sur mesure utilisés dans les secteurs du terrassement, de la manutention et du transport. Nos profilés spéciaux incluent les lames niveleuses de tracteurs, les guides d'ascenseur, les rails légers destinés aux grues et aux mines et les poutrelles ultra-légères pour les traverses de remorques de camions.
- *Les barres de qualité spéciale* sont des barres d'acier marchand dont les tolérances chimiques et dimensionnelles sont rigoureuses et qui sont souvent plus coûteuses à produire et affichent un prix plus élevé que les barres de plus petites dimensions. L'utilisation des barres de qualité spéciale est très répandue dans des secteurs comme l'exploitation minière et la construction automobile et elles sont généralement vendues aux fabricants d'équipement d'origine.

Profilés

Les profilés comprennent les poutres en H, les produits liés aux palplanches, les profilés en U et d'autres formes, ainsi que les barres d'acier marchand de trois pouces et plus. Ils sont utilisés dans la construction et dans la production industrielle ainsi que dans de nombreuses applications manufacturières, notamment des applications comme les supports de structure et les colonnes d'immeubles et de sites industriels, les fondations et les supports destinés aux remorques et aux maisons préfabriquées, de même que des applications visant à retenir le sol et l'eau. Les profilés sont généralement vendus à des centres de services, à des entrepreneurs de constructions métalliques et à des fabricants d'équipement d'origine.

Matière première pour barres d'armature

La matière première pour barres d'armature consiste en des barres d'armature en acier rectilignes, d'une longueur de 20 à 60 pieds et d'un diamètre de 10 à 57 mm. La matière première de petit diamètre peut aussi être vendue en bobines dont les longueurs supérieures améliorent le rendement des fabricants de barres d'armature. La matière première pour barres d'armature est vendue à des sociétés qui fabriquent elles-mêmes leurs barres d'armature ou entreposent la matière première pour la vendre à d'autres qui la transforment en vue de son utilisation dans le secteur de la construction en béton armé. Les barres d'armature sont utilisées principalement dans deux segments du secteur de la construction : celui des projets d'immeubles commerciaux privés, comme les bâtiments institutionnels, les établissements de vente au détail, les immeubles à bureaux, les appartements, les condominiums, les hôtels, les installations de fabrication et les stades, et celui des projets d'infrastructure, comme les autoroutes, les ponts, les services publics et les installations de traitement des eaux et des déchets.

Acier ouvré

L'acier ouvré est tout acier transformé après avoir été passé au laminier. En raison de cette transformation ultérieure, l'acier ouvré commande généralement un prix plus élevé sur le marché que les produits finis des aciéries. La matière première pour barres d'armature est fabriquée par découpage aux dimensions voulues et pliage en différentes formes et est utilisée dans des constructions en béton armé, comme les ponts, les routes et les immeubles. L'acier ouvré comprend également les plats et les carrés transformés dans les usines d'étirage à froid et les guides, les poutrelles ultra-légères, les treillis métalliques et les clous fabriqués dans d'autres installations en aval.

Fil machine

Le fil machine consiste en du fil machine en bobines. Nous produisons du fil machine de qualité industrielle qui est vendu à des clients dans les secteurs de l'automobile, de l'agriculture, des attaches industrielles, du soudage, des électroménagers et de la construction. Nous vendons du fil machine à des fabricants en aval qui le transforment ensuite par étirage à froid en diverses formes, notamment en figures torsadées ou soudées comme des cintres, des paniers d'épicerie et du grillage métallique pour clôtures. Parmi les autres usages finaux du fil machine, il y a la fabrication de clôtures, de fils fins, de chaînes, de fil à souder, de fil métallisé, d'attaches et de ressorts. En fonction de la conjoncture et de la disponibilité, le fil machine de nos mini-acières peut être vendu à nos installations en aval qui fabriquent des treillis métalliques et des clous attachés.

Laminé plat

Le laminé plat est de l'acier qui est laminé à plat puis embobiné. Gallatin Steel, notre coentreprise avec Dofasco Inc., est notre seule mini-acière qui produit du laminé plat. Le laminé plat est utilisé dans les secteurs de la construction, de l'automobile, des électroménagers, de l'outillage, des équipements et de l'emballage.

Billetes

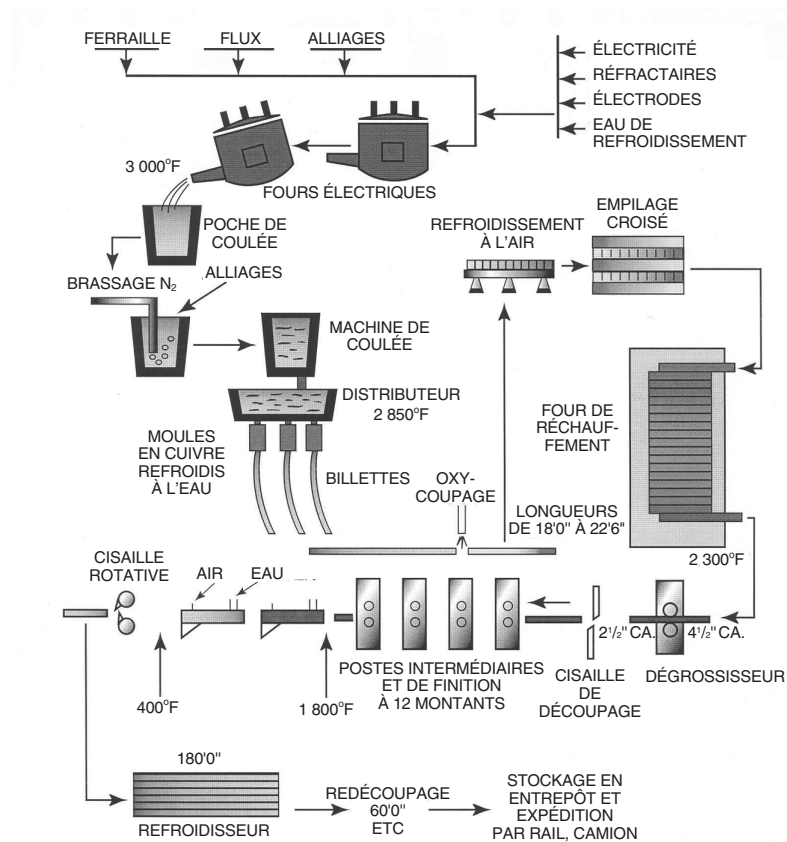
Les billetes sont des profilés en acier rectangulaires qui sont formés dans le cadre d'un procédé de coulée puis coupés en différentes longueurs. Les billetes peuvent être vendues à d'autres producteurs d'acier et transformées en produits d'acier finis. Nos ateliers de fonte produisent des billetes qui sont transformées dans des laminoirs en produits finis décrits ci-dessus, soit des barres d'armature, des barres d'acier marchand, des profilés et des profilés spéciaux. Une petite partie de la production de billetes est vendue sur le marché libre à d'autres producteurs d'acier à des fins de laminage en produits finis.

Installations de la société issue du regroupement

Mini-acières

Nous exploitons des mini-acières, qui sont des aciéries qui utilisent des fours à arc électrique pour faire fondre la ferraille en la chargeant d'électricité. Pendant la fonte de la ferraille, des alliages et d'autres ingrédients (comme des flux) sont ajoutés en quantités mesurées pour obtenir les propriétés métallurgiques souhaitées. L'acier en fusion qui en résulte est coulé en de longs torons appelés billetes dans le cadre d'un processus de coulée continue. Les billetes sont généralement refroidies et entreposées, puis transférées à un laminoir où elles sont réchauffées, passées au travers de montants de laminoir afin d'en réduire la taille, puis transformées en produits comme des barres d'armature, des barres d'acier marchand, des profilés, du fil machine ou des profilés spéciaux. Ces produits sortent du laminoir et sont refroidis uniformément dans un refroidisseur. La plupart des profilés et des barres d'acier marchand sont alors passés au travers de machines à redresser et à empiler automatiques. Les produits finis sont soigneusement bottelés avant d'être expédiés aux clients, généralement par train ou camion. Dans certains cas,

les produits finis sont expédiés par train vers un entrepôt avant d'être livrés aux clients. Le schéma qui suit illustre le processus de production habituel de l'acier dans nos mini-acières.



Toutes les mini-acières de la société issue du regroupement sont situées sur des propriétés qui nous appartiennent et qui permettent généralement un accès facile aux matières premières, aux moyens de transport (route et, dans certains cas, chemins de fer et voies d'eau) et à la clientèle. En général, la ferraille est fournie par des installations de recyclage de ferraille détenues par nous ou par des tiers situées dans un rayon de 500 milles des mini-acières. Neuf de nos mini-acières sont intégrées verticalement à 19 installations de recyclage de ferraille qui leur fournissent une partie de la ferraille dont elles ont besoin. Les livraisons des barres d'armature finies sont généralement concentrées dans un rayon de 350 milles d'une mini-acière, et les livraisons des barres d'acier marchand sont généralement concentrées dans un rayon de 500 milles. Certains produits fabriqués par nos mini-acières de Midlothian, de Petersburg et de Selkirk sont expédiés sur de plus grandes distances, y compris à l'étranger.

Les capacités de fonte et de laminage annuelles présentées ci-dessous sont les meilleures estimations établies par la direction et font appel au jugement de celle-ci à l'égard de nombreuses variables comme la gamme de produits, la demande pour les produits et le rendement de la production à chacune des mini-acières. Les capacités de fonte et de laminage annuelles sont également basées, en partie, sur les meilleurs mois de production et les meilleurs cycles de laminage, respectivement, elles sont annualisées et tiennent compte de 18 jours d'interruption par an à des fins d'entretien. L'utilisation de la capacité réelle peut varier considérablement de la capacité annuelle en raison des fluctuations des besoins de la clientèle, des tailles, des teneurs et des types de produits laminés ainsi que du rendement de la

production. Les données relatives à la capacité de conception du fabricant ne sont pas présentées parce que nous ne considérons pas qu'il s'agit d'une mesure pertinente compte tenu des différences qui existent entre les hypothèses relatives à la gamme de produits et au rendement de la production.

	Production de fonte pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 Capacité de fonte annuelle appr. (milliers de tonnes) ¹⁾			Production de laminage pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 Capacité de laminage annuelle appr. (milliers de tonnes) ¹⁾			Produits
			Pourcentage de l'utilisation de la capacité			Pourcentage de l'utilisation de la capacité	
Beaumont (Texas)	650	389	59,9 %	800	382	47,8 %	Produits de fil machine de qualité industrielle
Calvert City (Kentucky)	–	–	–	325	328	100,0 %	Barres d'acier marchand, profilés en U moyens et poutres
Cambridge (Ontario)	360	310	86,2 %	320	296	92,5 %	Barres d'acier marchand, barres d'armature et barres de qualité spéciale
Cartersville (Géorgie)	860	742	86,3 %	640	509	79,5 %	Barres d'acier marchand, profilés et poutres
Charlotte (Caroline du Nord)	460	363	78,8 %	350	342	97,7 %	Barres d'acier marchand et barres d'armature
Jackson (Tennessee)	670	684	100,0 %	600	542	90,3 %	Barres d'acier marchand et barres d'armature
Jacksonville (Floride)	640	633	98,9 %	640	632	98,8 %	Barres d'armature et fil machine
Joliet (Illinois) ¹⁾	–	–	–	100	39	39,0 %	Barres d'acier marchand et barres de qualité spéciale
Knoxville (Tennessee)	550	511	92,9 %	520	478	91,9 %	Barres d'armature
Midlothian (Texas) ¹⁾	1 800	1 599	88,8 %	1 700	1 470	86,5 %	Poutres en H, poutres ordinaires, barres rondes de qualité d'acier marchand, barres rondes de qualité spéciale, barres d'armature, palplanches en H, palplanches plates et profilés en U
Perth Amboy (New Jersey) ²⁾	–	409	–	600	448	74,7 %	Produits de fil machine de qualité industrielle
Petersburg (Virginie) ¹⁾	1 200	906	75,5 %	1 000	821	82,1 %	Poutres en H, palplanches plates et palplanches en H
Sand Springs (Oklahoma) ¹⁾	600	314	52,3 %	550	269	48,9 %	Barres d'armature, carrés, rails, barres rondes de qualité spéciale, barres rondes de qualité d'acier marchand, goujons et barres en T
Sayreville (New Jersey)	800	522	65,3 %	600	509	84,8 %	Barres d'armature
Selkirk (Manitoba)	385	390	100,0 %	360	346	96,1 %	Profilés spéciaux, barres d'acier marchand et barres d'armature
St. Paul (Minnesota)	600	462	77,0 %	550	410	74,5 %	Barres rondes de qualité d'acier marchand, barres rondes de qualité spéciale et barres d'armature
Whitby (Ontario)	960	623	64,9 %	800	572	71,5 %	Barres d'acier marchand, profilés et barres d'armature
Wilton (Iowa)	350	327	93,4 %	325	300	92,3 %	Barres d'acier marchand et barres d'armature
Totaux sans la coentreprise Gallatin	10 885	9 183	84,4 %	10 780	8 693	80,6 %	

	Production de fonte pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006			Production de laminage pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006			
	Capacité de fonte annuelle appr. (milliers de tonnes) ¹⁾		Pourcentage de l'utilisation de la capacité	Capacité de laminage annuelle appr. (milliers de tonnes) ¹⁾		Pourcentage de l'utilisation de la capacité	Produits
Gallatin (Kentucky) (50 %) ³⁾	780	778	99,7 %	780	770	98,7 %	Feuillards d'acier laminé à chaud
Totaux avec la coentreprise Gallatin	11 665	9 961	85,4 %	11 560	9 463	81,9 %	

1) Pour toutes les mini-acières, les données sont présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, sauf pour celles de Joliet (Illinois) et de Sand Springs (Oklahoma), qui sont présentées au 12 juin 2006, et celles de Petersburg (Virginie) et de Midlothian (Texas), qui sont présentées pour l'exercice terminé le 31 mai 2007.

2) L'atelier de fonte de la mini-acierie de Perth Amboy a été fermé au cours du troisième trimestre de 2006.

3) Comprend 50 % de la capacité et 50 % de la production de la mini-acierie de Gallatin, qui est une coentreprise détenue à 50 %.

Entrepôts

Nous louons des entrepôts à Chicago (Illinois) et à North Jackson (Ohio). Les produits finis sont expédiés par chemin de fer à partir de plusieurs de nos mini-acières vers les entrepôts, où ils sont stockés avant d'être livrés aux clients.

Installations en aval

La société issue du regroupement possède des entreprises à valeur ajoutée secondaires désignées sous le nom d'installations en aval. Ces installations de fabrication d'acier et de transformation de produits traitent l'acier produit principalement dans nos mini-acières.

Fabrication de barres d'armature

Nous exploitons un des principaux groupes de fabrication de barres d'armature et de revêtement époxydique d'Amérique du Nord, qui offre une exécution et des services de qualité depuis 50 ans. Notre réseau est composé de 47 installations de fabrication de barres d'armature et de quatre usines de revêtement époxydique qui desservent également le secteur de la construction en béton partout aux États-Unis. Les installations de fabrication coupent et façonnent les barres d'armature pour répondre aux spécifications de la clientèle en matière d'ingénierie et d'architecture et à celles d'autres produits finis. Elles achètent la majorité de leurs barres d'armature à nos mini-acières de Jacksonville, Knoxville, Charlotte et Sayreville. Nous exploitons six installations de fabrication de barres d'armature par le biais de PCS et sommes engagés dans l'installation de barres d'armature sur la côte ouest des États-Unis. La capacité de fabrication de barres d'armature de la société issue du regroupement est d'environ 1,1 million de tonnes par an. La capacité de fabrication de barres d'armature à chacune de nos installations varie de 5 000 à 60 000 tonnes par an, avec une moyenne par usine d'environ 33 000 tonnes par an. La capacité de fabrication de barres d'armature est la meilleure estimation établie par la direction et fait appel au jugement de celle-ci à l'égard de nombreuses variables comme la gamme de produits, la demande pour les produits et le rendement de la production à chacune des installations de fabrication de barres d'armature. La capacité de fabrication de barres d'armature est également basée, en partie, sur les meilleurs mois de production, annualisés.

Installations de crampons de rails de chemin de fer

Nous possédons trois installations de crampons de rails de chemin de fer : une de 52 000 pieds carrés située sur un terrain de 41 acres à Lancaster (Caroline du Sud), une de 23 000 pieds carrés située sur un terrain de 7,7 acres à Paragould (Arkansas) et une autre de 33 000 pieds carrés située sur un terrain de 3,6 acres à Sand Springs (Oklahoma). Les installations de crampons de rails de chemin de fer achètent des barres d'acier carrées aux mini-acières de Charlotte et de Sand Springs et elles les transforment en crampons de rails. Ces derniers sont généralement vendus aux termes de contrats annuels conclus avec les grandes sociétés de chemin de fer d'Amérique du Nord. Nous sommes l'un des principaux producteurs de crampons de rails et en vendons environ 50 000 tonnes par an.

Installations d'écrouissage

Nous possédons deux usines d'écrouissage. L'usine d'Orrville (Ohio) est une nouvelle installation de 34 000 pieds carrés construite sur un terrain de 6,5 acres en 2000. Elle est louée par AmeriSteel Bright Bar, Inc., dont une filiale de la société issue du regroupement est propriétaire à 84 %, les 16 % restants appartenant aux membres de la direction de l'usine. Elle a une capacité de production annuelle de 30 000 tonnes de produits plats et carrés étirés à froid. L'usine d'écrouissage de Cartersville (Géorgie) est une installation de 90 000 pieds carrés construite en 1989. Elle a étendu notre gamme de produits étirés à froid pour inclure les produits ronds et hexagonaux. Elle a une capacité de production annuelle de 45 000 tonnes de barres étirées à froid. Les barres étirées à froid sont vendues principalement aux centres de services de produits d'acier. Ce sont les mini-acières de Jackson, St. Paul, Cambridge et Cartersville, ainsi que des mini-acières de tiers, qui approvisionnent les installations d'écrouissage d'Orrville et de Cartersville.

Transformation de poutrelles ultra-légères et guides d'ascenseurs

Nous exploitons une installation de transformation de poutrelles ultra-légères à Memphis (Tennessee) qui fabrique et revêt des poutrelles ultra-légères produites principalement à la mini-acière de Selkirk (Manitoba) et les transforme en traverses pour le secteur des remorques de camion. Cette installation est située sur une propriété louée, dont le bail expire le 31 août 2012. Bradley Steel Processors Inc., notre coentreprise détenue à 50 % avec Buhler Industries Inc., exploite également une installation de transformation de poutrelles ultra-légères. Située sur une propriété louée à Winnipeg (Manitoba), près de la mini-acière du Manitoba, l'installation de Bradley transforme des poutrelles produites par cette mini-acière. Le bail de Bradley vient à échéance le 30 septembre 2008.

SSS/MRM Guide Rail Inc., ou SSS/MRM, notre coentreprise détenue à 50 % avec Monteferro S.p.A., transforme des sections de guides fabriquées par la mini-acière de Selkirk pour des fabricants d'ascenseurs. SSS/MRM fait affaire sous la dénomination de Monteferro North America et possède des installations à Steinbach (Manitoba) et à Birds Hill (Manitoba). L'installation de Steinbach est située sur une propriété louée, dont le bail vient à échéance le 31 janvier 2009. L'installation de Birds Hill est située sur une propriété appartenant à SSS/MRM. SSS/MRM détient également une participation de 50 % dans une installation de transformation de guides au Brésil.

Installations de boulets à broyage

L'installation de boulets à broyage de Duluth a commencé ses activités en 1977 et elle a été acquise de Cargill, Incorporated en novembre 2004. Elle est située sur un terrain de 36,5 acres à Duluth (Minnesota). Elle est dotée de quatre chaînes de production qui produisent annuellement environ 100 000 tonnes de boulets à broyage d'un diamètre variant de 1 à 3,5 pouces grâce à des machines à forger. L'usine possède une machine de rangement automatique, quatre appareils de chauffage à induction, quatre machines à forger des boulets, des dispositifs pour arrondir et un bassin de trempe. La mini-acière de St. Paul fournit toute la matière première dont l'installation a besoin.

Poteaux de clôture

Situé sur le terrain de l'aciérie de Sand Springs, l'atelier de poteaux de clôture a une capacité de production annuelle totale de plus de 25 000 tonnes de poteaux de clôture en T. La chaîne de production comprend des tables d'alimentation double qui alimentent un des deux redresseurs puis une ligne de coupe en longueurs. Les poteaux passent ensuite dans une presse où les pointes sont fixées, puis ils sont peints, bottelés et entreposés.

Tréfilage

Nous exploitons trois installations de tréfilage situées à Beaumont (Texas), à Carrollton (Texas) et à la Nouvelle-Orléans (Louisiane). En juin 2006, nous avons vendu les actifs de notre usine de Memphis (Tennessee) qui produisait des éléments pour clôtures à mailles métalliques.

Coentreprises

Nous avons trois coentreprises détenues à 50 % : la mini-acière de Gallatin, une coentreprise avec Dofasco Inc., qui fabrique des produits d'acier laminés à chaud; Bradley Steel Processors Inc., une coentreprise avec Buhler Industries Inc., qui transforme des poutrelles ultra-légères; et SSS/MRM Guide Rail, une coentreprise avec Monteferro S.p.A., qui transforme des sections de guides de la mini-acière du Manitoba pour des fabricants d'ascenseurs.

En 1994, Co-Steel et Dofasco Inc. ont créé la coentreprise Gallatin en investissant 75 M\$ chacune dans Co-Steel Dofasco LLC. L'investissement initial a servi à acquérir 150 M\$ d'obligations industrielles du comté de Gallatin (Kentucky). Les obligations portent intérêt au taux de 10 %, viennent à échéance en 2024 et peuvent être payées d'avance sans pénalité. Le comté de Gallatin a affecté le produit des obligations industrielles à la construction de l'aciérie de Gallatin, que le comté loue à Gallatin Steel. Gallatin Steel effectue les versements de loyer au comté de Gallatin qui, à son tour, rembourse les obligations et effectue les versements d'intérêts sur les obligations en faveur de Co-Steel Dofasco LLC. Au 31 décembre 2006, il y avait environ 17 M\$ d'obligations en circulation. Tout le produit reçu par Co-Steel Dofasco LLC du comté de Gallatin est distribué à parts égales à Dofasco et à nous.

Commercialisation

Nos produits sont généralement vendus à des centres de services de produits d'acier, à des entrepreneurs de constructions métalliques ou directement à des fabricants d'équipement d'origine établis partout aux États-Unis et au Canada. Les produits que nous vendons sont utilisés dans de nombreux secteurs, notamment la construction, les mines, l'automobile, le

commerce, les transmissions cellulaires et électriques, la fabrication de constructions métalliques et d'équipements. Nous vendons également des barres d'armature transformées à des entrepreneurs qui exécutent des travaux dans le cadre de projets privés (commerciaux) et publics (routes, ponts et autres constructions ou infrastructures).

En ce qui a trait à nos activités de fabrication de barres d'armature, les marchés desservis se trouvent partout aux États-Unis et les usines sont situées dans la plupart des grandes villes ou près de celles-ci. Notre stratégie consiste à faire en sorte que nos installations de production se trouvent à proximité des chantiers des clients (normalement dans un rayon de 200 milles) afin que des délais de livraison courts permettent de combler leurs besoins en acier d'armature.

En général, les ventes de produits finis en usine aux clients des États-Unis sont gérées de manière centralisée par notre bureau des ventes de Tampa et les ventes aux clients canadiens sont gérées par notre bureau des ventes de Whitby. Nous avons aussi un bureau des ventes à Selkirk (Manitoba), qui gère les ventes des profilés spéciaux, et un autre au Texas, qui gère les ventes de profilés. Les représentants des services métallurgiques des aciéries fournissent du soutien technique au groupe des ventes. Les ventes de produits étirés à froid et de poutrelles ultra-légères sont gérées par des représentants en poste dans leurs installations respectives. Les barres d'armature et les guides d'ascenseurs transformés sont généralement vendus par voie d'appels d'offres dans le cadre desquels les employés de nos installations travaillent en étroite collaboration avec les clients pour adapter les produits, les exigences, les calendriers d'expédition et les prix.

Gerdau Ameristeel

Le tableau qui suit présente de l'information sur les livraisons de produits d'acier finis aux clients de Gerdau Ameristeel pour les exercices terminés les 31 décembre 2005 et 2006.

	Pourcentage de tonnes par client	
	Exercices terminés les 31 décembre	
	2005	2006
Entrepreneurs de constructions métalliques/fabricants d'équipement d'origine	43 %	45 %
Centres de services de produits d'acier	43 %	41 %
Tréfilage et fil machine	14 %	14 %
Total	100 %	100 %

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, Gerdau Ameristeel a vendu des produits à plus de 1 000 clients, et aucun client n'a représenté à lui seul 2,4 % ou plus des livraisons de produits d'acier finis de Gerdau Ameristeel. Les cinq clients les plus importants représentent environ 9 % des livraisons de produits d'acier finis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006. Le tableau qui suit présente la répartition en pourcentage des livraisons de produits d'acier finis par pays d'origine des clients pour les exercices terminés les 31 décembre 2005 et 2006.

	Pourcentage de tonnes par pays	
	Exercices terminés les 31 décembre	
	2005	2006
États-Unis	83 %	84 %
Canada	17 %	16 %
	100 %	100 %

Chaparral

Le tableau suivant présente de l'information sur livraisons de produits d'acier finis aux clients de Chaparral pour les exercices terminés les 31 mai 2006 et 2007.

	Pourcentage de tonnes par client	
	Exercices terminés les 31 mai	
	2006	2007
Entrepreneurs de constructions métalliques/fabricants d'équipement d'origine	25 %	26 %
Centres de services de produits d'acier	60 %	59 %
Autres	15 %	15 %
Total	100 %	100 %

Pour l'exercice terminé le 31 mai 2007, Chaparral a vendu des produits à environ 900 clients, et aucun client n'a représenté à lui seul 8,6 % ou plus des livraisons de produits d'acier finis de Chaparral. Les cinq clients les plus importants représentent environ 25 % des livraisons de produits d'acier finis pour l'exercice terminé le 31 mai 2007. Le tableau qui suit présente la répartition en pourcentage des livraisons de produits d'acier finis par pays d'origine des clients pour les exercices terminés les 31 mai 2006 et 2007.

	Pourcentage de tonnes par pays	
	Exercices terminés les 31 mai	
	2006	2007
États-Unis	88 %	86 %
Canada	7 %	7 %
Mexique	4 %	6 %
Autres pays	1 %	1 %
	100 %	100 %

Technologie de fabrication de l'acier et dépenses en immobilisations

Nos procédés de fabrication dépendent d'équipements sidérurgiques essentiels, comme des fours, des machines de coulée continue et des équipements de laminage, ainsi que d'équipements électriques. À l'instar de nombreux producteurs d'acier, nous n'avons pas de programme officiel de recherche et développement, car on peut facilement se procurer la technologie utilisée pour la fabrication de l'acier. Toutefois, nous apportons continuellement des améliorations sur le plan opérationnel et des procédés et nous appliquons de nouvelles technologies à notre exploitation. Au cours des quelques dernières années, nous avons doté nos mini-aciéries de technologies modernes, comme des transformateurs à puissance élevée, des manipulateurs à lance à oxygène ainsi que la technologie pour l'écumage des scories et des fours-poches. Nous avons doté nos laminoirs de commandes automatiques des fours, de laminoirs en continu, de blocs de finition à grande vitesse, du traitement thermique Thermex, de la méthode de transformation Stelmor pour le fil machine, de machines à botteler automatiques ainsi que d'appareils de laminage à fente, entre autres. La plupart des équipements de production de pointe que nous utilisons sont fournis par des fabricants internationaux de machines-outils et des entreprises de technologie sidérurgique. En règle générale, ces fournisseurs signent des ententes de transfert de technologie avec les acquéreurs et offrent un programme complet de soutien technique et de formation du personnel dans le cadre de l'installation et de la mise en service des équipements. Nous avons conclu des ententes de transfert de technologie avec Corus Group, Kyoei Steel et Badische Stahlwerk Kehl.

La société issue du regroupement a consacré 232,1 M\$ aux dépenses en immobilisations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, sur une base pro forma, et 105,6 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2007, sur une base pro forma. Les projets en immobilisations comprennent un nouvel atelier de fusion et le remplacement d'un laminoir à la mini-aciérie de Jacksonville, un nouveau déchiqueteur de ferraille à la mini-aciérie de Jackson, un nouveau four-poche à arc électrique à la mini-aciérie de Sand Springs, la remise en état d'un convoyeur de ferraille à la mini-aciérie de Sayreville, la mise à niveau d'un déchiqueteur à la mini-aciérie de St. Paul, une nouvelle installation de chargement de la ferraille et une machine à finition à la mini-aciérie de Wilton et l'extension d'un refroidisseur à la mini-aciérie de Charlotte. Nous prévoyons que la société issue du regroupement affichera des dépenses en immobilisations d'environ 155 M\$ pour le reste de 2007 et de 155 M\$ pour 2008.

Coût de la ferraille, de l'énergie et d'autres matières premières

La ferraille constitue la principale matière première utilisée dans la production de l'acier et elle a représenté environ 50,2 % des coûts de production des aciéries pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 et environ 53,1 % pour le semestre terminé le 30 juin 2007, dans chaque cas sur une base pro forma. La disponibilité de la ferraille est un facteur essentiel à notre exploitation. L'éponge de fer, le fer aggloméré à chaud et la fonte brute peuvent remplacer une petite partie de la ferraille d'acier utilisée pour la production d'acier en four électrique. Nous n'utilisons pas de quantités importantes de substituts de ferraille dans nos mini-aciéries, sauf la fonte brute qui, en raison de ses propriétés chimiques, est utilisée en billettes dans nos installations de fil machine et dans la fabrication de certains profilés spéciaux. La ferraille est facilement accessible dans les régions où nous sommes installés, mais les prix peuvent à l'occasion devenir volatils en raison de divers facteurs. Un réseau intégré de 19 installations de recyclage de ferraille répond en partie aux besoins en ferraille de neuf de nos mini-aciéries. Nous achetons le reste de la ferraille dont nous avons besoin directement sur le marché libre ou par l'entremise de courtiers qui, sur une base commerciale, obtiennent et réunissent de la ferraille pour notre compte.

L'électricité et le gaz naturel ont représenté environ 6 % et 3,2 %, respectivement, de nos coûts de production pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, et environ 5,5 % et 2,7 %, respectivement, de nos coûts de production pour le semestre terminé le 30 juin 2007, dans chaque cas sur une base pro forma. Certaines de nos mini-aciéries ont des contrats d'approvisionnement en électricité à long terme avec les principaux services publics ou fournisseurs d'électricité. Le volet interruptible du contrat fournit la plus grande partie de la puissance nécessaire, y compris pour les fours à arc électrique, et est fondé, pour l'essentiel, sur le prix de l'électricité sur les marchés au comptant au moment où l'électricité est utilisée. Par conséquent, nous sommes fortement exposés aux variations du marché au comptant de l'électricité. En règle générale, nous n'avons pas de contrats à long terme pour le gaz naturel et, par conséquent, nous sommes assujettis aux variations du marché et aux fluctuations des prix, ce qui pourrait avoir des conséquences importantes sur nos marges et nos résultats d'exploitation. Toute interruption de l'approvisionnement en énergie, qu'elle soit prévue ou non, pourrait avoir des incidences défavorables importantes sur notre chiffre d'affaires et nos bénéfices.

Bien que la déréglementation du gaz naturel et de l'électricité en gros ait créé des occasions de baisses des coûts en raison des forces concurrentielles du marché, les prix de ces deux sources d'énergie sont devenus récemment plus volatils et pourraient continuer de l'être. La volatilité des marchés de l'électricité et du gaz naturel est généralement le reflet de conditions météorologiques extrêmes ou de pannes du réseau d'approvisionnement. Nous n'avons donc aucune emprise sur les facteurs responsables de cette volatilité.

Diverses entreprises nationales et étrangères fournissent d'autres matières premières ou intrants importants dont nous avons besoin, notamment des réfractaires, des ferro-alliages et des électrodes de carbone. Nous avons toujours obtenu ces matières premières et instants en quantités nécessaires et à des prix concurrentiels pour assurer une exploitation efficace des aciéries. Nous ne dépendons d'aucun fournisseur comme source d'approvisionnement unique pour des matériaux particuliers et nous sommes d'avis qu'il y a des fournisseurs de rechange compétents dans le marché s'il devient nécessaire de remplacer un fournisseur existant.

Concurrence

Concurrence locale

Notre marché géographique couvre principalement les États-Unis et le Canada. Nous connaissons une concurrence importante de la part de nombreux concurrents dans nos marchés pour la vente de chacun de nos produits. Les barres d'armature, les barres d'acier marchand et les profilés sont des produits d'acier de grande consommation dont le prix est le principal facteur de concurrence. En raison du coût élevé du transport par rapport à la valeur des produits d'acier, la concurrence de producteurs non régionaux est plutôt limitée. Des stocks de produits à proximité des clients ainsi que des frais de transport concurrentiels et des coûts de production faibles sont des facteurs clés qui permettent de conserver les marges bénéficiaires sur les barres d'armature et les barres d'acier marchand. Les livraisons de barres d'armature sont généralement concentrées dans un rayon de 350 milles des mini-aciéries et les livraisons de barres d'acier marchand sont généralement concentrées dans un rayon de 500 milles. Certains produits fabriqués par les mini-aciéries de Selkirk, de Midlothian et de Petersburg sont expédiés sur de plus grandes distances, y compris à l'étranger. Sauf dans des situations inhabituelles, les frais de livraison des clients se limitent aux frais d'expédition à partir de l'aciérie concurrente la plus proche, et le fournisseur absorbe les frais d'expédition supplémentaires.

Parmi nos principaux concurrents, il y a Commercial Metals Company, Nucor Corporation, Steel Dynamics Inc., Mittal Inc. et Bayou Steel Corporation. Gallatin Steel fait concurrence à de nombreux autres producteurs d'acier intégrés et mini-aciéries.

Malgré le fait que les marchés des barres d'armature, des barres d'acier marchand et des profilés soient des marchés de grande consommation, nous croyons que nous nous distinguons de beaucoup de nos concurrents par notre large éventail de produits, la qualité de nos produits, nos délais de livraison constants, notre capacité de traiter d'importantes commandes et d'exécuter la plupart des commandes rapidement à même nos stocks. Nous estimons offrir une des gammes de barres d'armature et de profilés les plus vastes. La diversité de nos produits constitue un avantage concurrentiel important sur un marché où beaucoup de clients cherchent à s'approvisionner auprès d'un petit nombre de fournisseurs clés.

Concurrence étrangère

Tous les producteurs d'acier nord-américains ont connu une concurrence importante et, dans certains cas, déloyale de la part de producteurs étrangers au cours des quelques dernières années. En raison de la conjoncture économique étrangère défavorable et de la surcapacité mondiale, les importations de produits de barres d'acier et de fil machine dans les marchés des États-Unis et du Canada ont atteint des niveaux records ces dernières années et ont eu une incidence négative sur les prix intérieurs.

Le 5 mars 2002, le président Bush a imposé une série de tarifs douaniers visant certains produits d'acier importés, dont l'objectif était de permettre au secteur sidérurgique national de renforcer sa position concurrentielle au moyen de restructurations et de regroupements; ces tarifs devaient baisser progressivement dans les trois ans suivant leur entrée en vigueur. De nombreux produits et pays n'étaient pas visés par ces tarifs, et bon nombre d'aciéristes étrangers ont obtenu des dispenses de tarif pour des produits particuliers. Selon l'American Iron and Steel Institute (AISI), le nombre de dispenses accordées est l'une des raisons pour lesquelles les tarifs n'ont pas réussi à faire diminuer efficacement les importations d'acier. L'AISI souligne, d'après les premiers indices, que le programme du président a fonctionné, donnant lieu notamment à une amélioration du rendement de l'exploitation, à de nouvelles émissions de titres, à l'accroissement des activités de regroupement et au rétablissement partiel des prix de certains produits d'acier laminés à plat; cependant, certains analystes attribuent ces éléments à d'autres facteurs comme la diminution de l'offre intérieure, la hausse de la demande intérieure, la baisse de la valeur du dollar américain et le succès récent des recours antidumping.

En novembre 2003, l'Organe d'appel de l'OMC a annoncé que les tarifs américains imposés pour protéger le secteur américain de la sidérurgie contre les importations violaient les règles commerciales. Le 4 décembre 2003, le président Bush a signé une proclamation mettant fin aux tarifs de sauvegarde sur l'acier et a annoncé leur retrait parce que leur objectif avait été atteint et que de nouvelles circonstances économiques indiquaient qu'il était temps d'y mettre fin. Cependant, le président Bush a également annoncé que les permis d'importation d'acier et le programme de surveillance continueraient le travail entrepris afin de répondre, à l'avenir, aux augmentations subites des importations qui pourraient porter injustement préjudice au secteur sidérurgique des États-Unis.

Une de nos filiales, Gerdau Ameristeel Perth Amboy Inc., et l'installation de Beaumont ont été parties à un recours américain en matière de droits antidumping et de droits compensatoires ayant trait au fil machine contre un certain nombre de pays et de producteurs d'acier. En

octobre 2002, le Département du commerce des États-Unis a déterminé que le préjudice causé par les producteurs de fil machine de sept pays étrangers justifiait l'imposition de droits antidumping et de droits compensatoires échelonnés entre 4 % et 369 %. Les ordonnances rendues dans ce recours subissent présentement un réexamen obligatoire en vertu de la loi qui a commencé en septembre 2007. Bien qu'il y ait eu des augmentations du prix du fil machine après l'imposition de ces droits, une importante quantité de fil machine importé continue d'entrer sur les marchés des États-Unis, particulièrement en provenance de pays non assujettis aux droits antidumping ou compensatoires comme la Chine. En novembre 2005, Gerdau Ameristeel a été partie à un recours américain en matière de droits antidumping et de droits compensatoires ayant trait au fil machine contre la Chine, la Turquie et l'Allemagne, recours auquel la Commission du commerce international a depuis mis fin.

Gerdau Ameristeel US Inc. a été partie à une enquête américaine en matière d'antidumping contre des producteurs d'acier d'un certain nombre de pays, dont la Chine. Le 7 septembre 2001, le Département du commerce a rendu une ordonnance en matière de droits antidumping contre des producteurs de barres d'armature de huit pays, soit le Bélarus, la Chine, l'Indonésie, la Lettonie, la Moldavie, la Pologne, la Corée du Sud et l'Ukraine. Le 10 juillet 2007, la Commission du commerce international des États-Unis a annoncé sa décision de maintenir les ordonnances en matière de droits antidumping contre les importations de barres d'armature en provenance de la Chine, du Bélarus, de l'Indonésie, de la Lettonie, de la Moldavie, de la Pologne et de l'Ukraine, et de révoquer celle imposée aux importations de barres d'armature en provenance de la Corée du Sud. Dans sa décision, la commission en est venue à la conclusion que la révocation des ordonnances existantes à l'endroit des barres d'armature en provenance du Bélarus, de la Chine, de l'Indonésie, de la Lettonie, de la Moldavie, de la Pologne et de l'Ukraine mènerait probablement au maintien ou à la récurrence de préjudices importants sur une période raisonnablement prévisible, mais que la révocation de l'ordonnance existante touchant les importations en provenance de la Corée du Sud n'aurait pas un tel effet. Comme une partie importante du marché américain des barres d'armature est desservie par les importations, la décision vise à protéger le marché contre le dumping illégal de barres d'armature de la part de ces pays. Les montants des droits exigibles en vertu des ordonnances sont assujettis à des examens administratifs annuels. Les droits actuels pour chacun des pays sont les suivants : Bélarus — 114,53 %; Chine — 133 %; Indonésie — de 60,46 % à 71,01 %; Lettonie — 5,94 %; Moldavie — 232,86 %; Pologne — de 47,13 % à 52,07 %; et Ukraine — 41,69 %.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a entrepris un processus pour se pencher sur la surcapacité mondiale dans le secteur de la sidérurgie. Bien que le comité de l'acier de l'OCDE ait tenu des réunions afin de discuter des méthodes de réduction du surplus d'acier, rien ne garantit que ces efforts déboucheront sur une résolution satisfaisante. La surcapacité continue du secteur sidérurgique pourrait avoir des conséquences négatives sur notre compétitivité et sur nos ventes.

Au début de 2004, l'équilibre entre l'offre et la demande d'acier à l'échelle mondiale est passé d'un surplus apparent à une pénurie apparente. La croissance économique de la Chine attisant la demande mondiale d'acier et de matières premières, la situation du secteur sidérurgique a radicalement changé pour le mieux en 2004. Cependant, la production d'acier en Chine a augmenté à raison de taux supérieurs à 10 %, le secteur sidérurgique mondial a connu une escalade importante des coûts de la ferraille comme matière première, et les prix de l'acier ont atteint des niveaux records en 2004. Ces tendances positives ont par ailleurs été alimentées par les fluctuations des taux de change et la relance récente des économies nord-américaines et d'autres pays.

En 2005, la demande d'acier fini dans certaines régions du monde, en particulier la Chine, n'a pas suivi le rythme des ajouts importants à la capacité de production. Cette situation, conjuguée à la sous-évaluation de certaines monnaies asiatiques, plus particulièrement celle de la Chine, s'est traduite par un niveau élevé d'importations vers l'Amérique du Nord en provenance de Chine et d'ailleurs. En raison de la modération de la hausse de la demande en 2005, il y a eu des corrections de stocks tant dans le secteur de la production que dans celui de la consommation au cours de 2005 après les fortes importations de 2004.

En 2006, la demande d'acier long et d'acier plat est demeurée forte, mais les niveaux d'importations élevés enregistrés en 2005 se sont poursuivis. L'accroissement de la capacité en Chine et dans d'autres pays asiatiques a contribué au niveau record des importations en Amérique du Nord enregistré en 2006. Au cours du dernier trimestre de 2006, ces importations ont atteint un sommet et ont provoqué des excédents de stocks dans le réseau de distribution. Bon nombre de producteurs d'acier, dont Gerdau Ameristeel, ont réduit leur production pour répondre à une demande affaiblie.

Employés

Au 30 septembre 2007, la société issue du regroupement (exclusion faite des employés de nos trois coentreprises détenues à 50 %) comptait 10 095 employés, dont environ 6 441 travaillent dans les mini-acières, 3 252 dans les installations en aval et de recyclage et 402 dans les bureaux administratifs et de ventes. Environ 34 % de nos employés (exclusion faite des employés de nos trois coentreprises détenues à 50 %) sont représentés par des syndicats en vertu d'un certain nombre de conventions collectives différentes. Ces conventions comportent des dates d'échéance différentes. En 2007, nous avons signé de nouvelles conventions collectives avec des employés des installations de Beaumont (Texas), St. Paul (Minnesota), Wilton (Iowa), Whitby (Ontario), Selkirk (Manitoba), Joliet (Illinois), Sand Springs (Oklahoma) et Calvert City (Kentucky).

À notre avis, nos relations avec nos employés sont généralement bonnes.

Autres propriétés

En plus des installations dont nous sommes propriétaires ou que nous louons et qui sont utilisées dans le cadre de nos activités, nous possédons deux propriétés industrielles en Floride. Nous avons signé un contrat en vue de la vente de la propriété de Tampa et nous nous attendons à conclure la transaction en 2007. Nous avons accordé une option pour l'achat de la propriété d'Indiantown et nous nous attendons à conclure la vente au début de 2008. Nous louons les bureaux de la direction à Tampa (Floride) depuis le 1^{er} mars 2005. Le bail vient à échéance le 1^{er} mars 2015.

Questions d'ordre environnemental et réglementaire

Nous devons respecter un ensemble complexe et évolutif de lois et de règlements en matière d'environnement et de santé et sécurité au travail. Ces lois et règlements visent notamment les émissions atmosphériques, les déversements au sol, les eaux de surface et la nappe phréatique, la lutte contre le bruit, la production, la manutention, le stockage, le transport et l'élimination des substances et des déchets dangereux, le nettoyage des sites contaminés, la qualité de l'air intérieur et la santé et la sécurité des travailleurs (les « lois ESS »). Ces lois ESS varient selon les endroits et peuvent être de compétence fédérale, provinciale, étatique ou municipale.

Nous produisons certains déchets, dont de la poussière de four à arc électrique et d'autres contaminants, qui sont classés comme dangereux et doivent être dûment maîtrisés et éliminés en vertu des lois ESS applicables. Aux États-Unis et au Canada, certaines lois ESS imposent une responsabilité solidaire à certaines catégories de personnes en ce qui a trait aux coûts d'enquête et de nettoyage des sites contaminés, sans égard à la faute, à la légalité de l'activité ou de l'élimination originelle ni à la propriété du site. Certaines de nos installations actuelles ou antérieures sont en exploitation depuis de nombreuses années et, pendant tout ce temps, elles ont utilisé des substances et éliminé des déchets (sur site et hors site) qui peuvent nécessiter un nettoyage et dont nous pourrions être responsables. Des provisions fondées sur les coûts estimatifs ont été constituées en vue du nettoyage de sites problématiques dont nous sommes au courant. Cependant, rien ne garantit que les coûts de ces nettoyages ou du nettoyage de tout site dont la contamination potentielle n'est pas encore connue n'auront pas de conséquences défavorables importantes sur nous.

L'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (« EPA ») a proposé, en vertu de la loi intitulée *Clean Air Act*, une règle de la zone source (*Area Source rule*) visant la poussière de four à arc électrique; cette règle exigera probablement que nous apportions des améliorations importantes en termes d'immobilisations aux dispositifs de lutte contre la pollution de trois de nos mini-acières. Ces dépenses en immobilisations n'ont pas encore été budgétisées parce que la règle n'a pas encore été promulguée et que des modifications, qui font présentement l'objet de discussions, pourraient réduire le nombre d'installations touchées et (ou) les coûts de conformité prévus. Selon une analyse préliminaire, nous prévoyons que les dépenses en immobilisations pourraient atteindre entre 15 M\$ et 20 M\$ au cours des trois prochaines années.

Certains citoyens qui habitent le voisinage immédiat de notre mini-acière de Sayreville (New Jersey) prétendent que de la poussière provenant de notre installation se dépose sur leurs maisons et que cela peut avoir des incidences sur leur santé et leurs propriétés. Nous examinons la situation en étroite collaboration avec la collectivité et les représentants élus. Nous discutons aussi avec les organismes étatiques responsables de la réglementation en environnement afin de trouver une solution à l'imposition de pénalités pour des infractions présumées en matière d'émissions atmosphériques. Compte tenu de l'information dont nous disposons actuellement, nous ne prévoyons pas de coûts importants; par contre, rien ne garantit que ce sera le cas.

Dans le cadre du processus de mise à niveau et de consolidation de ses permis d'émissions atmosphériques, et en prévision d'une réglementation future plus rigoureuse, notre mini-acière de Whitby évalue son profil d'émissions afin d'obtenir des données qui pourraient déboucher sur une modernisation de ses dispositifs de lutte antiémissions. Les coûts en immobilisations de cette mise à niveau, si elle est nécessaire, pourraient être de l'ordre de 10 M\$ à 15 M\$.

La présence potentielle de matériaux radioactifs dans nos approvisionnements en ferraille présente un risque économique important et peut présenter un risque pour la sécurité du personnel. En plus du risque pour le personnel et le public, le coût de nettoyage des matériaux contaminés et la perte de revenus résultant de la perte de temps de production peuvent être importants. Les matériaux radioactifs proviennent habituellement de sources radioactives scellées, généralement installées dans des jauges de mesure utilisées dans les activités de fabrication ou les équipements d'hôpitaux, de ferraille provenant de complexes nucléaires déclassés et d'installations du Département de l'énergie des États-Unis ainsi que de ferraille importée. Les règlements antérieurs applicables aux dispositifs visés par des licences générales ne prévoient pas le pistage de chaque propriétaire. Cette absence de responsabilité permet

aisément à des tiers de jeter négligemment ou délibérément des sources scellées dans la ferraille sans qu'il n'y ait de conséquences. En réponse à cette faille dans la réglementation, nous avons installé des systèmes de détection de radiations perfectionnés dans nos mini-acières pour surveiller toutes les livraisons de ferraille que nous recevons. Si des matériaux radioactifs se trouvaient dans la ferraille reçue, n'étaient pas détectés et étaient fondus accidentellement dans un four électrique, des coûts importants seraient engagés pour décontaminer les installations et éliminer les matériaux contaminés. Bien que nos mini-acières soient dotées de systèmes de détection redondants, rien ne garantit que les matériaux radioactifs seront détectés. Nous possédons des assurances, mais elles pourraient ne pas être suffisantes pour couvrir toutes nos pertes.

Rien ne garantit que des modifications à la réglementation, comme de nouvelles lois ou politiques d'exécution, y compris les restrictions actuellement proposées à l'égard des émissions de mercure et d'autres polluants et l'interprétation actuellement proposée des règles existantes applicables à l'élimination des résidus générés par les déchiqueteurs de ferraille, n'auront pas des conséquences défavorables importantes sur notre entreprise, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

Les réponses législatives nationales au réchauffement planétaire sont maintenant bien établies dans certains pays, notamment en Europe, et des mesures semblables gagnent de plus en plus de terrain au Canada et aux États-Unis. Les deux pays ont signé le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (le « Protocole de Kyoto ») qui vise à réduire la contribution anthropique à l'émission des « gaz à effet de serre » dans l'atmosphère, que l'on croit de façon générale responsables du réchauffement planétaire. Chacun des pays dits développés qui a signé le protocole a convenu d'objectifs précis de réduction des gaz à effet de serre (par rapport à l'année de référence 1990) sur une période donnée. Le Canada a ratifié le Protocole de Kyoto en décembre 2002, tandis que les États-Unis ont jusqu'à présent refusé de le faire. Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur en février 2005 et il est désormais obligatoire pour les pays et les autres entités qui l'ont ratifié (soit environ 170 à la fin de 2006). La première période de conformité, au cours de laquelle les objectifs doivent être atteints, commence en 2008 et se termine en 2012.

Nous prévoyons que nos installations canadiennes et américaines pourraient, à l'avenir, être visées par des mesures fédérales, provinciales et étatiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres émissions atmosphériques. Le secteur sidérurgique canadien, par exemple, tient des discussions suivies avec le gouvernement fédéral sur la mise en œuvre d'exigences de réduction du volume des émissions qui devraient être mises en application progressivement à partir de 2010. Au Canada, les gouvernements provinciaux continuent de discuter activement d'autres mesures législatives, dont un certain nombre pourraient entrer en vigueur sous peu étant donné que le début de la première période de conformité au Protocole de Kyoto, soit l'année 2008, approche à grands pas. Aux États-Unis, certains gouvernements étatiques, dont ceux de la Californie et d'une coalition de plus en plus importante d'États de l'Est et du centre du littoral de l'Atlantique, prennent également des mesures actives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, et il y a des indications selon lesquelles des politiciens fédéraux adopteraient la même direction — ainsi, une loi fédérale qui limiterait les émissions de gaz à effet de serre a été déposée de nouveau au Congrès américain et pourrait être promulguée. Étant donné que les détails de ce nouveau régime législatif subissent encore des changements continus au Canada et aux États-Unis, il est trop tôt pour connaître ses répercussions ou ses incidences probables sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Nos divisions opérationnelles doivent obtenir des permis et des autorisations auprès des gouvernements en vertu des lois ESS. Ces permis ou autorisations peuvent faire l'objet d'un refus, d'une révocation ou de modifications dans diverses circonstances. Le défaut d'obtenir les permis et autorisations ou d'en respecter les conditions peut avoir des conséquences défavorables sur nos activités et nous assujettir à des pénalités. En outre, nous pourrions être tenus d'obtenir d'autres permis d'exploitation ou autorisations gouvernementales et d'engager des frais additionnels. Rien ne garantit que nous pourrions respecter toutes les exigences réglementaires applicables. Rien ne garantit que les dépenses d'investissement en matière d'environnement n'augmenteront pas de manière importante à l'avenir. De plus, nous pourrions être assujettis à des amendes, des pénalités ou d'autres obligations découlant des mesures imposées en vertu des lois ou des règlements en matière d'environnement.

Pour atteindre nos objectifs en matière d'environnement et respecter les normes imposées par le gouvernement en 2006, nous avons engagé des frais d'exploitation d'environ 11,8 M\$ et consacré 14,8 M\$ aux améliorations des immobilisations liées à l'environnement, sur une base pro forma. Nous avons consacré 8,7 M\$ aux améliorations des immobilisations liées à l'environnement pour le semestre terminé le 30 juin 2007. Nous prévoyons que la société issue du regroupement consacrera un montant additionnel de 4 M\$ aux dépenses en immobilisations liées à l'environnement pour le reste de 2007. Dans le cadre de nos activités permanentes de gestion de l'environnement, nous planifions et budgétisons des dépenses en immobilisations touchant les questions environnementales. À ce chapitre, notre budget courant des dépenses en immobilisations est de 21,8 M\$ pour la période de 2008 à 2010.

Litiges

À l'occasion, nous sommes désignés comme partie dans diverses réclamations et poursuites dans le cours normal de nos activités. Bien que rien ne garantisse qu'une réclamation donnée soit résolue en notre faveur, nous ne croyons pas que les résultats de toute réclamation réelle ou potentielle dont nous avons présentement connaissance auront des incidences défavorables importantes sur la société issue du regroupement.

Direction

Aucun changement n'est survenu dans le groupe d'administrateurs et de hauts dirigeants de Gerdau Ameristeel par suite de l'acquisition de Chaparral. Le tableau suivant donne certains renseignements sur les administrateurs et les dirigeants de la société issue du regroupement :

Nom, âge, province/État et pays de résidence	Postes
Phillip E. Casey, 64 Floride, États-Unis	Président du conseil
Joseph J. Heffernan, 61 ¹⁾²⁾³⁾⁴⁾ Ontario, Canada	Administrateur
Jorge Gerdau Johannpeter, 70 Rio Grande do Sul, Brésil	Administrateur
Frederico C. Gerdau Johannpeter, 65 Rio Grande do Sul, Brésil	Administrateur
André Gerdau Johannpeter, 44 Rio Grande do Sul, Brésil	Administrateur
Claudio Gerdau Johannpeter, 44 Rio Grande do Sul, Brésil	Administrateur
J. Spencer Lanthier, 66 ¹⁾²⁾⁴⁾ Ontario, Canada	Administrateur
Robert E. Lewis, 46 Floride, États-Unis	Vice-président, chef du contentieux et secrétaire général
Mario Longhi, 53 Floride, États-Unis	Administrateur, président et chef de la direction
J. Neal McCullohs, 50 Floride, États-Unis	Vice-président, Activités commerciales et installations en aval
Richard McCoy, 65 ¹⁾²⁾ Ontario, Canada	Administrateur
Michael P. Mueller, 60 Floride, États-Unis	Vice-président, Exploitation des aciéries
Arthur Scace, 69 ¹⁾³⁾⁴⁾ Ontario, Canada	Administrateur
Barbara R. Smith, 48 Floride, États-Unis	Vice-présidente, Finances, et chef des finances
Terry A. Sutter, 49 New Jersey, États-Unis	Vice-président, chef de l'exploitation

1) Administrateur indépendant

2) Membre du comité des ressources humaines

3) Membre du comité de gouvernance

4) Membre du comité de vérification

Phillip E. Casey a été président de Gerdau Ameristeel d'octobre 2002 à juin 2005, chef de la direction de Gerdau Ameristeel d'octobre 2002 à janvier 2006 et il est administrateur depuis octobre 2002. M. Casey est président du conseil d'administration depuis juin 2005. Auparavant,

il a été chef de la direction et administrateur d'Ameristeel Corporation à partir de juin 1994 et président de cette société à partir de septembre 1999. Il a été président du conseil d'administration d'Ameristeel de juin 1994 à septembre 1999. Il est aussi administrateur d'Astec Industries, Inc.

Joseph J. Heffernan est administrateur de Gerdau Ameristeel depuis 1996. Il a été vice-président non directeur du conseil d'administration de Gerdau Ameristeel (lorsque celle-ci s'appelait Co-Steel Inc.) de 1999 à octobre 2002. M. Heffernan est également administrateur des sociétés ouvertes canadiennes Rothmans Inc. et Clairvest Group Inc. et il agit à titre de président du conseil d'administration des deux entreprises.

Jorge Gerdau Johannpeter travaille pour le groupe Gerdau depuis 1954. M. Johannpeter est devenu haut dirigeant de Gerdau S.A. en 1971. Il agit comme président du conseil d'administration de cette société depuis 1983 et il en a été président de 1983 à 2006. M. Johannpeter a aussi été président du comité de direction de Gerdau S.A. de 2002 à 2006 et président du conseil d'administration de Gerdau Ameristeel d'octobre 2002 à juin 2005. Il est diplômé en droit de l'Université fédérale de Rio Grande do Sul, au Brésil.

Frederico C. Gerdau Johannpeter travaille pour le groupe Gerdau depuis 1961. M. Johannpeter est devenu haut dirigeant de Gerdau S.A. en 1971 et il est administrateur de cette société depuis 1973. Il a été vice-président principal du comité de direction de Gerdau S.A. de 2002 à 2006. Il est diplômé en administration des affaires de l'Université fédérale de Rio Grande do Sul, au Brésil, et il détient une maîtrise en administration des affaires (spécialités : finances, coûts et investissements) de l'Université de Cologne, en Allemagne.

André Gerdau Johannpeter a été chef de l'exploitation de Gerdau Ameristeel d'août 2004 à mars 2006, au moment où il a été nommé vice-président directeur de Gerdau S.A. Il a été nommé chef de la direction et président du comité de direction de cette société en janvier 2007. Il travaille pour le groupe Gerdau depuis 1980. M. Johannpeter est devenu haut dirigeant de Gerdau S.A. en 1989. En 1998, M. Johannpeter a été nommé directeur des services informatiques de Gerdau S.A. et en 1999, il a été nommé directeur de l'expansion des nouvelles affaires de Gerdau S.A., avant d'être nommé, en 2002, vice-président, Exploitation nord-américaine, de Gerdau S.A. M. Johannpeter est devenu administrateur et a été nommé vice-président et chef de l'exploitation de Gerdau Ameristeel, Exploitation canadienne, en octobre 2002 et a été nommé vice-président, Expansion des affaires, de Gerdau Ameristeel en novembre 2003. Il est diplômé en administration des affaires de l'Université catholique pontificale de Rio Grande do Sul, au Brésil.

Claudio Gerdau Johannpeter travaille pour le groupe Gerdau depuis 1982. De 1992 à 2000, il était responsable de Gerdau Piratini Specialty Steels et, de 2000 à 2002, il a été directeur exécutif des unités industrielles de Gerdau S.A. au Brésil. De 2002 à 2006, il a été vice-président directeur de Gerdau S.A. et il a supervisé les exploitations Specialty Steels et Acominas du groupe. Il est membre du conseil d'administration de Corporación Sidenor, en Espagne, depuis janvier 2006 et chef de l'exploitation de Gerdau S.A. depuis 2007. Il détient un diplôme en génie métallurgique de l'Université fédérale de Rio Grande do Sul, au Brésil.

J. Spencer Lanthier est administrateur de Gerdau Ameristeel depuis 2000. M. Lanthier est également administrateur des sociétés ouvertes canadiennes suivantes : Emergis Inc., RONA Inc., Torstar Corporation, TSX Group Inc. et Zarlink Semiconductor Inc. M. Lanthier est un associé retraité de KPMG Canada, et il a été président du conseil et chef de la direction de KPMG Canada de 1993 jusqu'à sa retraite, en 1999.

Robert E. Lewis est vice-président, chef du contentieux et secrétaire général de Gerdau Ameristeel depuis janvier 2005. Il a été vice-président principal, chef du contentieux et secrétaire d'Eckerd Corporation entre août 1994 et janvier 2005. Avant août 1994, M. Lewis était avocat et actionnaire d'un cabinet de Tampa, Shackleford, Farrior, Stallings, & Evans, P.A.

Mario Longhi a été nommé président en juin 2005 et chef de la direction de Gerdau Ameristeel en janvier 2006, en remplacement de M. Casey. Il est devenu administrateur de la société issue du regroupement en 2007. M. Longhi s'est joint à Gerdau Ameristeel comme président après une carrière internationale de 23 ans dans l'équipe de direction d'Alcoa Inc. Avant sa nomination à Gerdau Ameristeel, il a occupé divers postes auprès d'Alcoa et, plus récemment, celui de vice-président directeur, président du groupe Extrusions et produits finaux. M. Longhi a obtenu un baccalauréat et une maîtrise en génie métallurgique à l'Université de technologie de Maua, au Brésil.

J. Neal McCullohs est devenu vice-président, Groupe Activités commerciales et installations en aval, le 12 septembre 2006. Auparavant, il a été nommé vice-président, Groupe Fabrication en aval, le 20 janvier 2005, vice-président, Entreprises sidérurgiques, le 6 mai 2004, et vice-président, Éléments de charpente d'acier, le 23 octobre 2002.

Richard McCoy est administrateur de Gerdau Ameristeel depuis 2006. Il est dans le milieu des services bancaires d'investissement depuis plus de 35 ans. Avant de prendre sa retraite en octobre 2003, il était vice-président du conseil, Services bancaires d'investissement, à Valeurs mobilières TD Inc. Avant de se joindre à celle-ci en mai 1997, M. McCoy était vice-président du conseil d'administration de Valeurs mobilières CIBC Wood Gundy. Il est administrateur et (ou) fiduciaire des entités publiques canadiennes suivantes : Aberdeen Asia-Pacific Income Investment Company Ltd., Gestion Ace Aviation Inc., Air Canada, Fonds de revenu Jazz Air, MDS Inc., Pizza Pizza Royalty Income Fund, Rothmans Inc. et Uranium Participation Corporation. M. McCoy a obtenu une maîtrise en administration des affaires de la Richard Ivey School of Business Administration, Université Western Ontario.

Michael P. Mueller a été vice-président, Exploitation des aciéries — Région sud-est, d'octobre 2002 à janvier 2006, au moment où il a été nommé vice-président, Exploitation des aciéries. Auparavant, il a été vice-président du groupe, Exploitation des aciéries d'Ameristeel, depuis avril 2001. Avant cela, M. Mueller a été président et chef de la direction d'Auburn Steel à partir de septembre 1998. M. Mueller a travaillé antérieurement pour Ameristeel à titre de vice-président et directeur général d'octobre 1997 à septembre 1998. Avant 1997, il a été vice-président de Birmingham Steel Corporation pendant trois ans. M. Mueller compte plus de 34 années d'expérience dans le secteur sidérurgique.

Arthur Scace est administrateur de Gerdau Ameristeel depuis 2003. Auparavant, M. Scace a agi comme conseiller juridique chez McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l., cabinet d'avocats canadien, où il a déjà exercé les fonctions de président du conseil national et d'associé directeur. Il est également administrateur et (ou) fiduciaire des entités publiques canadiennes suivantes : Banque de Nouvelle-Écosse, Garbell Holdings Limited, Sceptre Investment Counsel Limited et WestJet Airlines Ltd. Il est aussi administrateur de certaines sociétés de gestion du Brompton Group. M. Scace est un boursier de la fondation Cecil Rhodes et il détient des diplômes des universités de Toronto, Harvard et Oxford.

Barbara R. Smith est devenue vice-présidente, Finances, et chef des finances le 31 juillet 2007. Elle est responsable de la planification financière, des questions fiscales et des relations avec les investisseurs. M^{me} Smith possède plus de 23 ans d'expérience dans les activités commerciales

internationales et nord-américaines et une expérience financière substantielle aguise chez Alcoa Inc., où elle a occupé divers postes, y compris celui de chef des finances du Groupe aérospaciale, automobile et transport commercial, de chef des finances de Alcoa Fujikura Ltd. et de directrice, Vérification interne. Avant de se joindre à Gerdau Ameristeel, elle a été vice-présidente principale et chef des finances de FARO Technologies Inc. M^{me} Smith a obtenu un baccalauréat en comptabilité à l'Université de Perdue à Lafayette ouest (Indiana). Elle a aussi obtenu le titre de comptable agréé certifié de l'État du Tennessee.

Terry Sutter est devenu vice-président et chef de l'exploitation le 11 juin 2007. Il est responsable de l'ensemble de nos activités manufacturières et commerciales consolidées en Amérique du Nord, ainsi que de l'approvisionnement en matières premières. M. Sutter supervise les activités quotidiennes et dirige la croissance de la production. Il possède plus de 21 ans d'expérience dans les activités commerciales internationales et nord-américaines et une expérience substantielle des gains et des pertes acquise chez Allied Signal, Inc./Honeywell International, Inc., Cytec Industries, Inc. et Tyco International, Ltd. Plus récemment, il a été président de Tyco Plastics and Adhesives, division de Tyco International, Ltd., et a été nommé président et chef de la direction après son dessaisissement en faveur d'Apollo Management, société de capital de risque privé. Il a obtenu une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Chicago (*Graduate School of business*) et une maîtrise ès science en génie chimique de l'Université A&M du Texas.

MM. Jorge et Frederico Johannpeter sont des frères. André Gerdau Johannpeter est le fils de Jorge Johannpeter. André Gerdau Johannpeter et Claudio Gerdau Johannpeter sont cousins au premier degré. Il n'existe aucun lien de parenté entre les autres administrateurs.

Actionnaires principaux

Le tableau suivant présente de l'information concernant la propriété effective de nos actions ordinaires au 30 septembre 2007 et la propriété effective de nos actions ordinaires rajustée compte tenu du présent placement :

- par chaque personne dont nous savons qu'elle détient en propriété effective plus de 5 % de nos actions ordinaires;
- par chacun de nos administrateurs;
- par notre chef de la direction, notre chef des finances et chacun de nos trois autres hauts dirigeants les mieux rémunérés dont la somme du salaire et des primes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 a dépassé 150 000 \$ CA; et
- par tous nos administrateurs et hauts dirigeants en tant que groupe.

La propriété effective inclut toutes les actions pour lesquelles une personne, seule ou en groupe, exerce les droits de vote ou prend les décisions de placement. Les actions ordinaires visées par des options sont réputées être en circulation et détenues en propriété effective par la personne qui détient les options d'achat d'actions aux fins du calcul du pourcentage de la propriété de cette personne, mais elles ne sont pas considérées en circulation aux fins du calcul du pourcentage de la propriété de toute autre personne.

Sauf indication contraire dans une note du tableau ci-dessous, à notre connaissance, chaque actionnaire dont le nom figure dans le tableau exerce seul les droits de vote et prend seul les décisions de placement pour ce qui est des actions ordinaires indiquées comme étant détenues en propriété effective par l'actionnaire concerné. Outre les rajustements de la propriété effective dont il est question ci-dessus, les pourcentages sont basés sur un total de 305 949 016 actions ordinaires en circulation au 30 septembre 2007 et sur l'hypothèse que Gerdau S.A. acquerra 73 095 000 actions ordinaires aux termes du présent prospectus, que l'option d'attributions excédentaires ne sera pas exercée et que Gerdau S.A. n'achètera aucune action ordinaire supplémentaire aux termes de l'engagement supplémentaire de Gerdau S.A.

Nom du propriétaire véritable	Propriété des titres avant le placement		Propriété des titres après le placement	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Gerdau S.A. ¹⁾	203 316 100	66,5 %	276 411 100	66,5 %
Phillip E. Casey	3 242 693 ²⁾	1,1 %	3 242 693	*
Joseph J. Heffernan	5 000	*	5 000	*
Jorge Gerdau Johannpeter ¹⁾	203 551 550 ³⁾	66,5 %	276 646 550	66,5 %
Frederico C. Gerdau Johannpeter ¹⁾	203 604 550 ⁴⁾	66,6 %	276 699 550	66,5 %
André Gerdau Johannpeter ¹⁾	203 392 100 ⁵⁾	66,5 %	276 487 100	66,5 %
Claudio Gerdau Johannpeter ¹⁾	203 330 700 ⁶⁾	66,5 %	276 425 700	66,5 %
J. Spencer Lanthier	10 043	*	10 043	*
Robert E. Lewis.	500	*	500	*
Mario Longhi	240 907	*	240 907	*
Richard McCoy	—	—	—	—
J. Neal McCullohs	10 635	*	10 635	*
Michael P. Mueller	—	—	—	*
Arthur Scace	10 000	*	10 000	*
Barbara R. Smith ⁷⁾	—	—	—	—
Tous les administrateurs et dirigeants en tant que groupe	207 450 378	67,8 %	280 545 378	67,5 %
AllianceBernstein L.P.	31 142 470 ⁸⁾	10,18 %	†	†

* Participation inférieure à 1 %.

† Information non disponible.

1) La famille Gerdau Johannpeter contrôle indirectement Metalúrgica Gerdau S.A., détenant collectivement 63,30 % du capital comportant droits de vote et 22,70 % du capital total, et Metalúrgica Gerdau S.A. et les sociétés qu'elle contrôle détiennent 75,73 % du capital comportant droits de vote de Gerdau S.A.

2) M. Phillip E. Casey détient directement 481 600 actions ordinaires et indirectement les 2 761 093 actions ordinaires restantes.

3) M. Jorge Gerdau Johannpeter détient en propriété effective 203 316 100 actions ordinaires détenues par Gerdau S.A. et il détient directement les 235 450 actions ordinaires restantes.

4) M. Frederico C. Gerdau Johannpeter détient en propriété effective 203 316 100 actions ordinaires détenues par Gerdau S.A. et il détient directement les 288 450 actions ordinaires restantes.

5) M. André Gerdau Johannpeter détient en propriété effective 203 316 100 actions ordinaires indirectement détenues par Gerdau S.A. et il détient directement les 76 000 actions ordinaires restantes.

6) M. Claudio Gerdau Johannpeter détient en propriété effective 203 316 100 actions ordinaires indirectement détenues par Gerdau S.A. et il détient directement les 14 600 actions ordinaires restantes.

7) Mme Barbara R. Smith assume le rôle de vice-présidente, Finances, et de chef des finances depuis le 31 juillet 2007, à la suite de la retraite de M. Tom J. Landa.

8) Basé sur des documents déposés et accessibles au public.

Description des actions ordinaires

Les porteurs de nos actions ordinaires disposent d'un droit de vote par action détenue, à toutes les assemblées des actionnaires, sauf celles où les porteurs d'une catégorie ou d'une série d'actions particulière ont le droit de voter. Les porteurs de nos actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes sous les réserves d'usage relatives à la déclaration des dividendes par le conseil d'administration. En cas de liquidation ou de dissolution, après le paiement de l'ensemble des dettes et obligations impayées et sous réserve de la priorité de rang sur les actions ordinaires de nos actions privilégiées et de toutes autres actions, s'il en est, les porteurs de nos actions ordinaires ont le droit de recevoir leur quote-part du solde de nos actifs. Ces porteurs n'ont pas de droits de préemption, de souscription ni de rachat au gré du porteur.

Au 30 septembre 2007, il y avait 305 949 016 actions ordinaires émises et en circulation.

Certaines considérations fiscales pour les actionnaires américains

L'exposé qui suit résume certaines conséquences importantes en matière d'impôt sur le revenu fédéral au Canada et aux États-Unis découlant de l'acquisition, de la propriété et de la disposition des actions ordinaires acquises aux termes du présent placement. Cet exposé n'est pas conçu pour constituer un conseil juridique ou fiscal à l'intention d'un acquéreur éventuel et il ne doit pas être interprété comme tel. Il ne tient pas compte des lois fiscales des provinces et des territoires canadiens, des États ou des administrations locales des États-Unis, ni des lois fiscales de territoires situés hors du Canada et des États-Unis. Le texte qui suit est fondé sur les lois fiscales du Canada et des États-Unis en vigueur à la date du présent prospectus, lesquelles peuvent faire l'objet de modifications éventuellement rétroactives. Les acquéreurs éventuels doivent consulter leurs propres conseillers fiscaux relativement à leur situation personnelle.

Considérations fiscales fédérales canadiennes

Le texte qui suit constitue un résumé des principales considérations fiscales fédérales canadiennes qui s'appliquent de façon générale en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de son règlement d'application (la « Loi de l'impôt ») à un porteur américain qui acquiert nos actions ordinaires aux termes du présent prospectus. Tel qu'il est utilisé dans le présent résumé, le terme « porteur américain » désigne un porteur d'actions ordinaires qui :

- 1) pour les besoins de la Loi de l'impôt, a) n'est pas, ni n'est réputé être, un résident du Canada, en tout temps pendant qu'il détient des actions ordinaires, b) traite sans lien de dépendance avec nous, c) détient les actions ordinaires à titre d'immobilisations, d) n'utilise ni ne détient, ni n'est réputé utiliser ni détenir, des actions ordinaires dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise au Canada, et e) ne peut être considéré comme détenant les actions ordinaires à titre de « bien d'assurance désigné »; et 2) pour les besoins de la *Convention fiscale de 1980* (la « Convention ») intervenue entre le Canada et les États-Unis, est à tous moments pertinents un résident des États-Unis, admissible aux avantages de la Convention, n'est pas un résident du Canada en tout temps pendant qu'il détient des actions ordinaires, n'a pas d'établissement permanent ni de lieu de séjour fixe au Canada et, enfin, détient moins de 10 % de nos actions avec droit de vote en circulation. Des règles spéciales, dont il n'est pas question ici, peuvent s'appliquer à un porteur américain qui est un assureur qui exploite une entreprise d'assurance au Canada ou ailleurs, ou qui est une « institution financière » pour les besoins des règles de l'« évaluation à la valeur du marché » de la Loi de l'impôt.

Le 21 septembre 2007, le Canada et les États-Unis ont signé le cinquième protocole modifiant la Convention (le « Protocole »). Le Protocole contient des dispositions qui concernent notamment les entités fiscalement transparentes (y compris la plupart des sociétés à responsabilité limitée) et les restrictions relatives aux avantages. Le Protocole entre en vigueur à la date la plus éloignée entre le 1^{er} janvier 2008 et la date où les deux pays ont donné avis que leurs procédures de ratification applicables ont été exécutées. Les investisseurs éventuels dans les actions ordinaires sont expressément invités à consulter leurs conseillers fiscaux pour savoir s'ils sont admissibles aux avantages prévus dans la Convention compte tenu de leur situation personnelle.

Le présent résumé est fondé sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt, la Convention, toutes les propositions spécifiques visant à modifier la Loi de l'impôt annoncées par le ministre des Finances du Canada avant la date du présent prospectus, le Protocole ainsi que sur

l'interprétation par des conseillers juridiques des pratiques administratives et méthodes de cotisation actuellement publiées de l'ARC. Le présent exposé n'est pas exhaustif du fait qu'il ne présente pas toutes les incidences fiscales fédérales canadiennes éventuelles pour un porteur américain, et il n'y est pris en compte ni anticipé aucune modification de la loi, que ce soit par décision ou mesure judiciaire, gouvernementale ou législative. Ce résumé ne tient pas compte non plus des lois ou considérations fiscales des provinces ou des territoires ni des pays étrangers.

Le présent résumé étant de nature générale, les porteurs américains devraient consulter leurs propres conseillers fiscaux à l'égard des conséquences fiscales relatives à la propriété et à la disposition d'actions ordinaires compte tenu de leur situation personnelle. Aux fins de la Loi de l'impôt, tous les montants relatifs à l'acquisition, à la détention ou à la disposition d'actions ordinaires, y compris les montants de revenu, de gain ou de profit, de prix de base rajusté et de produit de disposition, doivent être convertis en dollars canadiens au taux de change existant pour le dollar américain au moment où ces montants sont constatés.

En règle générale, les sommes payées ou créditées, ou réputées l'être, à titre de dividendes sur les actions ordinaires détenues en propriété effective par un porteur américain, ou encore en règlement, en acompte ou tenant lieu de paiement de dividendes sur ces actions, seront assujetties à la retenue d'impôt canadienne pour non-résidents du Canada prévue dans la Loi de l'impôt, au taux de 25 % du montant brut des dividendes. Le taux de la retenue d'impôt applicable en règle générale aux dividendes payés aux porteurs américains admissibles aux avantages de la Convention est réduit à 15 %. Aux termes de la Convention, les dividendes versés à certains organismes à caractère religieux, scientifique, littéraire, éducatif ou caritatif et à certaines caisses de retraite qui sont des résidents, qui sont exonérés d'impôt aux États-Unis et qui ont respecté certaines modalités administratives, ou dont on a crédit de tels organismes et caisses de retraite, sont exonérés de la retenue d'impôt canadienne sur les dividendes.

En vertu de la Loi de l'impôt, le porteur américain ne sera en règle générale pas assujetti à l'impôt pour un gain en capital réalisé ni en droit de déduire une perte en capital subie par suite de la disposition réelle ou réputée d'actions ordinaires, sauf si, au moment de cette disposition, ces actions ordinaires constituent des « biens canadiens imposables » pour le porteur américain aux fins de la Loi de l'impôt et que le porteur américain ne peut se prévaloir d'un allègement fiscal en vertu de la Convention. Si les actions ordinaires sont inscrites à la cote d'une bourse visée par règlement (dont la Bourse de Toronto et la Bourse de New York) au moment où elles sont aliénées, elles ne constitueront pas en règle générale des « biens canadiens imposables » pour le porteur américain au moment de la disposition, sauf si, à un moment quelconque dans les 60 mois qui précèdent immédiatement la disposition, le porteur américain, des personnes avec qui le porteur américain n'a pas traité à distance aux fins de la Loi de l'impôt, ou le porteur américain conjointement avec de telles personnes ont été propriétaires de 25 % ou plus des actions émises d'une catégorie ou d'une série de notre capital-actions. Dans certaines circonstances, les actions ordinaires peuvent être réputées être des biens canadiens imposables. Une disposition réputée d'actions ordinaires se produira au moment du décès d'un porteur américain. Si les actions ordinaires constituent des « biens canadiens imposables » pour un porteur américain admissible aux avantages de la Convention, alors, aux termes de la Convention, tout gain en capital réalisé au moment de la disposition réelle ou réputée de ces actions ne sera pas en règle générale assujetti à l'impôt fédéral canadien sur le revenu et toute perte en capital sur ces actions sera refusée, sauf si la valeur des actions ordinaires au moment de la disposition réelle ou réputée est tirée principalement d'un « bien immeuble situé au Canada » au sens donné à ce terme dans la Convention. Dans la mesure où les actions ordinaires aliénées constituent des biens canadiens imposables, le porteur américain sera tenu de déposer une déclaration de revenu au

Canada pour l'année d'imposition où la disposition a lieu même si le gain découlant d'une telle disposition est exonéré de l'impôt canadien en vertu de la Convention.

Considérations fiscales fédérales américaines

Le texte qui suit constitue un survol des incidences fiscales fédérales américaines importantes pour les actionnaires américains (terme défini ci-après) de l'acquisition, de la propriété et de la disposition de nos actions ordinaires. Il est tenu pour acquis dans ce texte que vous détenez vos actions ordinaires en tant qu'immobilisations (*capital assets*) au sens attribué à ce terme à l'article 1221 de l'*Internal Revenue Code of 1986*, en sa version modifiée (le « Code ») (en règle générale, des actifs détenus aux fins d'investissement). Selon nous, et le présent texte est rédigé en ce sens, notre entreprise n'est pas une « société étrangère contrôlée » (*controlled foreign corporation*) aux fins de l'impôt fédéral américain sur le revenu. Le présent texte ne prétend pas décrire de manière exhaustive toutes les incidences fiscales fédérales américaines éventuelles qui pourraient être pertinentes pour un investisseur qui examine la possibilité de faire l'acquisition de nos actions ordinaires, et il ne traite pas des incidences fiscales fédérales américaines applicables aux actionnaires américains assujettis aux règles spéciales d'imposition, y compris les banques, les courtiers, les courtiers en valeurs ou en devises, les négociateurs de titres qui choisissent de se prévaloir de la méthode comptable d'évaluation à la valeur du marché pour leurs titres, les entités exonérées d'impôt, les compagnies d'assurance, les personnes assujetties à l'impôt minimum de remplacement, les personnes qui effectivement ou d'office sont propriétaires de 10 % ou plus de nos actions ordinaires, les personnes qui détiennent les actions ordinaires dans le cadre d'une option double ou d'une opération de couverture, d'une opération de vente fictive, d'une opération sur titres synthétiques, d'une opération de conversion ou d'une autre opération intégrée, les entités de transfert (par exemple, des sociétés de personnes), des personnes dont la devise de fonctionnement n'est pas le dollar américain, les institutions financières, les résidents expatriés ou d'anciens résidents de longue date des États-Unis, des comptes de retraite individuels ou d'autres comptes d'impôt différé, les fiducies de placement immobilier ou les sociétés de placement régies par la loi.

Si une entité qui est assimilée à une société de personnes aux fins de l'impôt fédéral américain sur le revenu détient des actions ordinaires, le traitement fiscal de ses associés dépendra en règle générale du statut de l'associé et des activités de la société de personnes. Les sociétés de personnes et les autres entités qui sont assimilées à des sociétés de personnes aux fins de l'impôt fédéral américain sur le revenu et les personnes détenant des actions ordinaires par l'entremise d'une société de personnes ou d'une autre entité assimilée à une société de personnes aux fins de l'impôt fédéral américain sur le revenu sont invitées à consulter leurs propres fiscalistes.

Le présent résumé est fondé sur le Code, sur les règlements du Trésor existants et proposés en vertu du Code, sur des décisions judiciaires et des interprétations administratives publiées, tels qu'ils sont actuellement en vigueur. Ces autorités sont susceptibles d'être modifiées, abrogées ou révoquées, potentiellement sur une base rétroactive, si bien que les incidences fiscales fédérales américaines pourraient être différentes de celles décrites ci-après.

Aux fins du présent résumé, vous êtes un actionnaire américain si vous êtes le propriétaire véritable d'actions ordinaires et que vous êtes, aux fins de l'impôt fédéral américain sur le revenu : a) un citoyen ou particulier résident des États-Unis, b) une société par actions (ou une autre entité assimilée à une société par actions aux fins de l'impôt fédéral américain sur le revenu) créée ou constituée sous le régime des lois des États-Unis, d'un État ou d'une subdivision politique de ceux-ci, y compris le District de Columbia; c) une succession, dont le revenu est

assujetti à l'impôt fédéral américain sur le revenu, peu importe sa source; ou d) une fiducie si x) un tribunal américain est en mesure d'exercer au premier chef un pouvoir de supervision sur l'administration de la fiducie et y) une personne ou plusieurs personnes des États-Unis ont le pouvoir d'exercer une direction sur toutes les décisions importantes de la fiducie.

Le présent résumé ne traite pas des incidences fiscales fédérales américaines pour le propriétaire véritable d'actions ordinaires qui n'est pas un actionnaire américain.

ÉTANT DONNÉ QUE LEUR SITUATION POURRAIT ÊTRE DIFFÉRENTE, LES PERSONNES QUI ENVISAGENT LA POSSIBILITÉ DE SOUSCRIRE NOS ACTIONS ORDINAIRES SONT INSTAMMENT INVITÉES À CONSULTER LEURS FISCALISTES POUR CE QUI EST DE LEUR SITUATION FISCALE PROPRE ET DES INCIDENCES FISCALES PARTICULIÈRES DÉCOULANT DE LA SOUSCRIPTION, DE LA PROPRIÉTÉ ET DE LA DISPOSITION DE NOS ACTIONS ORDINAIRES, ET NOTAMMENT DE L'APPLICATION ÉVENTUELLE DE LOIS FISCALES D'UN ÉTAT, DE LOIS FISCALES LOCALES OU ÉTRANGÈRES OU D'AUTRES LOIS FISCALES ET DES CHANGEMENTS POSSIBLES AUX LOIS FISCALES OU À LEUR INTERPRÉTATION.

Imposition des distributions versées sur les actions ordinaires. Sous réserve des règles applicables aux sociétés de placement étrangères passives dont il est question ci-après, le montant brut de toute distribution réelle ou réputée effectuée par nous (y compris l'impôt canadien retenu sur celle-ci) à l'égard de nos actions ordinaires devrait, en règle générale, être incluse dans votre revenu brut en tant que revenu ordinaire dans la mesure où cette distribution versée est payée sur notre bénéfice et nos profits actuels ou accumulés, comme le prévoient les principes fiscaux fédéraux américains. Dans la mesure où le montant de notre distribution est supérieur à notre bénéfice et à nos profits actuels et accumulés pour une année d'imposition, cet excédent sera d'abord traité en tant que remboursement de capital exonéré d'impôt à hauteur du prix de base rajusté de vos actions ordinaires, puis, dans la mesure où cet excédent est supérieur au prix de base rajusté de vos actions ordinaires, il sera imposé à titre de gain en capital. Les dividendes ne seront pas admissibles à la déduction pour dividende reçu permise en règle générale aux sociétés par actions américaines pour des dividendes reçus d'autres sociétés par actions américaines. Si vous avez reçu un dividende en dollars canadiens, le montant du dividende pour les fins de l'impôt fédéral américain sur le revenu sera la valeur en dollars américains du dividende (établie suivant le cours au comptant à la date de ce paiement), peu importe si le paiement est ultérieurement converti en dollars américains. Dans ce cas, vous pourriez constater un revenu ordinaire de source américaine supplémentaire ou une perte par suite des fluctuations du change entre la date où le dividende est versé et la date d'une disposition imposable ultérieure de ces dollars canadiens (y compris une conversion en dollars américains).

Si vous êtes un actionnaire américain sans personnalité morale, les dividendes qui vous sont versés dans une année d'imposition commençant avant le 31 décembre 2010 peuvent être assujettis à l'impôt fédéral américain sur le revenu à des taux inférieurs à ceux d'autres types de revenu ordinaire, soit en règle générale 15 %, à la condition que la période de détention et les autres conditions soient respectées. Ces conditions incluent a) que nous ne soyons pas assimilés à une « société de placement étrangère passive » (*passive foreign investment company*); et b) que vous ne traitiez pas le dividende en tant que « revenu de placement » aux fins des règles relatives à la déduction des intérêts de placement. Les actionnaires américains devraient consulter leurs propres fiscalistes au sujet de l'application de ces règles.

Les dividendes reçus par un actionnaire américain sur les actions ordinaires seront traités comme un revenu de source étrangère aux fins de l'impôt fédéral américain sur le revenu. Le revenu de source étrangère constituera, en règle générale, un « revenu de la catégorie des revenus

passifs » (*passive category income*) ou un « revenu de la catégorie des revenus généraux » (*general category income*) aux fins du calcul du crédit d'impôt étranger auquel vous êtes admissible. Tout impôt canadien retenu à l'égard de distributions effectuées sur les actions ordinaires pourrait, sous réserve de certaines limites, être réclamé en tant que crédit d'impôt étranger et porté en déduction de vos obligations fiscales fédérales américaines, ou être réclamé à titre de déduction aux fins de l'impôt fédéral américain sur le revenu. Les règles ayant trait aux crédits d'impôt étrangers sont complexes et assujetties à des restrictions, et la possibilité de se prévaloir du crédit d'impôt étranger dépend de plusieurs facteurs. Vous devriez consulter vos propres fiscalistes au sujet de l'application des règles relatives au crédit d'impôt étranger des États-Unis en ce qui a trait à votre situation particulière.

Imposition applicable à la disposition d'actions ordinaires. Sous réserve des règles relatives aux sociétés de placement étrangères passives dont il est question ci-dessous, si vous êtes un actionnaire américain et que vous vendez ou par ailleurs aliénez vos actions ordinaires, vous constaterez en règle générale un gain en capital (ou subirez une perte en capital) aux fins de l'impôt fédéral américain sur le revenu équivalant à la différence entre la valeur en dollars américains du montant que vous obtenez à la vente ou à la disposition des actions ordinaires et le prix de base rajusté pour vous de ces actions ordinaires, déterminé en dollars américains. Le prix de base rajusté de vos actions ordinaires sera en règle générale le coût pour vous de ces actions. Pour les années d'imposition débutant avant le 31 décembre 2010, les gains en capital d'un actionnaire américain sans personnalité morale seront en règle générale imposés au taux maximum de 15 % si le bien a été détenu plus d'un an. La déductibilité des pertes en capital est assujettie à certaines limites. Le gain ou la perte sera en règle générale le gain ou la perte provenant de sources aux États-Unis aux fins des limites de crédit d'impôt étranger.

Exposé sur les sociétés de placement étrangères passives. Si, pour une de nos années d'imposition, 75 % ou plus de notre revenu brut consiste en certains types de revenu dit « passif », ou si la valeur moyenne pour une année d'imposition, déterminée trimestriellement, de nos « actifs passifs » (en règle générale, des actifs qui produisent un revenu passif) représente 50 % ou plus de la valeur moyenne de tous les actifs que nous détenons, nous serons assimilés à une « société de placement étrangère passive » (« PFIC ») pour cette année. À cette fin, un revenu passif inclut en règle générale l'intérêt, les dividendes et certains types de loyer et de redevances, et le montant de tout gain net tiré de la vente ou de l'échange des biens qui sont à l'origine de ce revenu. Si nous sommes assimilables à une PFIC pour une année d'imposition où l'actionnaire américain a détenu nos actions ordinaires, nous pourrions continuer d'être assimilables à une PFIC pour toute année d'imposition ultérieure où cet actionnaire continue de détenir nos actions ordinaires, même si notre revenu et nos actifs ne faisaient pas en sorte que nous soyons assimilés à une PFIC pour ces années d'imposition ultérieures.

D'après notre revenu, nos actifs et nos activités actuels et projetés, nous ne croyons pas que nous avons été assimilés à une PFIC dans le passé ni que nous serons assimilés à une PFIC pour notre année d'imposition actuelle ni pour les années d'imposition ultérieures. Toutefois, comme à l'avenir le fait que notre entreprise soit assimilée ou non à une PFIC dépendra de nos actifs et de notre revenu au moment en cause, il n'est nullement garanti que nous ne serons pas à l'avenir assimilés à une PFIC.

Si nous sommes assimilés à une PFIC au moment où vous détenez nos actions ordinaires, vous pourriez être assujetti, aux fins de l'impôt fédéral américain sur le revenu, à une obligation fiscale plus lourde et à une charge d'intérêts spéciale à l'égard d'un gain constaté par suite de la vente ou d'une autre forme de disposition de vos actions ordinaires et à la réception de

certaines « distributions excédentaires ». L'assujettissement aux règles relatives aux PFIC pour ce qui est des impôts fédéraux américains sur le revenu supplémentaires sur certaines distributions reçues de nous et sur tout gain réalisé par suite de la vente ou d'une autre forme de disposition de vos actions ordinaires pourrait être évité si vous êtes admissible à faire le choix de « fiducie de choix admissible » (*qualified electing fund* ou « QEF ») et le faites en temps voulu, auquel cas vous seriez tenu d'inclure dans le revenu courant votre quote-part de notre revenu ordinaire et des gains en capital nets. Toutefois, pour que vous soyez en mesure de faire un choix de QEF, nous devrions vous fournir certains renseignements. Nous ne prévoyons pas fournir l'information requise si nous sommes assimilés à une PFIC; par conséquent, vous ne seriez pas en mesure de faire le choix de QEF.

Comme autre solution de remplacement aux règles susmentionnées, si vos actions constituent des « actions négociables » aux termes des règlements du Trésor, vous pouvez faire un choix d'évaluation à la valeur du marché afin d'inclure chaque année dans le revenu en tant que revenu ordinaire, aux fins de l'impôt fédéral américain sur le revenu, une somme équivalant à la hausse de la valeur de vos actions ordinaires pour cette année ou réclamer une déduction pour toute baisse de cette valeur (mais uniquement à hauteur des gains antérieurement traités selon ce choix d'évaluation à la valeur du marché). Nous sommes d'avis que nos actions ordinaires devraient être admissibles en tant qu'actions négociables (bien qu'il n'y ait aucune garantie que cela continuera d'être le cas).

Les actionnaires américains devraient consulter leurs fiscalistes pour ce qui est des questions relatives à une PFIC et leur application possible dans certaines situations particulières.

Communication de l'information et retenue à la source de réserve. Si vous êtes un actionnaire américain sans personnalité morale, sauf si vous tombez dans certaines catégories de destinataires exonérés, les exigences de communication de l'information prévues sur le formulaire 1099 de l'Internal Revenue Service s'appliqueront en règle générale :

- aux versements de dividendes ou d'autres distributions imposables qui vous sont faits aux États-Unis, et
- au versement à vous de produits provenant de la vente ou du rachat d'actions ordinaires effectué aux bureaux d'un courtier situés aux États-Unis.

De plus, la retenue à la source de réserve (dont le taux est actuellement de 28 %) peut s'appliquer à ces paiements du produit tiré de la vente ou du rachat d'actions ordinaires si vous êtes un actionnaire américain sans personnalité morale qui ne tombe pas dans certaines catégories de destinataires exonérés et que :

- vous omettez de fournir un numéro d'identification de contribuable exact,
- vous êtes avisé par l'Internal Revenue Service (« IRS ») que vous avez omis de déclarer tout l'intérêt et tous les dividendes qui doivent être inscrits sur votre déclaration d'impôt fédéral, ou
- dans certaines circonstances, vous omettez de vous conformer aux autres exigences applicables prévues dans les règles relatives à la retenue à la source de réserve.

Un actionnaire américain qui ne fournit pas un numéro d'identification du contribuable exact peut être assujéti à des pénalités imposées par l'IRS.

Les sommes retenues sur les paiements qui vous seront faits conformément aux règles relatives à la retenue à la source de réserve seront autorisées en tant que crédit et portées en déduction de vos obligations fiscales fédérales américaines, et elles peuvent vous donner droit à un remboursement, à la condition que l'information requise soit fournie à l'IRS en temps voulu. Vous devriez consulter votre propre fiscaliste au sujet de l'application de la retenue à la source de réserve dans votre situation particulière. Si des exigences de déclaration d'information s'appliquent à un actionnaire américain, le montant des dividendes payés sur les actions ordinaires détenues sera déclaré annuellement à l'IRS et à cet actionnaire américain.

Prise ferme

Nous offrons les actions ordinaires décrites dans le présent prospectus, sauf celles devant être vendues à Gerdau S.A., par l'entremise d'un certain nombre de preneurs fermes. J.P. Morgan Securities Inc., Corporation Marchés mondiaux CIBC, ABN AMRO Rothschild LLC et HSBC Securities (USA) Inc. agissent comme co-chefs de file pour le placement et J.P. Morgan Securities Inc. comme représentant des preneurs fermes. Nous avons conclu une convention de prise ferme avec les preneurs fermes. Sous réserve des modalités de la convention de prise ferme, nous avons convenu de vendre aux preneurs fermes, et chacun des preneurs fermes a convenu individuellement de souscrire, au prix d'offre moins la commission de prise ferme prévue à la page couverture du présent prospectus, le nombre d'actions ordinaires inscrit en regard de son nom dans le tableau ci-dessous :

Nom	Nombre d'actions ordinaires
J.P. Morgan Securities Inc.	•
Corporation Marchés mondiaux CIBC	•
ABN AMRO Rothschild LLC.....	•
HSBC Securities (USA) Inc.....	•
Banc of America Securities LLC.....	•
BMO Nesbitt Burns Inc.....	•
Total.....	36 905 000

Les preneurs fermes se sont engagés à souscrire la totalité des actions ordinaires que nous offrons, sauf celles devant être vendues à Gerdau S.A., s'ils achètent quelque action que ce soit. La convention de prise ferme prévoit que les obligations des preneurs fermes sont assujetties à certaines conditions préalables, dont l'absence de changement important défavorable dans nos activités ou dans l'état des marchés financiers, l'obtention de certains avis, attestations et lettres auprès de nous, de nos conseillers juridiques et de nos vérificateurs indépendants, et l'obtention d'un avis de Financial Industry Regulatory Authority, Inc. confirmant que celle-ci n'a aucune objection relativement aux modalités de prise ferme proposées entre nous et les preneurs fermes. L'engagement des preneurs fermes à acheter des actions ordinaires est aussi assujéti à la vente de 73 095 000 actions ordinaires à Gerdau S.A. (Voir « Placement auprès de Gerdau S.A. ».) La convention de prise ferme prévoit aussi que si un preneur ferme manque à ses obligations, les engagements des preneurs fermes qui ne sont pas en défaut peuvent aussi être augmentés ou que le placement peut être résilié.

Le présent placement est effectué simultanément dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada et aux États-Unis dans le cadre du régime d'information multijuridictionnel adopté par les autorités en valeurs mobilières des États-Unis et du Canada. Les actions ordinaires vendues aux termes de la convention de prise ferme seront offertes aux États-Unis et (ou) au Canada par l'entremise des preneurs fermes, soit directement soit par l'entremise de leurs courtiers affiliés ou leurs agents américains ou canadiens respectifs. Sous réserve du droit en vigueur, les preneurs fermes peuvent offrir les actions ordinaires à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Les preneurs fermes proposent d'offrir les actions ordinaires directement au public au prix d'offre figurant à la page couverture du présent prospectus et à certains courtiers à ce prix moins un rabais ne dépassant pas ● \$ par action. Ces courtiers peuvent revendre des

actions ordinaires à certains autres courtiers en leur accordant un rabais pouvant aller jusqu'à

- \$ par action par rapport au prix d'offre. Après le premier appel public à l'épargne visant les actions ordinaires, le prix d'offre et les autres modalités de souscription peuvent être modifiés par les preneurs fermes.

Les preneurs fermes ont une option leur permettant de nous souscrire jusqu'à 5 535 750 actions ordinaires supplémentaires au prix d'offre (tel qu'il est rajusté, le cas échéant, au titre de tout dividende déclaré et payable sur les actions ordinaires avant l'exercice de l'option), déduction faite de la commission de prise ferme, pour couvrir les souscriptions d'actions ordinaires des preneurs fermes qui excèdent le nombre d'actions ordinaires précisé dans le tableau ci-dessus. Les preneurs fermes ont 30 jours à compter de la date de la clôture du présent placement pour exercer cette option d'attributions excédentaires. Si des actions ordinaires sont souscrites avec cette option, les preneurs fermes souscriront les actions ordinaires environ dans les mêmes proportions que celles indiquées dans le tableau ci-dessus. Si des actions ordinaires supplémentaires sont souscrites, les preneurs fermes les offriront aux mêmes conditions que celles dont sont assorties les actions ordinaires offertes aux présentes.

La commission de prise ferme est égale au prix d'offre par action moins le montant par action ordinaire qui nous est payé par les preneurs fermes. La commission de prise ferme est de

- \$ par action. Le tableau suivant indique la commission de prise ferme par action et la commission de prise ferme totale devant être payées aux preneurs fermes en cas de non-exercice de l'option d'attributions excédentaires et en cas d'exercice intégral de cette option.

	Option d'attributions excédentaires non exercée	Option d'attributions excédentaires exercée intégralement
Par action	● \$	● \$
Totale	● \$	● \$

Aucune commission de prise ferme ne sera payable sur les 73 095 000 actions ordinaires devant être achetées par Gerdau S.A. ni sur les autres actions ordinaires achetées par celle-ci dans le cadre de l'engagement supplémentaire de Gerdau S.A.

Nous estimons que les frais totaux du présent placement, y compris les frais d'enregistrement, de dépôt, d'inscription en bourse, d'impression, d'avocats et de comptabilité, mais à l'exclusion de la commission de prise ferme, s'élèveront approximativement à 2 000 000 \$. Ces frais sont à notre charge.

Un prospectus sous forme électronique peut-être rendu accessible sur les sites Web maintenus par un ou plusieurs preneurs fermes ou membres du syndicat de placement, s'il en est, qui participent au placement. Les preneurs fermes peuvent convenir d'affecter un nombre d'actions à des preneurs fermes et membres du syndicat de placement aux fins de vente en ligne à des clients des courtiers. Les placements par Internet seront effectués par les représentants des preneurs fermes et des membres du syndicat de placement pouvant faire de tels placements selon les mêmes modalités que les autres placements.

Nous, nos administrateurs et hauts dirigeants ainsi que Gerdau S.A. avons convenu de ne pas vendre ni transférer d'actions ordinaires dans les 90 jours qui suivent la date du présent prospectus sans d'abord avoir obtenu le consentement écrit de J.P. Morgan Securities Inc. au

nom des preneurs fermes. Plus précisément, nous-mêmes ainsi que ces autres personnes avons convenu de ne pas, ni directement, ni indirectement :

- offrir, donner en gage, annoncer une intention de vendre ni vendre des actions ordinaires, ni conclure des contrats visant leur vente;
- vendre des options ou conclure des contrats visant l'achat d'actions ordinaires;
- acheter des options ou conclure des contrats visant la vente d'actions ordinaires;
- accorder des options, des droits ou des bons de souscription visant la vente d'actions ordinaires;
- prêter ou par ailleurs aliéner ou transférer des actions ordinaires;
- demander le dépôt d'une déclaration d'enregistrement ayant trait aux actions ordinaires; ni
- conclure une convention de swap ou une autre convention ayant pour effet de transférer, en totalité ou en partie, les incidences pécuniaires qu'entraîne la propriété d'actions ordinaires, que ce swap ou cette opération soit réglé par la livraison d'actions ordinaires ou d'autres titres, au comptant ou autrement.

La présente disposition de blocage s'applique aux actions ordinaires, aux titres convertibles en actions ordinaires, aux titres échangeables contre des actions ordinaires, aux titres dont l'exercice permet d'acquérir des actions ordinaires et aux titres pouvant être remboursés en actions ordinaires. Elle s'applique également aux actions ordinaires qui appartiennent maintenant à une personne signant la convention ou acquises plus tard par une telle personne ou à l'égard desquelles la personne signant la convention acquiert ultérieurement un pouvoir d'aliénation. La présente disposition de blocage ne s'applique pas aux actions ordinaires devant être vendues dans le cadre du présent placement, ni aux options accordées ou aux actions ordinaires émises à l'exercice d'options accordées dans le cadre de nos régimes actuels d'options d'achat d'actions. Malgré ce qui précède, si 1) durant les 17 derniers jours de la période d'interdiction de 90 jours, nous émettons un communiqué sur les résultats, des nouvelles importantes surviennent ou un événement important pour notre entreprise a lieu; ou 2) avant l'expiration de la période d'interdiction de 90 jours, nous annonçons que nous publierons des résultats durant la période de seize jours débutant le dernier jour de la période de 90 jours, les restrictions décrites ci-dessus continuent de s'appliquer jusqu'à l'expiration de la période de 18 jours débutant à l'émission du communiqué sur les résultats, à la survenance des nouvelles importantes ou à la survenance de l'événement important.

Nous avons convenu d'indemniser les preneurs fermes de certaines obligations, y compris les obligations prévues dans la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933* et dans les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables, ou de participer aux paiements que les preneurs fermes peuvent être tenus de faire dans le cadre de ces obligations.

Nos actions ordinaires en circulation sont inscrites à la cote de la TSX et de la NYSE sous le symbole « GNA ». Nous avons demandé l'inscription des actions ordinaires supplémentaires offertes par les présentes, y compris celles devant être souscrites par Gerdau S.A., à ces deux bourses. Cette inscription sera assujettie à l'exécution par nous de toutes leurs exigences d'inscription.

Dans le cadre du présent placement, les preneurs fermes peuvent procéder à des opérations de stabilisation, ce qui signifie qu'ils doivent acheter et vendre des actions ordinaires, et faire des

offres d'achat à leur égard, sur le marché libre afin d'empêcher ou de retarder un repli du cours des actions ordinaires pendant le présent placement. Ces opérations de stabilisation peuvent aussi impliquer, d'une part, des ventes à découvert d'actions ordinaires dans le cadre desquelles les preneurs fermes vendent un nombre d'actions ordinaires supérieur au nombre de ces actions qu'ils sont tenus de souscrire en vertu du présent placement, et, d'autre part, l'achat d'actions ordinaires sur le marché libre pour couvrir des positions créées par les ventes à découvert. Ces ventes peuvent entraîner des positions vendeur « couvertes », c'est-à-dire des positions courtes d'un montant ne dépassant pas celui de l'option d'attributions excédentaires dont il est question plus haut, ou des positions vendeur « non assurées », c'est-à-dire des positions courtes dépassant ce montant. Les preneurs fermes peuvent liquider toute position couverte soit en exerçant leur option d'attributions excédentaires en tout ou en partie, soit en achetant des actions ordinaires sur le marché libre. En prenant cette décision, les preneurs fermes considéreront notamment le cours des actions ordinaires pouvant être achetées sur le marché libre par rapport au cours auquel ils pourraient en acheter par le biais de l'option d'attributions excédentaires. Il est probable qu'une position courte non assurée soit créée si les preneurs fermes s'inquiètent d'une pression à la baisse possible sur le cours des actions ordinaires dans le marché libre qui pourrait avoir un effet défavorable sur les investisseurs qui souscrivent des actions ordinaires dans le cadre du présent placement. Dans la mesure où les preneurs fermes créent une position courte non assurée, ils achèteront des actions ordinaires sur le marché libre afin de couvrir la position.

Les preneurs fermes nous ont informés qu'en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, ils peuvent aussi prendre d'autres mesures afin de stabiliser ou de maintenir le cours des actions ordinaires ou d'influer par ailleurs sur celui-ci, notamment l'imposition d'une offre d'achat de pénalité. Cela signifie que, si les représentants des preneurs fermes achètent des actions ordinaires sur le marché libre dans le cadre d'opérations de stabilisation ou afin de couvrir des ventes à découvert, ils peuvent exiger que les preneurs fermes qui ont vendu ces actions dans le cadre du présent placement remboursent le rabais de prise ferme qu'ils ont touché.

En vertu des règles et des règlements de certains organismes de réglementation en valeurs mobilières canadiens, les preneurs fermes ne peuvent, pendant la période se terminant à la date où le processus de vente des actions ordinaires prend fin et où tous les arrangements de stabilisation relatifs aux actions ordinaires prennent fin, offrir d'acheter ni acheter nos actions ordinaires. Ces restrictions comportent des exceptions, notamment a) une offre d'achat ou un achat fait par l'intermédiaire des installations de la TSX conformément aux *Règles universelles d'intégrité des marchés canadiens* des Services de réglementation du marché inc.; b) une offre d'achat ou un achat fait pour le compte d'un client, sauf certains clients prescrits, pourvu que l'ordre du client n'ait pas été sollicité par un preneur ferme ou, si l'ordre du client a été sollicité, qu'il l'ait été avant la période de placement, comme il est prévu dans les règles; c) une offre d'achat ou un achat fait pour couvrir une position à découvert prise avant la période de placement, comme il est prévu dans les règles. Les preneurs fermes peuvent effectuer des opérations visant à stabiliser ou à maintenir le cours des actions ordinaires à la TSX lorsque l'offre d'achat ou l'achat des actions ordinaires vise à maintenir un marché juste et discipliné pour ces actions, sous réserve des restrictions relatives au cours applicables à ces offres d'achat ou à ces achats. Ces opérations, si elles sont entreprises, peuvent être interrompues à tout moment.

Ces opérations peuvent avoir l'effet de hausser ou de maintenir le cours des actions ordinaires, ou d'empêcher ou de retarder son repli, et, par conséquent, ce cours peut être supérieur à celui qui aurait pu autrement exister sur le marché libre. Si les preneurs fermes entreprennent ces

opérations, ils peuvent les interrompre à tout moment. Les preneurs fermes peuvent effectuer ces opérations à la NYSE ou à la TSX, sur le marché hors cote ou ailleurs.

Chaque preneur ferme a déclaré (i) qu'il n'a communiqué ou fait communiquer, et qu'il ne communiquera ni ne fera communiquer, que les invitations ou encouragements à participer à des activités de placement (au sens de l'article 21 de la FSMA) qu'il a reçus relativement à l'émission ou à la vente d'actions ordinaires dans les circonstances auxquelles l'alinéa 21(1) de la FSMA ne s'applique pas à nous et (ii) qu'il a respecté et qu'il respectera toutes les dispositions applicables de la FSMA quant à tout geste accompli par lui à l'égard des actions au Royaume-Uni, à partir du Royaume-Uni ou mettant en cause le Royaume-Uni.

En ce qui a trait à chaque État membre de la Zone économique européenne¹ ayant mis en application la directive Prospectus (chacun, un « État membre visé »), chaque preneur ferme a déclaré et convenu que, avec prise d'effet à compter de la date, inclusivement, où la directive Prospectus de l'Union européenne (la « directive Prospectus de l'UE ») est mise en application dans l'État membre visé (la « date pertinente de mise en application »), il n'a fait ni ne fera d'offre d'actions ordinaires au public dans cet État membre visé avant la publication d'un prospectus relatif aux actions ayant été approuvé par l'autorité compétente de cet État membre visé ou, le cas échéant, approuvé dans un autre État membre visé et dont l'autorité compétente a reçu un avis à cet égard, le tout en conformité avec la directive Prospectus de l'UE, sauf qu'il peut, avec prise d'effet à la date pertinente de mise en application inclusivement, faire une offre d'actions au public dans cet État membre visé n'importe quand :

- à des personnes morales étant autorisées à exercer des activités commerciales, ou dont les activités sont régies, dans les marchés financiers ou, si elles ne sont pas ainsi autorisées ou si leurs activités ne sont pas ainsi régies, dont l'objectif commercial consiste uniquement à investir dans des valeurs mobilières;
- à toute personne morale ayant au moins deux des caractéristiques suivantes: 1) une moyenne d'au moins 250 employés pendant le dernier exercice; 2) un bilan total de plus de 43 000 000 d'euros, et 3) un chiffre d'affaires annuel net supérieur à 50 000 000 d'euros, comme le montrent ses derniers états financiers annuels ou consolidés;
- à moins de 100 personnes physiques ou morales (sauf des investisseurs qualifiés au sens de la directive Prospectus de l'UE), sous réserve de l'obtention du consentement préalable du chef de file de tout tel placement; ou
- dans toute autre circonstance où l'émetteur n'est pas tenu de publier un prospectus en vertu de l'article 3 de la directive Prospectus de l'UE.

Pour les besoins de la présente disposition, l'expression « offre d'actions au public », quand il s'agit d'actions dans un État membre visé, désigne la communication à un investisseur, sous quelque forme que ce soit et par quelque moyen que ce soit, de renseignements relatifs aux modalités de l'offre et des actions offertes lui permettant de décider de souscrire des actions, étant entendu qu'il est possible que ces renseignements soient modifiés dans l'État membre visé par une mesure de mise en application de la directive Prospectus de l'UE, et l'expression « directive Prospectus de l'UE » désigne la directive 2003/71/EC et comprend toute mesure de mise en application pertinente de chaque État membre visé.

¹ L'UE plus l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein.

Certains des preneurs fermes et des membres de leurs groupes se livrent ou pourraient à l'avenir se livrer à des activités de services bancaires d'investissement ou à d'autres activités commerciales dans le cours normal des affaires qu'ils mènent avec nous. Ils ont reçu les frais et commissions habituels pour ce genre d'opérations. Dans le cadre de notre nouvelle facilité de crédit à terme et de notre nouvelle facilité de crédit-relais, JPMorgan Chase Bank, N.A. est l'agent administratif et ABN AMRO Bank N.V., HSBC Securities (USA) Inc. et J.P. Morgan Securities Inc. sont les co-chefs de file et les co-syndicataires chef de file. Des membres appartenant respectivement aux mêmes groupes que J.P. Morgan Securities Inc. et que HSBC Securities (USA) Inc. sont aussi des prêteurs dans le cadre de la nouvelle facilité de crédit à terme et de la nouvelle facilité de crédit-relais aux termes desquelles nous avons emprunté 2,75 G\$ et 1,15 G\$ (emprunt ramené à 1,0 G\$ en date du 28 septembre 2007) respectivement. Nous avons l'intention d'affecter le produit net du présent placement au remboursement partiel de ces emprunts. Par conséquent, en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières, nous pouvons être considérés comme un « émetteur associé » des membres canadiens du même groupe que J.P. Morgan Securities Inc. et que HSBC Securities (USA) Inc. respectivement car ces preneurs fermes, ou les membres faisant partie de leur groupe respectif qui sont des prêteurs, peuvent avoir un intérêt dans la réussite du présent placement, en plus des rabais de prise ferme et des commissions de prise ferme dont eux-mêmes ou les membres de leur groupe respectif pourraient bénéficier. La facilité de crédit à terme et la facilité de crédit-relais ne sont pas garanties comme telles, mais elles sont garanties par Gerdau S.A. et certaines de ses filiales, comme il est décrit à la rubrique « Principales données financières et données d'exploitation cumulées condensées pro forma — Situation de trésorerie et sources de financement de la société issue du regroupement ». Nous nous conformons aux modalités de ces facilités et notre situation financière n'a pas changé de façon importante depuis que nous avons contracté les emprunts qui y sont prévus. Les modalités du placement de nos actions ordinaires ont été établies par voie de négociation entre nous et les preneurs fermes. Ni ceux-ci ni les membres de leur groupe respectif ne toucheront quelque produit que ce soit dans le cadre du présent placement, sauf la commission de prise ferme et sauf comme il est prévu dans le présent paragraphe.

Comme une tranche supérieure à 10 % du produit net du présent placement, compte non tenu de la rémunération des preneurs fermes, sera versée aux membres des mêmes groupes que les membres de la Financial Industry Regulatory Authority qui participent au présent placement, celui-ci est réalisé conformément à la règle 2710(h)(1) du NASD. En vertu de la règle 2720(c)(3) du NASD, la nomination d'un preneur ferme indépendant qualifié n'est pas nécessaire à l'égard du présent placement, car un marché de bonne foi indépendant (*bona fide independent market*, au sens des règles de déontologie de la NASD (*NASD Conduct Rules*)) existe pour les actions ordinaires.

En outre, de temps à autre, certains des preneurs fermes et des membres du même groupe peuvent effectuer des opérations pour leur propre compte ou pour celui des clients, et conserver pour leur compte ou celui de leurs clients des positions courtes ou longues dans nos titres de participation ou d'emprunt ou dans nos créances, et ils peuvent aussi le faire dans le futur.

Opérations entre apparentés

Du 1^{er} janvier 2004 au 30 septembre 2007, Gerdau S.A., qui détient en propriété effective des actions ordinaires représentant environ 66,5 % des droits de vote rattachés à nos actions ordinaires, avait des intérêts importants dans les opérations importantes suivantes :

- Durant le premier trimestre de 2004, Gerdau S.A. a garanti les prêts suivants accordés par des banques brésiliennes à Gerdau Ameristeel : (i) un prêt d'un an de 20,0 M\$, portant intérêt à 2,65 %; et (ii) un prêt d'un an de 5,0 M\$, portant intérêt à 2,56 %. Ceux deux prêts étaient remboursés au 30 novembre 2004.
- Le 16 avril 2004, Gerdau Ameristeel a émis et vendu 26,8 millions d'actions ordinaires à Gerdau S.A. au moyen d'un placement privé, pour un produit total de 97,9 M\$. À la suite de cette opération, la participation de Gerdau S.A. a été portée à environ 72 % des actions ordinaires alors en circulation.
- Le 19 octobre 2004, Gerdau S.A. a acheté 35 millions d'actions ordinaires des 70 millions d'actions ordinaires offertes par Gerdau Ameristeel aux termes d'un supplément de prospectus simplifié — RFPV daté du 14 octobre 2004 et déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières du Canada et de la U.S. Securities Exchange Commission le 15 octobre 2004. Par la suite, le 18 novembre 2004, Gerdau S.A. a acheté 4 381 000 actions ordinaires supplémentaires en vertu de son engagement supplémentaire relatif à l'option d'attributions excédentaires. Cette opération a ramené la participation en actions de Gerdau S.A. à environ 66,5 % des actions ordinaires alors en circulation.
- Dans le cours normal des affaires, nous achetons à l'occasion de sociétés affiliées des produits d'acier et des matières premières. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005, nous avons acquis de sociétés affiliées environ 137 626 tonnes et 85 630 tonnes de produits d'acier et de matières premières pour 55,6 M\$ et 27,7 M\$, respectivement. Pour les trimestres terminés les 30 juin 2006 et 2007, nous avons acquis de sociétés affiliées environ 45 956 tonnes et 42 781 tonnes de produits d'acier et de matières premières pour 19,6 M\$ et 17,1 M\$, respectivement. Pour les semestres terminés les 30 juin 2006 et 2007, nous et certaines de nos filiales avons acquis de sociétés affiliées environ 72 640 tonnes et 70 468 tonnes de produits d'acier et de matières premières pour 29,9 M\$ et 29,8 M\$, respectivement. Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2007, nous et certaines de nos filiales avons vendu environ 10 312 tonnes de produits d'acier à des sociétés affiliées pour 4,8 M\$. Ces achats et ces ventes ne représentent pas un pourcentage important du total de nos achats ou de nos ventes et la direction est d'avis qu'ils ont été conclus selon des modalités qui n'étaient pas moins favorables que celles que pourraient offrir des tiers non affiliés.
- Pour financer l'acquisition de Chaparral, nous avons emprunté, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive, 2,75 G\$ aux termes d'une facilité de crédit à terme et 1,15 G\$ aux termes d'une facilité de crédit-relais. La facilité de crédit à terme comporte trois tranches assorties d'une échéance variant entre cinq ans et six ans, et la facilité de crédit-relais est assortie d'une échéance de 90 jours et nous avons l'option de la prolonger d'une période additionnelle de 90 jours. Les deux emprunts sont garantis par Gerdau S.A. et certaines de ses filiales.

Placement auprès de Gerdau S.A.

À l'heure actuelle, Gerdau S.A. est propriétaire véritable d'environ 66,5 % de nos actions ordinaires en circulation et, une fois le présent placement réalisé, elle continuera de détenir en propriété effective environ 66,5 % de ces actions. Gerdau S.A. est contrôlée par la famille Gerdau Johannpeter et quatre membres de cette famille agissent à titre d'administrateur dans notre conseil d'administration.

Des 110 000 000 d'actions ordinaires devant être vendues par nous, une tranche de 73 095 000 sera vendue à Gerdau S.A. au prix d'offre. La souscription par Gerdau S.A. est distincte du placement public des 36 905 000 actions ordinaires offertes en vertu du présent prospectus, et les preneurs fermes ne toucheront aucune commission sur le placement des actions ordinaires que nous souscrit Gerdau S.A. Les modalités de la souscription de Gerdau S.A. figurent dans une convention intervenue entre nous et Gerdau S.A., dans laquelle nous avons convenu d'émettre et de vendre 73 095 000 actions ordinaires à Gerdau S.A., sous réserve de la réalisation de la vente de 36 905 000 actions ordinaires aux preneurs fermes et de certaines autres questions. En outre, Gerdau S.A. a convenu de souscrire, dans les deux jours qui suivent la date de l'exercice de l'option d'attributions excédentaires des preneurs fermes, le nombre d'actions ordinaires supplémentaires nécessaire pour maintenir sa participation à environ 66,5 %, au prix d'offre (tel qu'il est rajusté, le cas échéant, au titre de tout dividende déclaré et payable sur les actions ordinaires avant l'exercice de l'option). En plus du placement des actions ordinaires que nous devons offrir par l'entremise des preneurs fermes et de celles devant être vendues à Gerdau S.A., et du placement des actions ordinaires émissibles à l'exercice de l'option d'attributions excédentaires des preneurs fermes, le présent prospectus vise, en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables, le placement d'actions ordinaires supplémentaires émises à Gerdau S.A. à la suite de tout exercice de cette option.

Questions d'ordre juridique

Certaines questions d'ordre juridique ayant trait aux actions ordinaires offertes en vertu du présent prospectus seront examinées, pour ce qui est des questions de droit américain et canadien, par Torys LLP, pour notre compte, et par Blake, Cassels & Graydon LLP quant aux questions de droit canadien, et par Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom LLP quant aux questions de droit américain, pour le compte des preneurs fermes.

Au 11 octobre 2007, les associés et les partenaires de Torys LLP et de Blake, Cassels & Graydon LLP détiennent en propriété effective, directement ou indirectement, moins de 1 % de nos titres en circulation.

Cabinets d'experts-comptables agréés indépendants, agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

En 2006, les vérificateurs de Gerdau Ameristeel étaient PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., dont les bureaux de Tampa sont situés à l'adresse suivante : 4221, West Boy Scout Blvd., bureau 200, Tampa (Floride) États-Unis 33607. Gerdau Ameristeel a nommé Deloitte & Touche

s.r.l. ses vérificateurs le 28 février 2007, dont les bureaux de Tampa sont situés à l'adresse suivante : 201 East Kennedy Boulevard, bureau 1200, Tampa (Florida) États-Unis, 33602.

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires au Canada est Compagnie Trust CIBC Mellon à ses établissements principaux de Toronto, Montréal et Calgary et, aux États-Unis, le membre de son groupe américain, Mellon Investor Services LLC, à son établissement principal de New York.

Experts

Les états financiers vérifiés et l'appréciation par la direction de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière (incluse dans le rapport de la direction sur contrôle interne à l'égard de l'information financière) intégrés par renvoi au présent prospectus, sauf à l'égard des états financiers vérifiés de Gallatin Steel Company, coentreprise détenue à 50 %, ont été vérifiés par PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., à titre de cabinet agréé d'experts-comptables inscrits indépendants, et, lorsqu'ils se rapportent à Gallatin Steel Company, à titre de cabinet d'experts-comptables inscrits indépendants, dont les rapports qui s'y rapportent figurent dans ces documents. Ces états financiers et l'appréciation par la direction de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant été ainsi inclus sur la foi du rapport remis par ce cabinet d'experts-comptables inscrits indépendants sous l'autorité de ces cabinets à titre d'experts en vérification et en comptabilité. Le rapport de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l. contient un paragraphe explicatif sur la révision par la Société de ses états financiers, comme il est décrit à la note 18 des états financiers vérifiés, et un paragraphe explicatif indiquant que l'appréciation par la direction de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière ne tient pas compte de Sheffield Steel Corporation ni de Pacific Coast Steel parce qu'elles ont été acquises en 2006.

Les états financiers consolidés vérifiés de Chaparral en date des 31 mai 2007 et 2006 et pour chacun des trois exercices de la période terminée le 31 mai 2007 inclus dans la déclaration d'acquisition d'entreprise de Gerdau Ameristeel datée du 11 octobre 2007 ont été vérifiés par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables agréés indépendants, comme il est indiqué dans le rapport de ce cabinet inclus dans ces états et qui est intégré par renvoi aux présentes. Ces états financiers consolidés sont intégrés par renvoi aux présentes sur la foi du rapport remis par ce cabinet en tant qu'experts en vérification et comptabilité.

Documents intégrés par renvoi

Les documents suivants, qui ont été déposés auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités en valeurs mobilières similaires du Canada (y compris le dossier d'information continue dans la province de Québec), sont expressément intégrés par renvoi au présent prospectus :

1. les états financiers consolidés comparatifs vérifiés et révisés de Gerdau Ameristeel pour les exercices terminés les 31 décembre 2005 et 2006, ainsi que le rapport des vérificateurs s'y rapportant et les rapports de gestion relatifs à ces périodes;
2. les états financiers consolidés comparatifs non vérifiés de Gerdau Ameristeel pour le trimestre et le semestre terminés les 30 juin 2006 et 2007 et les rapports de gestion relatifs à ces périodes;
3. la notice annuelle de Gerdau Ameristeel datée du 22 mars 2007;
4. la circulaire d'information de la direction de Gerdau Ameristeel datée du 27 mars 2007, établie relativement à notre assemblée des actionnaires annuelle et extraordinaire tenue le 9 mai 2007;
5. la déclaration de changement important de Gerdau Ameristeel datée du 12 juillet 2007 et se rapportant à l'acquisition proposée de Chaparral;
6. la déclaration de changement important de Gerdau Ameristeel datée du 21 septembre 2007 et se rapportant à la réalisation de l'acquisition de Chaparral;
7. la déclaration d'acquisition d'entreprise de Gerdau Ameristeel datée du 11 octobre 2007, y compris les états financiers consolidés vérifiés de Chaparral pour les trois exercices terminés le 31 mai 2007 (sauf les bilans consolidés présentés aux 31 mai 2006 et 2007) et les états financiers pro forma pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 et au 30 juin 2007 et pour le semestre se terminant à cette date, concernant l'acquisition de Chaparral.

Tous les documents du type dont il est question aux paragraphes précédents, tout communiqué de presse émis par nous qui indique expressément qu'il doit être intégré par renvoi au présent prospectus et toutes les déclarations de changement important (sauf les déclarations de changement important confidentielles) que nous déposons par la suite auprès d'une commission des valeurs mobilières ou de toute autorité semblable du Canada après la date du présent prospectus et avant la fin du présent placement seront réputés intégrés par renvoi au présent prospectus.

Toute déclaration figurant dans un document intégré ou réputé intégré par renvoi aux présentes sera réputée être modifiée ou remplacée pour les besoins du présent prospectus dans la mesure où une déclaration figurant aux présentes ou dans tout autre document déposé subséquemment et qui est également intégré ou réputé intégré par renvoi aux présentes la modifie ou la remplace. Toute déclaration ainsi modifiée ou remplacée ne sera pas réputée faire partie du présent prospectus, sauf dans la mesure où elle est ainsi modifiée ou remplacée.

En outre, tout document déposé auprès de la SEC ou fourni à celle-ci par nous qui stipule expressément qu'il doit être intégré par renvoi dans la déclaration d'enregistrement dont le présent prospectus fait partie sera réputé intégré par renvoi à la déclaration d'enregistrement. Dans la mesure où un tel document ou un tel renseignement intégré par renvoi au présent prospectus est inclus dans un rapport déposé auprès de la SEC ou fourni à la SEC sur

formulaire 40-F, 20-F, 10-K, 10-Q, 8-K ou 6-K (ou tout autre formulaire qui les remplace respectivement), ce document ou renseignement sera également réputé intégré par renvoi en tant que pièce annexée à la déclaration d'enregistrement sur le formulaire F-10 dont le présent prospectus fait partie.

L'information dont l'omission dans le présent prospectus est autorisée sera fournie dans un supplément de prospectus et intégrée par renvoi au présent prospectus à la date de ce supplément de prospectus.

Où obtenir de plus amples renseignements

L'information intégrée par renvoi au présent prospectus provient de documents déposés auprès des commissions de valeurs mobilières ou d'autorités analogues du Canada (y compris le dossier d'information continue dans la province de Québec) et auprès de la SEC. On peut obtenir gratuitement des exemplaires du présent prospectus et des documents qui y sont intégrés par renvoi en nous en faisant la demande, au 4221, W. Boy Scout Blvd., bureau 600, Tampa (Florida), 33607, États-Unis (téléphone : 813-286-8383), à l'attention du vice-président, chef du contentieux et secrétaire général. On peut se procurer un exemplaire de ces documents sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, au www.sedar.com.

Nous avons déposé auprès de la SEC une déclaration d'enregistrement sur formulaire F-10 conformément à la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, ayant trait à nos actions ordinaires, déclaration dont le présent prospectus fait partie. Le présent prospectus ne contient pas toute l'information figurant dans la déclaration d'enregistrement, dont certaines parties ont été omises conformément aux règles et aux règlements de la SEC. Il est fait renvoi à la déclaration d'enregistrement et à ses pièces pour l'obtention de plus amples renseignements nous concernant et concernant les actions ordinaires offertes par le présent prospectus.

Nous sommes assujettis aux obligations d'information énoncées dans la loi des États-Unis intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, dans sa version modifiée (la « Loi de 1934 »), et, conformément à cette loi, nous déposons des rapports et d'autres renseignements auprès de la SEC. Dans le cadre du régime d'information multijuridictionnel adopté par les États-Unis et le Canada, nous sommes en règle générale appelés à établir ces rapports et autres renseignements conformément aux obligations d'information du Canada, qui sont différentes de celles des États-Unis. En tant qu'émetteur privé étranger, nous sommes dispensés de l'application des règles de Loi de 1934 prescrivant la fourniture et la rédaction de circulaires de sollicitation de procurations, et nos dirigeants et administrateurs ainsi que Gerdau S.A. sont dispensés des obligations prévues par les dispositions relatives à la communication de données financières et au recouvrement des bénéfices à court terme de l'article 16 de la Loi de 1934. Toute information déposée auprès de la SEC peut être consultée et copiée au centre de référence publique maintenu par la SEC, au 100 F. Street N.E. Washington, D.C., 20549. On peut obtenir, moyennant des frais, des exemplaires de ces documents auprès du centre de référence de la SEC. La SEC maintient également un site Web (www.sec.gov) sur lequel il est possible de consulter les rapports et les autres renseignements que nous y déposons par voie électronique, y compris la déclaration d'enregistrement que nous avons déposée dans le cadre du présent placement.

Documents déposés faisant partie de la déclaration d'enregistrement

Les documents suivants ont été déposés auprès de la SEC comme faisant partie de la déclaration d'enregistrement sur formulaire F-10 dont le présent prospectus fait partie :

- les documents dont il est question à la rubrique « Documents intégrés par renvoi »;
- la convention de prise ferme dont il est question à la rubrique « Prise ferme »;
- les consentements de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.;
- le consentement de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.; et
- les procurations (figurant sur les pages de signature de la déclaration d'enregistrement).

Admissibilité aux fins de placement

De l'avis de Torys LLP, nos conseillers juridiques, et de Blake, Cassels & Graydon LLP, conseillers juridiques canadiens des preneurs fermes, en date du présent prospectus, les actions ordinaires, si elles étaient émises en date des présentes, constitueraient des placements admissibles en vertu de la Loi de l'impôt pour une fiducie régie par un régime enregistré d'épargne-retraite, un fonds enregistré de revenu de retraite, un régime de participation différée aux bénéfices ou un régime enregistré d'épargne-études.

Droits de résolution et sanctions civiles

Les lois établies par diverses autorités législatives confèrent à l'acquéreur un droit de résolution qui ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables suivant la réception ou la réception présumée du prospectus et des modifications. Dans certaines provinces et certains territoires, ces lois permettent également à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus contenant des informations fausses ou trompeuses ou par suite de la non-transmission du prospectus. Toutefois, ces demandes de nullité ou de dommages-intérêts sont exercées dans des délais déterminés. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

Attestation de la Société

Date : le 12 octobre 2007

Le présent prospectus simplifié, ainsi que les documents qui y sont intégrés par renvoi, constituera, à la date du prospectus avec supplément renfermant les renseignements qui peuvent être omis dans le présent prospectus, un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux titres offerts au moyen du présent prospectus, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Pour les besoins de la province de Québec, le présent prospectus simplifié, ainsi que les documents qui y sont intégrés par renvoi et avec le complément du dossier d'information continue, ne contiendra, à la date du prospectus avec supplément, aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

Par : (signé) MARIO LONGHI
Président et chef de la direction

Par : (signé) BARBARA R. SMITH
Vice-présidente, Finances, et
chef des finances

Au nom du conseil d'administration

Par : (signé) JOSEPH J. HEFFERNAN
Administrateur

Par : (signé) ARTHUR SCACE
Administrateur

Attestation des preneurs fermes

Date : le 12 octobre 2007

À notre connaissance, le présent prospectus simplifié, ainsi que les documents qui y sont intégrés par renvoi, constituera, à la date du prospectus avec supplément renfermant les renseignements qui peuvent être omis dans le présent prospectus, un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux titres offerts au moyen du présent prospectus, qui sont placés par les preneurs fermes auprès du public en vertu de la convention de prise ferme décrite aux présentes, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Pour les besoins de la province de Québec, à notre connaissance, le présent prospectus simplifié, ainsi que les documents qui y sont intégrés par renvoi et avec le complément du dossier d'information continue, ne contiendra, à la date du prospectus avec supplément, aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres placés par les preneurs fermes auprès du public en vertu de la convention de prise ferme décrite aux présentes.

**J.P. MORGAN VALEURS MOBILIÈRES
CANADA INC.**

MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

**VALEURS MOBILIÈRES HSBC
(CANADA) INC.**

Par : (signé) Adam Howard

Par : (signé) Christopher T. Folan

Par : (signé) Nicole Caty

BANC OF AMERICA SECURITIES CANADA CO.

BMO NESBITT BURNS INC.

Par : (signé) Roderick R. Borstmayer

Par : (signé) Jeffrey Watchorn



GERDAU AMERISTEELTM



